

ORDRE DU JOUR provisoire

223^e RÉUNION DU CONSEIL D'INGÉNIEURS CANADA

4 décembre 2023 | 10 h – 17 h HE

Réunion virtuelle | Les informations de connexion à Zoom se trouvent dans l'invitation de calendrier Outlook

Documents de référence : [Manuel des politiques du conseil](#) | [Règlement administratif](#) | [Profil de risques](#) | [Plan stratégique](#)

1.	Ouverture de la réunion
	1.1 Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour – N. Hill (pages 1-4) <i>QUE l'ordre du jour de la réunion soit adopté et que la présidente soit autorisée à modifier, au besoin, l'ordre des discussions.</i>
	1.2 Déclaration de conflits d'intérêts (pages 5-6)
	1.3 Examen de la réunion précédente du conseil – N. Hill (pages 7-8) a) Liste des mesures de suivi b) Liste de présence des membres du conseil
2.	Rapports de la direction
	2.1 Rapport de la présidente – N. Hill (compte rendu verbal)
	2.2 Rapport du chef de la direction – G. McDonald (compte rendu verbal)
	2.3 Rapport sur le Plan stratégique 2022-2024 – G. McDonald (pages 9-23) a) Rapport intermédiaire de rendement stratégique au conseil du TR3 (pages 9-23) b) SP 2.1 Accélérer l'initiative 30 en 30 (diapositives)
3.	Ordre du jour de consentement
	Les membres du conseil peuvent demander qu'un point de l'ordre du jour de consentement soit retiré. <i>QUE les points 3.1 à 3.7 de l'ordre du jour de consentement soient approuvés.</i>
	3.1 Approbation des procès-verbaux (pages 24-32) <i>QUE le procès-verbal de la réunion du conseil du 5 octobre 2023 soit approuvé.</i>
	3.2 Approbation des plans de travail des comités (pages 33-40) a) <i>QUE le conseil approuve le plan de travail 2024 du BCAPG.</i> b) <i>QUE le conseil approuve le plan de travail 2024 du BCCAG.</i>
	3.3 Plan de consultation du conseil (pages 41-44) <i>QUE le conseil approuve le Plan de consultation du conseil pour 2024.</i>
	3.4 Périodicité de la révision des politiques du conseil (pages 45-55) <i>QUE le conseil approuve, sur recommandation du Comité sur la gouvernance, que les politiques suivantes soient révisées tous les trois ans :</i> i. 4.4, Politique de confidentialité ii. 4.5, Conseiller du Groupe des chefs de direction auprès du conseil iii. 7.10, Politique et procédure de dénonciation iv. 9.1, Rapport sur les normes et procédures d'agrément
	3.5 Membres dirigeants du BCAPG (pages 56-57) <i>QUE le conseil approuve la nomination des membres dirigeants du BCAPG pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025, comme suit :</i> • Ray Gosine à titre de vice-président • Jeff Pieper à titre de président • Pemberton Cyrus à titre de président sortant

	<p>3.6 Membres dirigeants du BCCAG (pages 58-59) <i>QUE le conseil approuve la nomination des membres dirigeants du BCCAG pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025, comme suit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Sam Inchasi à titre de vice-président</i> • <i>Frank Collins à titre de président</i> • <i>Margaret Anne Hodges à titre de présidente sortante</i> <p><i>QUE le conseil approuve le renouvellement du mandat de la Représentante des provinces de l'Atlantique pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025, comme suit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Amy Hsiao, représentante des provinces de l'Atlantique</i> 		
	<p>3.7 Mise à jour : Mandat du Comité de recherche pour le recrutement d'un chef de la direction (pages 60)</p>		
4.	<p>Affaires/décisions du conseil</p>		
	<p>4.1 Politique du conseil 7.1, Dépenses du conseil, des comités et d'autres bénévoles – M. Wrinch Hill (pages 61-67) <i>QUE le conseil annule la motion déjà adoptée et approuvée le 5 octobre 2023 concernant sa demande au Comité sur la gouvernance de formuler des recommandations sur la Politique 7.1 (Motion no 2023-10-6D); et qu'il modifie la Politique du conseil 7.1 adoptée auparavant en revenant à la version adoptée précédemment en ce qui concerne tout renvoi aux voyages en classe affaires.</i></p>		
	<p>4.2 Rapport du Comité FAGR – D. Nedohin-Macek (diapositives)</p>		
	<p>4.3 Budget 2024 et cotisation par personne pour 2026 – D. Nedohin-Macek (diapositives et pages 68-97) 1. <i>QUE le conseil approuve, sur recommandation du Comité FAGR, le budget 2024 comprenant un budget opérationnel de 11,7 millions et un budget de projet de 3,6 millions \$.</i> 2. <i>QUE le conseil recommande aux membres que la cotisation par personne pour 2026 soit établie à 10 \$ par inscrit, sur recommandation du Comité FAGR.</i></p>		
	<p>4.4 Rapport du Comité sur la gouvernance – A. Anderson (diapositives)</p>		
	<p>4.5 Mise à jour des politiques du conseil – A. Anderson (pages 98-115) <i>QUE le conseil, sur recommandation du Comité sur la gouvernance :</i></p> <p>a) <i>approuve les politiques révisées suivantes :</i></p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> i. 2, Définitions ii. 4.12, Autoévaluation du conseil iii. 4.13, Évaluation des administrateurs </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> iv. 6.4, Mandat du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR) v. 7.8, Règles de procédure </td> </tr> </table> <p>b) <i>annule la Politique 4.10, Points permanents à l'ordre du jour</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> i. 2, Définitions ii. 4.12, Autoévaluation du conseil iii. 4.13, Évaluation des administrateurs 	<ul style="list-style-type: none"> iv. 6.4, Mandat du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR) v. 7.8, Règles de procédure
<ul style="list-style-type: none"> i. 2, Définitions ii. 4.12, Autoévaluation du conseil iii. 4.13, Évaluation des administrateurs 	<ul style="list-style-type: none"> iv. 6.4, Mandat du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR) v. 7.8, Règles de procédure 		
	<p>4.6 Rapport du Comité RH – A. Arenja (diapositives)</p>		
	<p>4.7 Évaluation des président.e.s – A. Arenja (pages 116-121) <i>QUE le conseil d'Ingénieurs Canada approuve le contenu du sondage d'évaluation des président.e.s, sur recommandation du Comité RH.</i></p>		
	<p>4.8 BCAPG – P. Cyrus (diapositives)</p>		
	<p>4.9 BCCAG – F. Collins (diapositives)</p>		
	<p>4.10 Groupe de travail sur le plan stratégique – N. Hill (diapositives)</p>		
	<p>4.11 Groupe de travail sur la collaboration – C. Bellini (diapositives)</p>		
	<p>4.12 Champion 30 en 30 du conseil – T. Joseph (diapositives)</p>		
5.	<p>Discussion générative – N. Hill (pages 122-127)</p>		
	<p>Discussion générative sur l'intérêt public</p>		
6.	<p>Prochaines réunions</p>		

	<p>Réunions du conseil</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1^{er} mars 2024 (Ottawa, ON) • 3 avril 2024 (réunion virtuelle) • 24 mai 2024 (Winnipeg, MB) • 17 juin 2024 (à confirmer)
	<p>Réunions des comités et des groupes de travail 2023-2024</p> <ul style="list-style-type: none"> • Groupe de travail sur la planification stratégique : 20 décembre 2023 (réunion virtuelle) • Comité FAGR : 13 décembre 2023 (réunion virtuelle) • Comité RH : 14 décembre 2023 (réunion virtuelle) • Groupe de travail sur la collaboration : 9 janvier 2024 (réunion virtuelle) • Comité FAGR : 26 février 2024 (réunion virtuelle) • Comité RH : 1^{er} mars 2024 (Ottawa) • Comité sur la gouvernance : 7 mars 2024 (réunion virtuelle) • Comité FAGR : 8 mars 2024 (réunion virtuelle) • Comité RH : 8 avril 2024 (réunion virtuelle) • Groupe de travail sur la collaboration : 11 avril 2024 (réunion virtuelle) • Comité FAGR : 9 mai 2024 (réunion virtuelle) • Tous les comités et groupes de travail de 2023-2024 : 17 juin 2024 (à confirmer)
7.	Séances à huis clos
	<p>7.1 Administrateurs et administratrices du conseil et chef de la direction <i>QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil et le chef de la direction d'Ingénieurs Canada.</i></p>
	<p>7.2 Administrateurs et administratrices du conseil et Directrice des Ressources humaines <i>QUE la réunion se poursuive à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil et la directrice des Ressources humaines d'Ingénieurs Canada.</i></p>
	<p>7.3 Administrateurs et administratrices seulement <i>QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation de la réunion
8.	Clôture (motion non requise si toutes les questions ont été traitées)

Document d'appui au conseil d'administration

Normes régissant les réunions

Participation virtuelle :

- Les membres du conseil et les subordonnés directs sont priés de « se joindre » à la réunion quelques minutes à l'avance pour tester leurs connexions audio et vidéo et sont invités à contacter Boardsupport@engineerscanada.ca à l'avance s'ils prévoient des problèmes de connexion ou technologiques.
- Afin d'accroître l'engagement et la participation à la réunion, les membres du conseil et les subordonnés directs sont priés d'ouvrir leur caméra lorsque cela est possible. Tous les participants ont la possibilité de fermer leur micro lorsqu'ils se joignent à la réunion. Nous leur demandons de le faire lorsqu'ils ne parlent pas afin de réduire le bruit de fond. Un organisateur peut mettre un participant en sourdine s'il y a une réaction acoustique sur la ligne.
- Durant les pauses, les participants sont priés de fermer leur micro et d'éteindre leur caméra, au lieu de quitter la réunion. Cela permettra de réduire les problèmes techniques et les perturbations lors d'une reconnexion.
- La fonction « Lever la main » ne doit être utilisée que si un participant souhaite poser des questions ou faire des commentaires après les présentations ou pendant le débat. Selon la version de Zoom utilisée, le bouton « Lever la main » se trouve sous « Réactions » ou « Participants ». S'ils ne trouvent pas le bouton, les participants devraient le signaler en utilisant la fonction Clavardage (Chat).
- Si un participant souhaite prendre la parole et qu'il n'a pas été invité à le faire ou qu'il ne peut pas utiliser la fonction « Lever la main », il devrait ouvrir son micro et se nommer, et obtenir la permission du président avant de parler.
- La fonction « Clavardage », qui sera surveillée par du personnel audiovisuel hors site, sert uniquement à signaler des problèmes techniques. Les questions non techniques ne recevront pas de réponse pendant la réunion.

Pour que la réunion se déroule avec équité et dans un délai raisonnable :

1. Pour toutes les motions, le président de la séance comptera d'abord les votes défavorables et les abstentions. Les administrateurs n'ayant pas déclaré de vote contre ou d'abstention sont considérés comme favorables à la motion. S'ils ne peuvent prendre la parole pendant la motion pour quelque raison que ce soit et qu'ils estiment que leur opinion n'a pas été entendue, les administrateurs devraient lever la main ou utiliser la boîte de clavardage pour demander une assistance technique.
2. Le « polissage » du texte des motions doit être évité autant que possible afin que la réunion puisse se dérouler rondement. Si une motion proposée et la décision qui en découle sont comprises, le conseil devrait passer à une discussion sur la proposition et ne pas se concentrer sur la mise au point du texte.
3. Les participants sont priés de limiter leur temps de parole à un maximum de deux (2) minutes à la fois (un chronomètre sera projeté sur l'écran) et seront limités à deux (2) occasions de s'exprimer sur une même question ou motion. La possibilité de prendre la parole une seconde fois n'est accordée que si tous les participants ont eu la possibilité de s'exprimer. Le président se réserve le droit de donner des occasions supplémentaires de s'exprimer, si nécessaire.
4. Il est fortement déconseillé de reformuler ou de répéter le même point de vue.
5. Dans l'environnement virtuel où ils ne peuvent pas manifester leur accord par un signe de tête, les participants sont encouragés à utiliser les boutons « Réactions » pour indiquer leur appui informel aux déclarations des autres. Le maintien d'un environnement sûr et respectueux est encouragé en tout temps.
6. À l'ouverture de la réunion, le président annoncera quelle personne surveillera les mains levées. Le président s'efforcera de veiller à ce que toute personne ayant levé la main soit entendue.

Document d'appui au conseil d'administration

Conflit d'intérêts

Les membres du conseil et les membres des comités du conseil sont tenus de toujours cerner et signaler les conflits d'intérêts réels, potentiels et perçus. Ces obligations sont énoncées dans la jurisprudence et codifiées dans la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* (Loi BNL).

Bien que la notion de conflit d'intérêts ne soit pas définie expressément dans la Loi BNL, elle s'entend généralement de la manière suivante :

- a) Une situation où, en raison de ses intérêts personnels,
- b) ou en raison des intérêts personnels d'un ami proche, d'un membre de sa famille, d'un associé, d'une entreprise ou d'un partenariat dans lequel elle détient une participation notable, ou d'un individu envers qui elle doit s'acquitter d'une obligation, une personne est influencée dans ses décisions et biaisée dans sa capacité
 - i. à agir dans l'intérêt supérieur de la société,
 - ii. ou à représenter la société équitablement, avec impartialité et sans parti pris.

Il y a conflit d'intérêts lorsque la décision d'un administrateur pourrait être influencée ou pourrait donner l'impression de l'avoir été. *L'influence n'est pas forcément réelle*. Que les administrateurs soient en situation de conflit d'intérêts réels, qu'ils en donnent l'impression ou qu'il y ait tout simplement possibilité de conflit d'intérêts, ils sont tenus de divulguer le conflit d'intérêts au Conseil¹ ou aux membres² lorsque ces derniers doivent se prononcer sur la question en cause, et ils doivent s'abstenir de voter sur ladite question.

Traitement des conflits d'intérêts

Les administrateurs peuvent recourir à la liste de contrôle ci-dessous lorsqu'ils pensent être en situation de conflit d'intérêts réel, perçu ou potentiel.

Étape 1 – Cerner le sujet ou la question à l'étude et la situation de conflit potentiel qui est la vôtre.

Exemple : Le conseil est saisi d'une question dont il doit discuter et pour laquelle il doit prendre une décision susceptible d'entraîner un litige entre Ingénieurs Canada et l'organisme de réglementation du génie qui vous a octroyé un permis d'exercice. Vous n'êtes pas automatiquement en situation de conflit d'intérêts – cela dépendra de la situation personnelle de chaque administrateur.

Étape 2 – Évaluez s'il y a conflit d'intérêts ou pas.

Les questions ci-dessous vous aideront à déterminer si vous êtes en situation de conflit d'intérêts réel, perçu ou potentiel :

- Est-ce qu'une personne associée à moi, ou moi-même, serait avantagé ou désavantagé par la décision ou la mesure que j'avancerais?
- Est-ce que je pourrais en tirer ultérieurement des avantages qui pourraient mettre en doute mon objectivité?
- Est-ce que j'entretiens, ou ai-je déjà entretenu une relation personnelle, professionnelle ou financière, ou conclu une association d'une quelconque importance, avec une partie intéressée?

¹ Paragraphes 141(1) et (2) de la Loi BNL

² Alinéa 141(9)a) de la Loi BNL



- Est-ce que ma réputation, ou celle d'un ami ou d'un associé, serait renforcée ou entachée par la décision ou la mesure avancée?
- Est-ce qu'un ami, un associé ou moi-même en sortirait gagnant ou perdant d'une manière ou d'une autre?
- Est-ce que, en raison de mes opinions personnelles ou professionnelles, ou de certains partis pris, je pourrais raisonnablement laisser penser que je ne devrais pas me prononcer sur cette question?
- Ai-je fait des promesses au sujet de cette question ou me suis-je engagé dans un sens ou un autre quant à son issue?
- Est-ce que quelqu'un qui aurait quelque chose à perdre ou à gagner dans cette décision ou cette mesure m'a déjà accordé un avantage quelconque ou une marque d'hospitalité?
- Est-ce que je suis membre d'une association, d'un club ou d'une organisation professionnelle, ou est-ce que j'entretiens des liens quelconques avec des organisations ou des personnes qui seraient avantagées ou désavantagées par la décision ou la mesure que j'avancerais?
- Est-ce que cette situation pourrait avoir une influence sur mes perspectives d'emplois, abstraction faite de mes fonctions actuelles?
- Y aurait-il d'autres avantages ou d'autres facteurs qui pourraient faire planer un doute quant à mon objectivité?
- Est-ce que je crois fermement en ma capacité d'agir en toute impartialité et dans l'intérêt supérieur d'Ingénieurs Canada?

Comment est-ce que la situation pourrait être perçue par autrui?

- Comment est-ce qu'un citoyen honnête évaluerait cette situation?
- Est-ce que le fait que je me prononce sur cette question pourrait jeter le doute sur mon intégrité et sur l'intégrité d'Ingénieurs Canada?
- Si quelqu'un d'autre agissait de la sorte, est-ce que je le soupçonnerais d'être en conflit d'intérêts?
- Si je participais à l'adoption de cette mesure ou à cette décision, serais-je heureux que mes collègues et le public découvrent les implications que cela a pour moi?
- Comment me sentirais-je si mes agissements étaient dénoncés dans les médias?

Étape 3 – Est-ce que le moment est venu de divulguer le conflit d'intérêts?

Si, après examen, vous en arrivez à la conclusion que votre situation vous place en conflit d'intérêts réel ou potentiel, ou pourrait raisonnablement laisser penser que vous êtes en conflit d'intérêts, le moment est venu de le divulguer. Les administrateurs qui veulent signaler un conflit d'intérêts doivent le faire dès que le contrat ou la transaction en question font l'objet d'une discussion autour de la table du conseil. Ils doivent demander que leur déclaration figure expressément dans le procès-verbal de la réunion³.

Il faut divulguer la nature et l'étendue de l'intérêt que vous avez dans le contrat ou la transaction (ou le projet de contrat ou de transaction)⁴. Le peu de jurisprudence traitant de la nature et de la portée des éléments qui doivent être divulgués en cas de conflit d'intérêts du membre d'un conseil semble indiquer que les autres administrateurs sont en droit de connaître les tenants et aboutissants de la situation (notamment, la nature de l'intérêt et son étendue)⁵. Il est rarement suffisant de simplement déclarer que vous êtes en conflit d'intérêts.

Étape 4 – Et après?

À moins de rares exceptions, en règle générale, l'administrateur en situation de conflit d'intérêts ne pourra pas voter pour approuver ou refuser un projet de contrat ou de transaction, et ce, même lorsqu'il a divulgué son intérêt en bonne et due forme⁶. De plus, comme le veut la pratique exemplaire, il devrait quitter la pièce et ne pas participer à l'essentiel de la réunion du conseil.

³ Paragraphes 141(1) de la Loi BNL

⁴ Paragraphe 141(1) et alinéa 141(9)b) de la Loi BNL

⁵ *Gray v. New Augarita Porcupine Mines Ltd.*, 1952 CarswellOnt 412 (Comité judiciaire du Conseil privé du Royaume-Uni).

⁶ Paragraphe 141(5) de la Loi BNL

Registre des mesures de suivi du conseil d'Ingénieurs Canada

	Date de la réunion	Mesure	Responsable	Échéance	État
1.	5 octobre 2023	Le personnel fournira au conseil les pourcentages pré-COVID d'ingénieurs diplômés de programmes agréés par le BCAPG et d'ingénieurs formés à l'étranger nouvellement titulaires et qui s'identifient comme des femmes.	Personnel d'IC	4, décembre 2023	Des renseignements se trouvent dans les rapports nationaux d'enquête sur les effectifs de 2020 et les rapports précédents à : https://engineerscanada.ca/fr/rapports/rapport-national-denquete-sur-les-effectifs

Dernière mise à jour : 20 novembre 2023	Alison Anderson	Arijan Aronija	Natasha Avila	Kashy Baile	Ernie Barber	Heather Kennedy	Sophia Lavlière-Mantha	Christian Bellini	Tim Kirby	Mwenika Mkombe	Geoff Connolly	Cynthia Cumming	Ann English	Nancy Hill	Sudhir Jha	Tim Joseph	Dawn Neohou-Macak	Mario Rose	Darlene Spradlin-Paid	Mario Sterling	Nicolas Turgeon	John Van der Pijl	Mike Windt
	Réunions du conseil																						
19 juin, hybride (Niagara-on-the-lake, ON)	✓	✓	✓	x	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Programme Board on Board Leadership																							
Accès continu	✓	✓	✓				✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Formation 4 Seasons																							
Accès continu	✓	✓	✓	✓	✓		✓			✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
BCAPG																							
15-16 septembre, Edmonton, AB				✓				✓					✓	✓			✓						
BCCAG																							
18 juillet, Virtuel								✓						✓			✓		✓			✓	
17-18 septembre, hybride, Edmonton, AB								✓					✓	✓			✓		✓				
Comité FAGR																							
19 juin, hybride (Niagara-on-the-Lake, ON)							✓		✓							✓						✓	
11 août, virtuel							✓		✓							✓						✓	
17 octobre, virtuel							✓		✓							✓		✓				✓	
Comité sur la gouvernance																							
19 juin, hybride (Niagara-on-the-Lake, ON)	✓				✓	✓	✓			✓													
20 septembre, virtuel	✓				✓	x	✓			✓													
15 novembre, virtuel	✓				✓	✓	✓			✓							✓						
Comité RH																							
27 mai, hybride (Halifax, NS)		✓		✓								✓	✓										✓
7 septembre, virtuel		✓		✓								✓	✓										✓
1 novembre, virtuel		✓		✓								✓	✓										✓
Groupe de travail sur la Collaboration																							
19 juin, hybride (Niagara-on-the-Lake, ON)			✓				✓				✓	✓									✓		
20 juillet, virtuel			x				✓				✓	✓									✓		
31 août, virtuel			✓				x				✓	✓									x		
4 octobre, Ottawa, ON			✓				✓				✓	✓									✓		
Groupe de travail sur le Plan stratégique																							
23 août, virtuel				x									✓				✓	✓				✓	✓
4 octobre, virtuel				x									✓				✓	✓				✓	✓

Présence obligatoire	✓
Présence non obligatoire	✓
Présence pour une partie de la réunion	✓
Présence obligatoire, s'est excusé.e	x
Non applicable	-

NOTE DE BREFFAGE : Pour information

Rapport intermédiaire de rendement stratégique - TR3		2.3
Objet :	Fournir un rapport intermédiaire sur les progrès réalisés dans l'exécution du Plan stratégique 2022-2024	
Lien avec le Plan stratégique :	Responsabilité du conseil : Se tenir responsable et tenir responsables ses subordonnés directs	
/les objectifs :	Responsabilité du conseil : Fournir une orientation stratégique continue et appropriée	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Diminution de la confiance dans les fonctions de gouvernance (risque du conseil)	
Préparé par :	Mélanie Ouellette, gestionnaire, Planification stratégique et opérationnelle	
Présenté par :	Gerard McDonald, chef de la direction	

Contexte

- Le Plan stratégique 2022-2024, ses objectifs et ses résultats découlent d'une vaste consultation menée auprès des organismes de réglementation; ils ont été approuvés par les membres en mai 2021.
- Le nouveau modèle de rapport stratégique a été soumis au Comité sur la gouvernance et approuvé par celui-ci en mars 2021.
- Les mesures de rendement ont été approuvées par le conseil lors de son atelier stratégique de juin 2021.
- Ce rapport de rendement intermédiaire couvre le troisième trimestre de 2023 (c'est-à-dire du 1^{er} juillet au 30 septembre 2023).
- Le rapport met l'accent sur la réalisation des objectifs établis dans le Plan stratégique 2022-2024.
- Les résultats ciblés dans le Plan stratégique 2022-2024 sont à plus long terme et ne peuvent être mesurés à cette étape.

Rapport de situation

- Toutes les priorités stratégiques sont en bonne voie de réalisation en 2024.

Prochaines étapes

- Le conseil recevra une mise à jour trimestrielle avec le rapport du TR4 qui lui sera fourni en mars 2024.

Annexe

- **Annexe 1** : Rapport intermédiaire de rendement stratégique pour le TR3 de 2023

Rapport de rendement stratégique intermédiaire : TR3 de 2023

Ce nouveau modèle de rapport de rendement stratégique a été examiné et approuvé par le Comité sur la gouvernance en 2021. Les indicateurs ont été approuvés lors de l'[atelier stratégique du conseil](#) de juin 2021. Le rendement est mesuré par rapport au [Plan stratégique 2022-2024](#) qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

Légende

	État de la priorité stratégique
Dans l'ensemble, les activités sont en bonne voie d'être exécutées d'ici 2024.	
Dans l'ensemble, les activités connaissent certains retards; aucune incidence prévue sur la réalisation de la priorité stratégique d'ici 2024.	
Dans l'ensemble, les activités accusent certains retards qui pourraient compromettre la réalisation de la priorité stratégique d'ici 2024.	

Sources d'information

L'information présentée dans ce rapport est tirée des sources suivantes :

Section	Source
Activités planifiées (établies en juin 2021)	Présentation donnée lors de l'atelier stratégique du conseil de juin 2021 (anglais seulement)
Rapports trimestriels 2023	Comptes rendus du personnel dans le cadre des rapports trimestriels internes
Notre action	Plan stratégique 2022-2024
Les indices du succès	Présentation donnée lors de l'atelier stratégique du conseil de juin 2021 (anglais seulement)
Comment mesurerons-nous le succès en 2024*	

**Un résumé des indicateurs, par priorité stratégique, est présenté à la fin de ce rapport*

PS1.1, Examiner et valider le but et la portée de l'agrément												
État : 												
Activités planifiées (établies en juin 2021)	2022				2023				2024			
1. Effectuer une analyse comparative du système d'agrément												
2. Rendre compte de l'état de la formation en génie												
3. Chercher à définir une exigence nationale de formation pour l'obtention du permis d'exercice												
4. Réexaminer le but de l'agrément												
5. Tracer la voie à suivre												

Rapports trimestriels 2023	TR1	TR2	TR3
1. Effectuer une analyse comparative du système d'agrément	<ul style="list-style-type: none"> Terminé en 2022 	<ul style="list-style-type: none"> Terminé en 2022 	<ul style="list-style-type: none"> Terminé en 2022
2. Rendre compte de l'état de la formation en génie	<ul style="list-style-type: none"> Terminé en 2022 	<ul style="list-style-type: none"> Terminé en 2022 	<ul style="list-style-type: none"> Terminé en 2022
3. Chercher à définir une exigence nationale de formation pour l'obtention du permis d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> Les simulations ont commencé le 30 mars 2023 et se termineront à la mi-mai. La recherche se poursuivra après les simulations, et les plans pour les consultations auprès des organismes de réglementation commenceront au deuxième et troisième trimestres et seront exécutés au quatrième trimestre. 	<ul style="list-style-type: none"> Les simulations se sont terminées en mai et les conclusions ont été communiquées aux participants. Les consultations auprès des organismes de réglementation débuteront au troisième trimestre. 	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les activités prévues pour le troisième trimestre ont été menées à bien. Un profil de compétences à spectre complet a été élaboré et le BCAPG et le BCCAG ont été consultés. Une ébauche de plan de recherche avec d'autres organismes de réglementation ou d'agrément des professions a été élaborée et le plan sera exécuté au quatrième trimestre. Les activités du quatrième trimestre sont en bonne voie de réalisation.
4. Réexaminer le but de l'agrément	<ul style="list-style-type: none"> Les simulations ont commencé le 30 mars 2023 et se termineront à la mi-mai. La recherche se poursuivra après les simulations, et les plans pour les consultations 	<ul style="list-style-type: none"> Les simulations se sont terminées en mai et les conclusions ont été communiquées aux participants. Les consultations auprès des organismes de 	<ul style="list-style-type: none"> L'élaboration du but de l'agrément est retardée, car le groupe de travail n'a pas été en mesure d'en produire une ébauche au cours du TR3. Les paramètres d'un système d'agrément efficace et trois

Point 2.3 de l'ordre du jour, annexe 1

	auprès des organismes de réglementation commenceront aux deuxième et troisième trimestres et seront exécutés au quatrième trimestre.	réglementation débuteront au troisième trimestre.	domaines prioritaires pour le futur but de l'agrément ont été élaborés à la place. <ul style="list-style-type: none"> Le BCAPG et le BCCAG ont été consultés. Les consultations auprès des organismes de réglementation et de DDIC débuteront au quatrième trimestre. Un sondage auprès des groupes sous-représentés a également été retardé et sera réalisé au quatrième trimestre.
5. Tracer la voie à suivre	<ul style="list-style-type: none"> Aucun travail ce trimestre, tel que planifié. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucun travail ce trimestre, tel que planifié. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucun travail ce trimestre, tel que planifié.
Résumé de la priorité stratégique			
Notre action	Nous procéderons à un examen approfondi du processus d'agrément et nous nous pencherons sur les pratiques exemplaires en matière de formation des ingénieurs, et nous travaillerons collectivement avec les organismes de réglementation et les parties prenantes pour comprendre s'il y a un désir d'adopter une nouvelle exigence nationale de formation pour l'obtention du permis d'exercice, ainsi qu'un nouveau but pour l'agrément. Si tel est le cas, nous réviserons le système d'agrément.		
Les indices du succès	<p>A. Toutes les parties prenantes connaissent les modes d'agrément utilisés à l'échelle nationale et internationale.</p> <p>B. Toutes les parties prenantes connaissent la réalité actuelle et les possibilités futures de la formation en génie.</p> <p>C. Les organismes de réglementation ont une exigence de formation universitaire s'appliquant à tous pour l'obtention du permis d'exercice.</p> <p>D. Toutes les parties prenantes comprennent le but de l'agrément.</p> <p>E. Ingénieurs Canada, y compris le BCAPG et le BCCAG, ont des directives pour mettre en œuvre des systèmes conformes au but et à l'exigence de formation pour l'obtention du permis d'exercice.</p>		

PS1.2, Renforcer la collaboration et l'harmonisation												
État : 												
Activités planifiées (établies en juin 2021)	2022				2023				2024			
1. Collaborer avec le personnel des organismes de réglementation pour cerner les obstacles et les possibilités												
2. Préparer un énoncé national de collaboration avec toutes les zones de compétence												
3. Cerner des domaines précis d'harmonisation devant faire l'objet d'une collaboration												

Rapports trimestriels 2023	TR1	TR2	TR3
1. Collaborer avec le personnel des organismes de réglementation pour cerner les obstacles et les possibilités	<ul style="list-style-type: none"> Terminé en 2022 	<ul style="list-style-type: none"> Terminé en 2022 	<ul style="list-style-type: none"> Terminé en 2022
2. Préparer un énoncé national de collaboration avec toutes les zones de compétence	<ul style="list-style-type: none"> Tous les travaux sont en bonne voie. Les consultations individuelles seront achevées d'ici la fin du deuxième trimestre. 	<ul style="list-style-type: none"> Les consultations individuelles auprès des organismes de réglementation se sont terminées à la fin du deuxième trimestre. La planification de la consultation nationale auprès des chefs de la direction, des présidents et des administrateurs a commencé au troisième trimestre. 	<ul style="list-style-type: none"> Les travaux sont toujours en bonne voie de réalisation. Une consultation nationale a été organisée et des consultants collaborent à l'élaboration d'un rapport/résumé de la consultation.
3. Cerner des domaines précis d'harmonisation devant faire l'objet d'une collaboration	<ul style="list-style-type: none"> Aucun travail ce trimestre, tel que planifié. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucun travail ce trimestre, tel que planifié. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucun travail ce trimestre, tel que planifié.
Résumé de la priorité stratégique			
Notre action	Favoriser la collaboration entre toutes les zones de compétence et la cohérence des exigences, des pratiques et des processus à l'échelle nationale est au cœur de notre mandat. Nous allons travailler avec les organismes de réglementation pour comprendre ce qui favorise et ce qui entrave l'harmonisation et faciliter l'adoption d'un accord national établissant les principes d'une harmonisation pancanadienne et les domaines qu'elle visera.		
Les indices du succès	<p>A. Ingénieurs Canada a un mandat clair et des domaines clés d'intervention pour l'harmonisation réglementaire.</p> <p>B. Les organismes de réglementation profitent de la collaboration et du partage des ressources, ce qui améliore les pratiques.</p>		

PS1.3, Soutenir la réglementation des nouveaux domaines d'exercice du génieÉtat : 

Activités planifiées (établies en juin 2021)	2022				2023				2024			
1. Cerner et étudier les nouveaux domaines d'exercice du génie et les domaines se recoupant qui auront une incidence à long terme sur le public												
2. Continuer à travailler avec le gouvernement fédéral pour promouvoir le rôle des ingénieurs dans les nouveaux domaines d'exercice												

Rapports trimestriels 2023	TR1	TR2	TR3
1. Cerner et étudier les nouveaux domaines d'exercice du génie et les domaines se recoupant qui auront une incidence à long terme sur le public	<ul style="list-style-type: none"> La consultation sur l'orientation générale est terminée. L'ébauche de document a été soumise par le consultant. Le document final sera publié le 30 juin 2023. 	<ul style="list-style-type: none"> Le consultant a repoussé d'un trimestre la remise du document final. Le document final sera distribué aux organismes de réglementation au cours du troisième trimestre. 	<ul style="list-style-type: none"> Le document final a été distribué aux organismes de réglementation le 4 août 2023.
2. Continuer à travailler avec le gouvernement fédéral pour promouvoir le rôle des ingénieurs dans les nouveaux domaines d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> Ingénieurs Canada a continué de promouvoir le rôle des ingénieurs dans les nouveaux domaines d'exercice au moyen d'énoncés de principe nationaux déjà publiés. 	<ul style="list-style-type: none"> Ingénieurs Canada a continué de promouvoir le rôle des ingénieurs dans les nouveaux domaines d'exercice au moyen d'énoncés de principe nationaux déjà publiés. 	<ul style="list-style-type: none"> Ingénieurs Canada a continué de promouvoir le rôle des ingénieurs dans les nouveaux domaines d'exercice au moyen d'énoncés de principe nationaux déjà publiés.
Résumé de la priorité stratégique			
Notre action	Les progrès technologiques évoluent beaucoup plus rapidement que les changements législatifs et les ingénieurs qui travaillent dans de nouveaux domaines d'exercice du génie peuvent ne pas comprendre pleinement ou ne pas prendre totalement en compte les impacts et les obligations professionnelles et éthiques à long terme. Nous fournirons aux organismes de réglementation de l'information sur les répercussions à long terme de l'exercice du génie dans de nouveaux domaines, ainsi qu'un cadre pour l'évaluation des obligations professionnelles et éthiques. De cette façon, les organismes de réglementation pourront renseigner les titulaires de permis sur ces nouveaux domaines d'exercice et réglementer plus efficacement.		
Les indices du succès	<p>A. Les organismes de réglementation reçoivent l'information nécessaire pour adapter leurs processus d'admission, d'application de la loi et d'exercice et faire respecter les normes déontologiques encadrant l'exercice de la profession.</p> <p>B. Le gouvernement fédéral est sensibilisé à l'importance du travail des ingénieurs dans les domaines émergents.</p>		

PS2.1, Accélérer l'initiative 30 en 30												
État : 												
Activités planifiées (établies en juin 2021)	2022				2023				2024			
1. Stratégie nationale de recherche												
2. Faciliter la collaboration et l'échange d'information avec les organismes de réglementation												
3. Conférence nationale annuelle 30 en 30												
4. Rapport sur les mesures nationales et régionales												
5. Mobilisation des employeurs												
6. Ressources nationales												

Rapports trimestriels 2023	TR1	TR2	TR3
1. Stratégie nationale de recherche	<ul style="list-style-type: none"> Un gestionnaire de projet a été retenu. La phase de lancement du projet a été prolongée jusqu'au deuxième trimestre. 	<ul style="list-style-type: none"> L'ébauche de la demande de propositions (DP) est prête à être distribuée. La DP sera publiée au troisième trimestre. 	<ul style="list-style-type: none"> Le projet est sur la bonne voie.
2. Faciliter la collaboration et l'échange d'information avec les organismes de réglementation	<ul style="list-style-type: none"> Une infolettre sur 30 en 30 et des mises à jour mensuelles sur des projets clés sont envoyées aux organismes de réglementation et au réseau des champions et championnes 30 en 30. 	<ul style="list-style-type: none"> L'infolettre mensuelle a été distribuée. Des réunions trimestrielles ont eu lieu. 	<ul style="list-style-type: none"> L'infolettre mensuelle a été distribuée. Des réunions trimestrielles ont eu lieu.
3. Conférence nationale annuelle 30 en 30	<ul style="list-style-type: none"> Changement de la date de la conférence pour l'aligner sur celle de l'assemblée annuelle des membres. Établissement d'un partenariat avec Engineers Nova Scotia pour la conférence de 2023. Consultation des champions et championnes de l'initiative 30 en 30 et établissement du programme de la conférence. Finalisation de la logistique de l'événement. 	<ul style="list-style-type: none"> La conférence s'est déroulée avec succès. 	<ul style="list-style-type: none"> La planification de la conférence de 2024 a commencé.
4. Rapport sur les mesures nationales et régionales	<ul style="list-style-type: none"> L'analyse des données commencera au troisième trimestre. 	<ul style="list-style-type: none"> Les données pour le rapport sur les effectifs de la profession à l'échelle nationale ont été collectées et analysées. Le rapport est en cours d'ébauche. 	<ul style="list-style-type: none"> Les données pour le rapport sur les effectifs de la profession à l'échelle nationale ont été collectées et analysées. Le rapport est en cours d'ébauche.
5. Mobilisation des employeurs	<ul style="list-style-type: none"> Collaboration avec les organismes de réglementation afin d'identifier des représentants d'employeurs d'ingénieurs et de commencer à s'assurer de leur 	<ul style="list-style-type: none"> Identification d'employeurs champions possibles dans le cadre du sommet sur le leadership. Une présentation aux responsables de l'exercice 	<ul style="list-style-type: none"> Mise sur pied d'un groupe de travail sur les employeurs pour élaborer un programme de champions.

	<p>participation à notre sommet en personne sur le leadership des employeurs ayant pour thème « Se faire les champions du changement ».</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec le personnel interne des Affaires réglementaires afin d'examiner la recommandation relative à la stratégie de mobilisation des employeurs à mettre en place par les organismes de réglementation 	est prévue au troisième trimestre.	
6. Ressources nationales	<ul style="list-style-type: none"> • Publication d'une version actualisée du guide Gérer les transitions. • La découverte et l'analyse des lacunes dans les ressources ont donné lieu à la création d'un supplément et d'une formation pour combler les lacunes cernées dans le guide du BCCAG sur l'équité des genres en milieu de travail. • Trois de nos groupes de travail 30 en 30 se sont réunis pour échanger leurs connaissances et soutenir la séance virtuelle de préparation de la conférence 30 en 30. 	<ul style="list-style-type: none"> • Tenue d'une séance virtuelle sur le supplément au guide Gérer les transitions, à laquelle 80 participants se sont joints. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le supplément au guide a été examiné et approuvé par le chef de la direction. • Collaboration avec le gestionnaire, Compétences professionnelles et le BCCAG pour promouvoir le supplément.
Résumé de la priorité stratégique			
Notre action	Soutenir les progrès vers la réalisation de l'objectif 30 en 30 et développer la capacité d'Ingénieurs Canada à s'attaquer aux problèmes sous-jacents qui freinent les progrès.		
Les indices du succès	<p>A. Les organismes de réglementation disposent de l'information et du soutien leur permettant d'accroître l'inclusion et le nombre de diplômés en génie qui s'inscrivent au processus d'obtention du permis d'exercice.</p> <p>B. La représentation des femmes augmente à chaque étape du cheminement, à savoir parmi les groupes suivants : population étudiante dans les établissements d'enseignement supérieur (EES), diplômés, ingénieurs stagiaires, nouveaux ingénieurs titulaires d'un permis d'exercice et ingénieurs.</p> <p>C. Les employeurs disposent de l'information leur permettant de créer un milieu de travail plus équitable, diversifié et inclusif.</p> <p>D. Les leçons tirées de 30 en 30 éclairent les initiatives visant à accroître la représentation des groupes sous-représentés, notamment des Autochtones, des personnes racisées et des membres de la communauté LGBTQ2+.</p>		

PS2.2, Renforcer la confiance et la valeur du permis d'exercice												
État : 												
Activités planifiées (établies en juin 2021)		2022			2023			2024				
1. Campagne de marketing												
2. Outils de communication sur la valeur du permis d'exercice												
3. Programmes de sensibilisation à l'intention des diplômés et des stagiaires en génie												
4. Recherche fondamentale												
Rapports trimestriels 2023		TR1			TR2			TR3				
1. Campagne de marketing		<ul style="list-style-type: none"> Les achats médias ont été approuvés, la production réalisée et le concept créatif également approuvé. À la fin du trimestre, la campagne en était aux dernières étapes de préparation et devait être lancée le 10 avril 2023. 			<ul style="list-style-type: none"> Le lancement de printemps s'est déroulé avec succès et les indicateurs clés ont été atteints ou dépassés pour ce lancement ou, dans certains cas, pour l'année. Le bilan complet sera présenté au troisième trimestre. 			<ul style="list-style-type: none"> Le volet d'automne est en cours et la planification de l'évaluation de la campagne 2023 est en cours. Les indicateurs clés répondent aux attentes ou les dépassent. 				
2. Outils de communication sur la valeur du permis d'exercice		<ul style="list-style-type: none"> Le contenu du cadre de messages a été accepté par les conseillers des organismes de réglementation et les responsables des communications. Le contenu passe à la mise en page et à la conception, qui seront officiellement livrées au deuxième trimestre. 			<ul style="list-style-type: none"> Le cadre de messages sera fourni aux organismes de réglementation au troisième trimestre. 			<ul style="list-style-type: none"> Le cadre de messages a été fourni aux organismes de réglementation et une liste de contrôle succincte sera établie en octobre. Des activités de suivi de l'utilisation ont été définies. 				
3. Programmes de sensibilisation à l'intention des diplômés et des stagiaires en génie		<ul style="list-style-type: none"> L'élaboration de la stratégie et du programme de sensibilisation est en cours, sur la base des recommandations reçues en 2022. 			<ul style="list-style-type: none"> L'élaboration de la stratégie et du programme de sensibilisation est en cours, et le lancement est prévu pour le troisième trimestre. 			<ul style="list-style-type: none"> Le portail Parcours vers l'ingénierie a été défini et est en cours de développement; son lancement est prévu pour le début du mois de novembre. 				
4. Recherche fondamentale		<ul style="list-style-type: none"> Aucun travail ce trimestre, tel que planifié. 			<ul style="list-style-type: none"> Aucun travail ce trimestre, tel que planifié. 			<ul style="list-style-type: none"> Aucun travail ce trimestre, tel que planifié. 				
Résumé de la priorité stratégique												
Notre action		Nous comblerons cet écart au moyen d'un message national cohérent qui sensibilisera le public, les diplômés en génie, les ingénieurs stagiaires et les employeurs à la diversité au sein de la profession, à la richesse du génie aussi bien dans les disciplines nouvelles que traditionnelles, et à la valeur du permis d'exercice.										
Les indices du succès		<p>A. Les publics visés perçoivent les ingénieurs comme étant dignes de confiance et savent que la profession est réglementée.</p> <p>B. Les diplômés en génie et les ingénieurs stagiaires prennent conscience de la valeur du permis d'exercice.</p> <p>C. Les organismes de réglementation se sont dotés d'un cadre national efficace pour l'élaboration de messages, et d'outils de marketing.</p>										

PS3.1, Maintenir notre engagement envers l'excellence												
État : 												
Activités planifiées (établies en juin 2021)	2022				2023				2024			
1. Soutenir une culture d'excellence												
2. Cerner et mettre en œuvre des améliorations continues												
3. Confirmer les mesures et la durabilité												
4. Obtenir la certification de niveau Platine d'Excellence Canada												

Rapports trimestriels 2023	TR1	TR2	TR3
1. Soutenir une culture d'excellence	<ul style="list-style-type: none"> Des tactiques de communication et d'engagement renouvelées ont été élaborées en consultation avec le personnel et la haute direction, et leur mise en œuvre est prévue pour le deuxième trimestre. 	<ul style="list-style-type: none"> Des séances pour le personnel sur les pratiques innovantes et émergentes (appelées FIKA) se sont tenues avec succès. Le personnel a été informé des exigences relatives à la certification de niveau Platine en 2024 et de ce à quoi il faut s'attendre pour obtenir cette certification. 	<ul style="list-style-type: none"> L'identification des groupes d'excellence qui participeront à la vérification de notre demande de certification a été amorcée. L'accueil et l'orientation de ces groupes sont prévus pour le quatrième trimestre.
2. Cerner et mettre en œuvre des améliorations continues	<ul style="list-style-type: none"> Tout travail lié à la correction des lacunes antérieures a été inclus dans le processus de planification et le cycle de gestion des performances en cours. Aucune nouvelle lacune n'est apparue à la suite de l'auto-évaluation mentionnée ci-dessous. 	<ul style="list-style-type: none"> D'autres améliorations ont été mises en œuvre dans le cadre du processus de planification pour 2024. Aucune nouvelle lacune n'est apparue à la suite du sondage sur l'engagement des employés et de l'auto-évaluation réalisée par le personnel sur le rendement global de l'organisation par rapport aux moteurs de l'excellence. 	<ul style="list-style-type: none"> Tout travail visant à combler les lacunes a été pris en compte dans le plan opérationnel annuel (POA) ou dans le cadre des objectifs de gestion du rendement au sein du système ADP. Aucune nouvelle lacune n'est apparue à la suite de l'auto-évaluation ou du sondage sur l'engagement des employés.
3. Confirmer les mesures et la durabilité	<ul style="list-style-type: none"> Une auto-évaluation opérationnelle a été réalisée en tenant compte des résultats du sondage sur l'engagement des employés de 2022. L'organisation est évaluée par rapport à la norme d'excellence 	<ul style="list-style-type: none"> Une auto-évaluation a été réalisée en tenant compte des résultats du sondage sur l'engagement des employés de 2022. Des plans pour une auto-évaluation interne avant la soumission au premier trimestre de 2024 ont été élaborés. 	<ul style="list-style-type: none"> Tout travail visant à combler les lacunes a été pris en compte dans le plan opérationnel annuel (POA) ou dans le cadre des objectifs de gestion du rendement au sein du système ADP. Aucune nouvelle lacune n'est apparue à la suite de l'auto-

	organisationnelle élaborée par Excellence Canada .		évaluation ou du sondage sur l'engagement des employés.
4. Obtenir la certification de niveau Platine d'Excellence Canada	<ul style="list-style-type: none"> La soumission est en cours d'élaboration en consultation avec la haute direction. 	<ul style="list-style-type: none"> La soumission est en cours d'élaboration, en collaboration avec la haute direction. 	<ul style="list-style-type: none"> La soumission élaborée en collaboration avec la haute direction est en cours d'affinement pour l'accueil des groupes d'excellence chargés de vérifier le contenu soumis en vue de l'obtention de la certification.
Résumé de la priorité stratégique			
Notre action	Des changements sont encore demandés et nous subissons des pressions pour répondre aux besoins divers et changeants des organismes de réglementation du génie, des établissements d'enseignement supérieur et de la communauté des ingénieurs. Pour nous adapter en permanence, nous devons adopter une approche efficace et durable garantissant que nous sommes un organisme très performant. D'ici 2024, nous obtiendrons la certification de niveau Platine d'Excellence Canada en démontrant que, conformément aux exigences de la norme d'excellence, d'innovation et de mieux-être, notre performance s'améliore constamment, en plus d'être mesurable et soutenue sur une période d'au moins trois ans.		
Les indices du succès	<p>A. Les produits et services sont mis efficacement à la disposition des organismes de réglementation, des EES et de la communauté des ingénieurs.</p> <p>B. Il y a un engagement accru de la part du personnel, ce dernier reste en poste plus longtemps, travaille au sein d'équipes motivées et jouit d'une meilleure santé.</p> <p>C. Ingénieurs Canada maintient un haut niveau de performance.</p>		

Résumé – Comment mesurerons-nous le succès en 2024?

Priorité stratégique	Les indices du succès	Comment mesurerons-nous le succès en 2024?
PS1.1 Examiner et valider le but et la portée de l'agrément	A. Toutes les parties prenantes connaissent les modes d'agrément utilisés à l'échelle nationale et internationale	A1. Publication du rapport d'analyse comparative du système d'agrément.
	B. Toutes les parties prenantes connaissent la réalité actuelle et les possibilités futures de la formation en génie	B1. Publication du rapport sur la formation en génie.
	C. Les organismes de réglementation ont une exigence de formation universitaire s'appliquant à tous pour l'obtention du permis d'exercice	C1. Le conseil d'Ingénieurs Canada adopte une motion confirmant l'exigence de formation universitaire pour l'obtention du permis d'exercice. C2. Les organismes de réglementation reçoivent l'exigence de formation universitaire et tous les chefs de la direction s'engagent à l'appliquer et à la communiquer à tous les groupes pertinents. C3. Le BCAPG reçoit l'exigence de formation universitaire et s'engage à l'incorporer dans ses documents. C4. Le BCCAG reçoit l'exigence de formation universitaire et s'engage à l'incorporer dans ses documents. C5. Les EES reçoivent l'exigence de formation universitaire pour l'obtention du permis d'exercice.
	D. Toutes les parties prenantes comprennent le but de l'agrément	D1. Le conseil d'Ingénieurs Canada adopte une motion confirmant le but de l'agrément. D2. Les organismes de réglementation reçoivent la confirmation du but de l'agrément, et tous les chefs de la direction s'engagent à le communiquer à tous les groupes pertinents. D3. Le BCAPG publie le but confirmé de l'agrément. D4. Les membres du BCCAG reçoivent la confirmation du but de l'agrément. D5. Les établissements d'enseignement supérieur (EES) reçoivent la confirmation du but de l'agrément. D6. Les étudiants reçoivent, par l'entremise de la FCEG, la confirmation du but de l'agrément.
	E. Ingénieurs Canada, y compris le BCAPG et le BCCAG, ont des directives pour mettre en œuvre des systèmes conformes au but et à l'exigence de formation pour l'obtention du permis d'exercice	E1. Le rapport sur la voie à suivre est publié et distribué à tous les organismes de réglementation, au BCAPG, au BCCAG, au chef de la direction d'Ingénieurs Canada, à DDIC et à la FCEG.

Priorité stratégique	Les indices du succès	Comment mesurerons-nous le succès en 2024?
PS1.2 Renforcer la collaboration et l'harmonisation	A. Ingénieurs Canada a un mandat clair et des domaines clés d'intervention pour l'harmonisation réglementaire	A1. Rapports de consultation qui documentent les points de vue de tous les organismes de réglementation. A2. Production d'un énoncé national de collaboration signé par les organismes de réglementation. A3. Les chefs de la direction des organismes de réglementation définissent au moins un domaine d'intervention pour l'harmonisation future.
	B. Les organismes de réglementation profitent de la collaboration et du partage des ressources, ce qui améliorer les pratiques	B1. Nombre d'organismes de réglementation qui contribuent à l'élaboration de programmes, produits, services, informations ou processus. B2. Nombre d'organismes de réglementation qui utilisent les programmes, produits, services, informations ou processus promus à l'échelle nationale.
PS1.3 Soutenir la réglementation des nouveaux domaines d'exercice du génie	A. Les organismes de réglementation reçoivent l'information nécessaire pour adapter leurs processus d'admission, d'application de la loi et d'exercice et pour faire respecter les normes déontologiques encadrant l'exercice de la profession	A1. Des documents de recherche sur les nouveaux domaines d'exercice du génie sont publiés et distribués aux organismes de réglementation. A2. Les organismes de réglementation indiquent qu'ils lisent les rapports, qu'ils en tiennent compte dans leur prise de décision ou que ces rapports les ont aidés à remplir leur mandat. A3. Valeur des documents de recherche perçue par les organismes de réglementation.
	B. Le gouvernement fédéral est sensibilisé à l'importance du travail des ingénieurs dans les domaines émergents	B1. Un nouvel énoncé de principe national sur les disciplines émergentes est élaboré, si cela est approprié. B2. Nombre de contacts (consultations par écrit et rencontres en personne) avec des parlementaires ou de hauts fonctionnaires fédéraux sur des questions relatives aux nouveaux domaines d'exercice du génie.
PS2.1 Accélérer l'initiative 30 en 30	A. Les organismes de réglementation disposent de l'information et du soutien leur permettant d'accroître l'inclusion et le nombre de diplômés en génie qui s'inscrivent au processus d'obtention du permis d'exercice	A1. Élaboration et application d'une stratégie nationale de recherche sur les données démographiques en matière de diversité, et recherche qualitative sur l'équité, la diversité et l'inclusion. A2. Nombre d'organismes de réglementation qui contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie; qui participent à l'élaboration seulement; qui n'y participent pas. A3. Publication de rapports de recherche dans le site Web d'Ingénieurs Canada. A4. Nombre de partenaires participant à l'élaboration de rapports de recherche (élaboration et participation; participation seulement; aucune participation). A5. Facilitation de la collaboration et de l'échange d'information entre les organismes de réglementation (p. ex. : coordination continue des groupes de travail 30 en 30; communications répondant aux besoins des organismes de réglementation). A6. Tenue de trois ou quatre rencontres annuelles avec les organismes de réglementation.

Priorité stratégique	Les indices du succès	Comment mesurerons-nous le succès en 2024?
	<p>B. La représentation des femmes augmente à chaque étape du cheminement, à savoir parmi les groupes suivants : population étudiante dans les établissements d'enseignement supérieur (EES), diplômés, ingénieurs stagiaires, nouveaux titulaires d'un permis d'exercice et ingénieurs</p>	<p>B1. Rapports sur les mesures nationales et régionales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournir aux organismes de réglementation des outils leur permettant de faire le suivi et de produire des rapports sur les mesures relatives à 30 en 30. <p>B2. Publication annuelle du Rapport national d'enquête sur les effectifs.</p> <p>B3. Collecte annuelle de mesures relatives aux fiches de pointage des organismes de réglementation.</p> <p>B4. Présentation du rapport sommaire annuel sur les fiches de pointage au conseil et au Groupe des chefs de la direction.</p> <p>B5. Participation de trois ou quatre organismes de réglementation à l'élaboration et à l'utilisation de la cible.</p>
	<p>C. Les employeurs disposent de l'information leur permettant de créer un milieu de travail plus équitable, diversifié et inclusif.</p>	<p>C1. Parachever la mise en œuvre des recommandations du rapport d'ACS+* sur la mobilisation des employeurs.</p> <p>C2. Création d'une stratégie nationale de mobilisation des employeurs à laquelle adhèrent les organismes de réglementation, et qui table sur le réseau existant de champions et championnes 30 en 30.</p> <p>C3. Tous les organismes de réglementation contribuent à la stratégie nationale.</p> <p>C4. Reconnaissance de l'excellence des employeurs dans le cadre de l'initiative 30 en 30.</p>
	<p>D. Les leçons tirées de 30 en 30 éclairent les initiatives visant à accroître la représentation des groupes sous-représentés, notamment des Autochtones, des personnes racisées et des membres de la communauté LGBTQ2+</p>	<p>D1. Tenue de la Conférence annuelle 30 en 30 de 2022 à 2024, en invitant les organismes de réglementation, les EES et les employeurs à contribuer à un changement de culture au sein de la profession d'ingénieur lors d'un événement national hautement visible et largement accessible, mettant en valeur des pratiques exemplaires, des recherches importantes et des outils pratiques.</p> <p>D2. Nombre d'organismes de réglementation qui contribuent et participent à la préparation de la conférence.</p> <p>D3. Nombre d'employeurs qui contribuent et participent à la conférence.</p> <p>D4. Création de ressources nationales qui correspondent aux recommandations et aux pratiques exemplaires décrites dans des recherches précédentes. Par exemple, une ressource basée sur le rapport d'ACS+* de 2021, que les organismes de réglementation peuvent utiliser pour améliorer leurs programmes d'aide à l'obtention du permis d'exercice et de sensibilisation des employeurs.</p> <p>D5. Le nombre d'organismes de réglementation participants qui font la promotion des ressources nationales.</p> <p>*Définition : L'ACS+ (analyse comparative entre les sexes plus) est un processus d'analyse créé par Femmes et Égalité des genres Canada; utilisée partout au pays par le gouvernement fédéral et bien connu dans la plupart des secteurs; tient compte de facteurs identitaires multiples et divers qui se recoupent et ont un impact sur la façon dont différentes personnes comprennent et vivent les initiatives.</p>

Priorité stratégique	Les indices du succès	Comment mesurerons-nous le succès en 2024?
PS2.2 Renforcer la confiance et la valeur du permis d'exercice	A. Les publics visés perçoivent les ingénieurs comme étant dignes de confiance et savent que la profession est réglementée	A1. Recherche sur les perceptions des publics visés avant et après la campagne. A2. Nombre d'impressions et d'actions. A3. Valeur de la médiatisation méritée.* A4. Nombre d'interactions en ligne et sentiments* qui s'en dégagent. *Définitions : <ul style="list-style-type: none"> • Médiatisation méritée : couverture relayée gratuitement dans les médias. • Valeur de la médiatisation méritée : la valeur estimative de cette couverture médiatique. • Analyse des sentiments : analyse de la tonalité des commentaires.
	B. Les diplômés en génie et les ingénieurs stagiaires prennent conscience de la valeur du permis d'exercice	B1. Recherche sur les perceptions des diplômés et des stagiaires en génie avant et après la campagne. B2. Nombre d'impressions et d'actions. B3. Nombre d'interactions en ligne et sentiments qui s'en dégagent.
	C. Les organismes de réglementation se sont dotés d'un cadre national efficace pour l'élaboration de messages et d'outils de marketing	C1. Nombre d'organismes de réglementation qui participent à l'élaboration du cadre et des outils, et nature de leur participation. C2. Les organismes de réglementation déterminent où et comment les messages et les outils seront utilisés; suivi visant à confirmer l'utilisation. C3. Réception continue de commentaires sur le projet.
PS3.1 Maintenir notre engagement envers l'excellence	A. Les produits et services sont mis efficacement à la disposition des organismes de réglementation, des EES et de la communauté des ingénieurs	A1. Obtention de la certification de niveau Platine dans le cadre de l'analyse comparative externe.
	B. Il y a un engagement accru de la part du personnel, ce dernier reste en poste plus longtemps, travaille au sein d'équipes motivées et jouit d'une meilleure santé	B1. Obtention de la certification de niveau Platine dans le cadre de l'analyse comparative externe.
	C. Ingénieurs Canada maintient un haut niveau de performance	C1. Obtention de la certification de niveau Platine dans le cadre de l'analyse comparative externe.

PROCÈS-VERBAL DE LA 222^e RÉUNION DU CONSEIL D'INGÉNIEURS CANADA

5 octobre 2023, 8 h 30 - 16 h 30 HE

Réunion hybride : Hôtel Sheraton Ottawa, ON | Zoom

Les administrateurs suivants sont présents :	
N. Hill, présidente, PEO	T. Joseph, APEGA
M. Wrinch, président élu, Engineers & Geoscientists BC	H. Kennedy, APEGA
K. Baig, présidente sortante, OIQ	T. Kirkby, PEO
A. Anderson, Engineers Yukon	S. Larivière-Mantha, OIQ
A. Arenja, PEO	M. Mekomba, OIQ
N. Avila, APEGA	D. Nedohin-Macek, Engineers Geoscientists MB
E. Barber, APEGS	M. Rose, AIGNB
C. Bellini, PEO	D. Spracklin-Reid, PEGNL
G. Connolly, Engineers PEI	M. Sterling, PEO
C. Cumming, Engineers Nova Scotia	N. Turgeon, OIQ
A. English, Engineers & Geoscientists BC	J. Van der Put, APEGA
S. Jha, NAPEG	
Administrateur absent :	
Conseillère présente :	
L. Daborn, présidente, Groupe des chefs de direction	
Subordonnés directs :	
F. Collins, président du BCCAG	G. McDonald, chef de la direction
P. Cyrus, président du BCAPG	L. Go, avocat général et secrétaire général
Observateurs présents :	
D. Abrahams, vice-président, PEO	M. Perry, vice-président, Engineers PEI
M. Adams, président, Engineers & Geoscientists BC	M. Plante, présidente, APEGA
K. Atamanchuk, vice-présidente, Engineers Geoscientists MB	J. Quaglietta, chef de la direction, PEO
M. Fewer, chef de la direction, PEGNL	R. Roy, président, AIGNB
M. Grégoire, chef de la direction par intérim, Engineers Geoscientists MB	P. Savard, directeur général, OIQ
S. Holmes, chef de la direction, APEGS	I. Smallwood, président, Engineers Geoscientists Manitoba
J. Landrigan, chef de la direction, Engineers PEI	S. Sternbergh, présidente, Engineers Yukon
C. Betancourt Lee, vice-présidente, FCEG	G. Vogelsang, président, APEGS
P. Mann, chef de la direction, Engineers Nova Scotia	M. Wells, présidente par intérim, DDIC
V. McCormick, chef de la direction, NAPEG	H. Yang, chef de la direction, Engineers & Geoscientists BC
J. Nagendran, chef de la direction, APEGA	H. Young, vice-présidente, AIGNB
Membres du personnel présents :	
J. Bard Miller, gestionnaire, Gouvernance et Services au conseil	M. Mélanie Ouellette, gestionnaire, Planification stratégique et opérationnelle
J. Chou, coordonnatrice de la gouvernance	A. Peverley, coordonnatrice, Compétences professionnelles
L. El-Tawil, traductrice	S. Price, vice-présidente directrice, Affaires réglementaires
M. Falle, gestionnaire, Liaison avec les organismes de réglementation	N. Proulx, directrice, Ressources humaines
I. Flamand, spécialiste, Compétences professionnelles	J. Sendrowicz, spécialiste en planification, événements et conduite du changement
R. Gauthier, adjointe de direction	K. Smith, gestionnaire, Recherche réglementaire et Mobilité internationale
B. Gibson, gestionnaire, Communications	

E. Guest, gestionnaire adjointe, Agrément M. Kulka, spécialiste en gestion de contenu M. McCourt, agente financière principale R. Melsom, gestionnaire, BCCAG D. Menard, directeur, Finances	J. Southwood, vice-présidente, Affaires générales et Partenariats stratégiques J. Taylor, gestionnaire, Affaires publiques H. Theelen, directrice, Planification stratégique et Excellence organisationnelle M. Warken, gestionnaire, BCAPG
--	--

1. Ouverture de la réunion

1.1 Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

La présidente, N. Hill, ouvre la séance à 8 h 30 (HE). Elle accueille les participants et reconnaît le territoire ancestral.

Motion 2023-10-1D

Présentée et appuyée

QUE l'ordre du jour de la réunion soit adopté et que la présidente de la séance soit autorisée à modifier, au besoin, l'ordre des discussions.

Adoptée

Les règles et normes de la réunion, qui figurent dans le cahier de travail, sont passées en revue.

N. Hill présente un moment de diversité mettant l'accent sur le 30 septembre, Journée nationale de la vérité et de la réconciliation.

1.2 Déclaration de conflits d'intérêts

Aucun conflit n'est déclaré. On rappelle aux participants qu'ils peuvent, le cas échéant, déclarer tout conflit d'intérêts n'importe quand au cours de la réunion.

1.3 Examen de la réunion précédente

a) Liste des mesures de suivi

La liste, qui a été distribuée à l'avance, ne contient aucune mesure en suspens.

On confirme que le conseil continuera à recevoir les documents réservés aux membres dans leur intégralité pour approbation, mais que ces documents ne seront pas inclus dans le cahier de travail accessible au public.

b) Liste de présence des membres du conseil

La liste a été distribuée à l'avance le 21 septembre 2023.

2. Rapports de la direction

2.1 Rapport de la présidente

N. Hill fait le point sur ses activités liées à Ingénieurs Canada depuis la dernière réunion du conseil, notamment sa participation aux événements suivants :

- AGA de Professional Engineers and Geoscientists of Newfoundland and Labrador (PEGNL), le 9 juin
- AGA de l'Ordre des ingénieurs du Québec, le 21 juin
- Assemblée annuelle de la National Society of Professional Engineers

- Conférence de la NICKEL VIII, le 9 août
- Réunions de l'automne du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG) et du Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG), du 15 au 17 septembre
- Rencontres hebdomadaires pour faire le point avec G. McDonald, chef de la direction, Ingénieurs Canada.

Elle a également été invitée par la Monnaie royale canadienne à assister au lancement de la pièce commémorative à l'effigie d'Elsie MacGill à Calgary le 1^{er} août. T. Joseph, administrateur de l'Alberta, a participé à l'événement à sa place.

2.2 Rapport du chef de la direction

G. McDonald présente les faits saillants des activités opérationnelles depuis la réunion du conseil de mai 2023, tels qu'ils ont été décrits dans sa mise à jour hebdomadaire par courriel à l'intention des parties prenantes.

On indique qu'Ingénieurs Canada évalue la faisabilité de la demande qui lui a été adressée par Géoscientifiques Canada de prendre en charge le soutien opérationnel minimal qui était auparavant assuré par Engineers and Geoscientists British Columbia. À ce jour, la demande n'a pas été débattue de manière plus large, c'est-à-dire avec le Groupe des chefs de direction, afin d'explorer d'autres solutions.

2.3 Rapport sur le Plan stratégique 2022-2024

a) Rapport de rendement intermédiaire du TR2

G. McDonald renvoie le conseil au rapport intermédiaire de rendement stratégique - TR2 qui a été distribué à l'avance. Tel qu'indiqué dans le rapport et durant la séance sur les priorités stratégiques tenue le 4 octobre, toutes les priorités sont en bonne voie de réalisation.

b) Priorité stratégique 2.2 : Renforcer la confiance et la valeur du permis d'exercice

J. Southwood, vice-présidente, Affaires générales et Partenariats stratégiques, et B. Gibson, gestionnaire, Communications, Ingénieurs Canada, font le point sur l'avancement de la Priorité stratégique 2.2 : Renforcer la confiance et la valeur du permis d'exercice. Les diapos de présentation ont été distribuées au conseil à l'avance.

Le conseil exprime son appréciation pour les progrès réalisés jusqu'à présent et confirme les points suivants auprès du personnel :

- Le cadre des messages sur la valeur du permis d'exercice a été distribué au groupe consultatif, et la liste de contrôle abrégée destinée à éclairer la création d'actifs sera bientôt terminée.
- L'étude sur la connaissance de la marque sera entreprise après le lancement de la campagne de marketing de l'automne.
- Étant donné que la campagne vise à sensibiliser le public au fait que le génie est une profession réglementée, son succès n'est pas directement lié à l'augmentation des inscriptions à des programmes d'études ou à l'obtention du permis d'exercice.

2.4 Rapport du Groupe des chefs de direction

L. Daborn, conseillère du conseil auprès du Groupe des chefs de direction, présente les diapos distribuées à l'avance et fait le point sur la réunion du groupe tenue le 3 octobre 2023.

En ce qui concerne le contrôle périodique du programme de consultation par le Groupe des chefs de direction, on indique que le calendrier de consultation mis en place pour gérer les demandes adressées aux organismes de réglementation pour obtenir leurs commentaires sur les programmes, produits et services d'Ingénieurs Canada fonctionne généralement bien.

2.5 Rapport du Groupe des présidents

M. Adams, président, EGBC, présente les diapos distribuées à l'avance pour faire le point sur la réunion du groupe tenue le 3 octobre 2023.

3. Ordre du jour de consentement

3.1 Approbation du procès-verbal

- a) QUE le procès-verbal de la réunion du conseil du 26 mai 2023 soit approuvé.
- b) QUE le procès-verbal de la réunion du conseil du 19 juin 2023 soit approuvé.

3.2 Approbation des plans de travail des comités et des groupes de travail

- a) QUE le conseil approuve le plan de travail 2023-2024 du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques.
- b) QUE le conseil approuve le plan de travail 2023-2024 du Comité sur la gouvernance.
- c) QUE le conseil approuve le plan de travail 2023-2024 du Comité des ressources humaines.
- d) QUE le conseil approuve le plan de travail 2023-2024 du Groupe de travail sur la collaboration.

3.3 Plan de recrutement et de relève des bénévoles du BCAPG et du BCCAG

- a) QUE le conseil approuve le plan de recrutement et de relève des bénévoles du BCAPG pour 2024-2025.
- b) QUE le conseil approuve le plan de recrutement et de relève des bénévoles du BCCAG pour 2024-2025.

3.4 Énoncés de principe nationaux

QUE le nouvel énoncé de principe national suivant soit approuvé :

- a) Exigences en matière de permis d'exercice pour les postes d'ingénieurs dans la fonction publique fédérale

QUE les versions actualisées des énoncés de principe nationaux suivants soient approuvées :

- a) Bâtir des infrastructures résilientes et durables : le rôle essentiel des ingénieurs pour relever les défis du Canada en matière d'infrastructures
- b) Comblent les lacunes en matière d'infrastructures : surmonter les inégalités dans les réserves autochtones et les collectivités autochtones éloignées
- c) Immigration et reconnaissance des titres de compétence étrangers : le rôle des organismes de réglementation du génie au Canada

3.5 Examen du certificat de conformité législative

3.6 Rapport annuel sur les activités de représentation

Motion 2023-10-2D

Présentée et appuyée

QUE les motions de l'ordre du jour de consentement, sauf les motions 3.2, 3.3 et 3.4a soient approuvées.

Adoptée

Approbation des plans de travail des comités et des groupes de travail

On confirme que tous les plans de travail des comités ont été revus à la lumière des réductions budgétaires. Dans le cadre du processus de préparation du budget, le personnel comptabilise les dépenses liées aux réunions des comités sur la base des plans de travail de ceux-ci. Le Comité des ressources humaines (RH) discute des enveloppes budgétaires pour les dépenses non liées à la tenue de réunions, soit : développement des administrateurs et administratrices, évaluations du conseil, et évaluations du rendement et révisions de la rémunération du chef de la direction.

Motion 2023-10-3D

Présentée et appuyée

a) QUE le conseil approuve le plan de travail 2023-2024 du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques.

b) QUE le conseil approuve le plan de travail 2023-2024 du Comité sur la gouvernance.

c) QUE le conseil approuve le plan de travail 2023-2024 du Comité des ressources humaines.

d) QUE le conseil approuve le plan de travail 2023-2024 du Groupe de travail sur la collaboration.

Adoptée

Plan de recrutement et de relève des bénévoles du BCAPG et du BCCAG

On confirme que, par le biais de politiques, le conseil d'Ingénieurs Canada a chargé le BCAPG et le BCCAG de faire tous les efforts raisonnables pour en arriver à une composition diversifiée et représentative de la population canadienne. Les présidents du BCAPG et du BCCAG confirment qu'ils font des efforts de recrutement pour atteindre ces objectifs.

Motion 2023-10-4D

Présentée et appuyée

a) QUE le conseil approuve le plan de recrutement et de relève des bénévoles du BCAPG pour 2024-2025.

b) QUE le conseil approuve le plan de recrutement et de relève des bénévoles du BCCAG pour 2024-2025.

Adoptée

Énoncé de principe national : Exigences en matière de permis d'exercice pour les postes d'ingénieurs dans la fonction publique fédérale

On confirme que, conformément à son mandat, Ingénieurs Canada concentre ses discussions avec le Conseil du Trésor du Canada sur le permis d'exercice plutôt que sur la négociation collective. Ingénieurs Canada analyse actuellement les données sur le nombre de fonctionnaires qui

appartiennent au sous-groupe Génie (EN-ENG), mais qui ne sont pas titulaires d'un permis d'exercice, et communiquera les résultats de cette analyse aux organismes de réglementation en temps opportun.

Motion 2023-10-5D

Présentée et appuyée

QUE le nouvel Énoncé de principe national « Exigences en matière de permis d'exercice pour les postes d'ingénieurs dans la fonction publique fédérale » soit approuvé.

Adoptée

4. Affaires/ décisions du conseil

4.1 Discussion ouverte du conseil : Politique du conseil 7.1, Dépenses du conseil, des comités et d'autres bénévoles

N. Hill invite le conseil à participer à une discussion ouverte sur la modification de l'allocation pour le transport aérien en classe affaires, apportée à la Politique du conseil 7.1, *Dépenses du conseil, des comités et d'autres bénévoles*, le 26 mai 2023, et sur les réactions de certains membres à cette modification. Afin d'éclairer sa discussion, le conseil a reçu, avant la réunion, les documents suivants : quatre questions à examiner (annexe 1), une lettre conjointe de sept organismes de réglementation datée du 29 juin 2023 (annexe 2), les commentaires du Comité FAGR émanant de sa réunion du 11 août 2023 (annexe 3), et une lettre conjointe de l'ancienne présidente et du président actuel du Comité sur la gouvernance, A. English et A. Anderson (addenda 1).

Le conseil souligne que l'indemnité pour le transport aérien en classe affaires, lorsque le temps de vol d'une des étapes du voyage est supérieur à quatre heures, visait à favoriser l'inclusion de bénévoles qui font carrière et de personnes ayant des capacités physiques différentes qui doivent parcourir de grandes distances pour assister aux réunions. Cette indemnité peut également réduire les dépenses imprévues liées à l'annulation de vols. Le maintien de l'indemnité actuelle aux fins de révision des politiques soutiendrait les objectifs susmentionnés.

On estime que l'annulation de l'indemnité actuelle pour le transport aérien en classe affaires aurait pour avantages d'offrir des économies potentielles de coûts d'exploitation et d'exprimer la volonté manifeste de tenir compte des commentaires des membres. En réfléchissant aux enseignements tirés de ces commentaires, les administrateurs et administratrices retiennent l'importance de la communication et des consultations auprès des membres, et la nécessité d'envisager les décisions du conseil dans un contexte plus large, comprenant les considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). Le plan de travail du Comité FAGR prévoit une présentation sur les questions ESG, qui pourrait déboucher sur l'élaboration d'une politique en collaboration avec le Comité sur la gouvernance.

Les administrateurs et administratrices se montrent réticents à annuler l'indemnité actualisée pour les voyages en classe affaires et proposent plutôt de réexaminer la politique afin de déterminer s'il existe d'autres moyens d'atteindre les objectifs établis.

Motion 2023-10-6D

Présentée et appuyée

QUE le conseil demande au Comité de la gouvernance, à la suite de la discussion et des commentaires du Comité FAGR et du Comité RH, de réviser les modifications à la Politique 7.1 du conseil et de formuler des recommandations au conseil lors de sa réunion de février 2024.

Adoptée

4.2 Budget provisoire

D. Nedohin-Macek, présidente du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR), présente, pour information et discussion, le budget préliminaire de 2024 qui a été distribué à l'avance.

- Le conseil s'interroge sur l'utilisation de l'indice des prix à la consommation (IPC) de Statistique Canada pour déterminer les augmentations des salaires du personnel liées au coût de la vie. Le taux de l'IPC est calculé au même moment chaque année (en avril), de sorte qu'une période de 12 mois est mesurée systématiquement d'une année sur l'autre. En cas d'inflation négative, les salaires ne sont pas réduits.
- Le personnel explique comment il a déterminé des économies potentielles qui permettraient de réduire le déficit de fonctionnement actuel et, à terme, de parvenir à un budget équilibré sans réduire l'effectif de personnel actif ou les niveaux de service actuels.
- Sans réduction des dépenses, les réserves non affectées seront ramenées en dessous de leur niveau cible de 1 million \$ d'ici 2026. Précédemment, les réserves non affectées avaient augmenté principalement en raison de l'acquisition d'environ deux millions \$ par année en fonds d'affinité qui auraient été versés à Professional Engineers Ontario (PEO) si l'organisme avait adhéré au programme d'affinité.
- Le conseil exprime une préférence pour une augmentation plus marquée de la cotisation par personne pour 2026 que les 9 \$ par inscrit proposés par le personnel et appuyés par le Comité FAGR. On souligne que la réduction précédente de la cotisation de 10,21 \$ à 8 \$ par inscrit a été faite en raison de la croissance importante des actifs nets non affectés d'Ingénieurs Canada qui, s'ils avaient continué à croître sans restriction, auraient pu mettre en péril le statut d'organisme sans but lucratif de l'organisation.
- Le conseil remet également en question la proposition de tenir sa réunion d'hiver en mode virtuel plutôt qu'en personne, estimant que les réunions en personne apportent de la valeur à la fois au conseil et aux observateurs.

Le Comité FAGR tiendra compte de ces commentaires lors de l'examen du budget final le 17 octobre.

5. Rapports

Les comités du conseil présentent leurs comptes rendus, les présentations à l'appui étant accessibles dans le site d'Ingénieurs Canada et dans le cahier de travail des administrateurs et administratrices sur la plateforme OnBoard.

5.1 BCAPG

P. Cyrus fait le point au nom du BCAPG et présente le plan de travail proposé pour 2024 qui sera soumis à l'approbation du conseil en décembre.

Le conseil cherche à mieux comprendre la décision selon laquelle les organismes de réglementation du génie ne nommeront plus de visiteurs généraux dans les équipes du BCAPG chargées des visites d'agrément à compter du cycle 2023-2024. Des explications sont fournies par le président du BCAPG et la conseillère du Groupe des chefs de direction auprès du conseil.

5.2 BCCAG

F. Collins fait le point au nom du BCCAG et présente le plan de travail proposé pour 2024 qui sera soumis à l'approbation du conseil en décembre.

5.3 Comité FAGR

D. Nedohin-Macek présente le compte rendu au nom du Comité FAGR.

5.4 Comité sur la gouvernance

A. Anderson présente le compte rendu au nom du Comité sur la gouvernance.

En réponse à une question, on indique qu'aucune modification du Règlement administratif d'Ingénieurs Canada n'a été identifiée par le comité en réponse à la motion rejetée concernant la cotisation par personne pour 2025 lors de l'assemblée annuelle des membres. L'article 7.4 du règlement indique que « Si les membres ne sont pas en mesure de fixer le montant de la cotisation par personne avant le 1^{er} juillet, la dernière cotisation par personne qui a été déterminée par les membres demeure en vigueur ».

5.5 Comité des ressources humaines (RH)

A. Arenja présente le compte rendu au nom du Comité RH.

5.6 Groupe de travail sur la collaboration (GTC)

C. Bellini fait le point sur les activités du GTC.

5.7 Champion 30 en 30 du conseil

T. Joseph fait le point au nom du réseau 30 en 30.

On rappelle au conseil que le *Guide sur l'équité pour les femmes dans les milieux de travail à l'intention des ingénieurs et des firmes d'ingénierie* est une ressource supplémentaire non mentionnée dans la présentation.

MESURE DE SUIVI : Le personnel fournira au conseil les pourcentages pré-COVID d'ingénieurs diplômés de programmes agréés par le BCAPG et d'ingénieurs formés à l'étranger nouvellement titulaires et qui s'identifient comme des femmes.

6. Prochaines réunions

Le calendrier des prochaines réunions du conseil est le suivant :

- 4 décembre 2023 (réunion virtuelle)
- 1^{er} mars 2024 (Ottawa, ON)
- 3 avril 2024 (réunion virtuelle)
- 24 mai 2024 (Winnipeg, MB)
- 17 juin 2024 (à confirmer)

7. Séances à huis clos

7.1 Administrateurs et administratrices du conseil et chef de la direction

Motion 2023-10-7D

Présentée et appuyée

QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil et le chef de la direction d'Ingénieurs Canada.

Adoptée

7.2 Administrateurs et administratrices seulement

Motion 2023-10-8D

Présentée et appuyée

QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil.

Adoptée

8. Clôture

Toutes les questions ayant été traitées, la réunion est levée à 16 h 21 (HE).

Procès-verbal rédigé par J. Bard Miller, gestionnaire, Gouvernance et Services au conseil au nom de :

Nancy Hill, B.A.Sc., LL.B., FCAE, FEC, P. Eng., présidente

Light Go, avocat général et secrétaire général

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Plan de travail 2024 du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG)		3.2(a)
Objet :	Approbation du plan de travail 2024 du BCAPG	
Lien avec le plan stratégique/les objectifs :	Objectif fondamental 1 : Agréer les programmes d'études de premier cycle en génie Objectif fondamental 7 : Mobilité internationale	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Diminution de la confiance dans les fonctions de gouvernance (risque du conseil)	
Motion(s) à examiner :	<i>QUE le conseil approuve le plan de travail 2024 du BCAPG.</i>	
Vote requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Mya Warken, gestionnaire, Agrément et secrétaire du BCAPG	
Présenté par :	Pemberton Cyrus, président du BCAPG	

Définition du problème ou de l'enjeu

- Conformément aux objectifs fondamentaux d'Ingénieurs Canada, le Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG) agrée les programmes d'études de premier cycle en génie et est responsable de certains travaux liés à la gestion des occasions et des risques associés à la mobilité internationale du travail et des praticiens.

Action proposée ou recommandation

- Que le plan de travail soit approuvé.

Autres options envisagées

- Aucune autre option n'a été envisagée. Le plan de travail reflète les besoins stratégiques et opérationnels du BCAPG.

Risques

- Si le conseil d'Ingénieurs Canada n'examine ni n'approuve le plan de travail, il ne pourra surveiller le travail du BCAPG, l'un de ses quatre (4) subordonnés directs, ce qui affaiblit la confiance des organismes de réglementation.
- Si le plan de travail n'est pas approuvé, il n'est pas exclu que les visites d'agrément ne soient pas réalisées. Ainsi, les parties prenantes risquent de penser que le BCAPG ne remplit pas son mandat, ce qui entraînera du mécontentement. En outre, la motivation des bénévoles du BCAPG risquerait de diminuer, ce qui pourrait avoir des effets négatifs sur la rapidité d'élaboration et la qualité des produits du BCAPG.

Répercussions financières

- Tous les éléments du plan de travail sont prévus dans le budget proposé pour 2024.

Avantages

- Le BCAPG remplira son mandat, à savoir, assumer la conduite des activités d'agrément ainsi que l'élaboration et la tenue à jour des politiques d'agrément.

Consultations

- Lors de sa réunion du 15 septembre dernier, le BCAPG a discuté du plan de travail, dans lequel une proposition de reporter les travaux d'envergure en matière de politiques pendant que les travaux sur la Priorité stratégique 1.1 : *Examiner et valider le but et la portée de l'agrément* sont en cours a été appuyée. Les travaux visant à améliorer la documentation et la qualité des activités du BCAPG se poursuivront, avec un accent particulier sur la formation en 2024.
 - Les travaux en matière de politiques sont l'équivalent de l'amélioration continue.
 - Voici des exemples de travaux d'envergure en matière de politiques : Normes fondamentales (c'est-à-dire mesure du contenu des programmes d'études, évaluation axée sur les résultats, le rôle du permis d'exercice dans la formation en génie).
 - Voici des exemples de travaux mineurs en matière de politiques : Peaufinage et clarification du libellé, règlement des incohérences entre la pratique et les documents et critères liés aux politiques.
- La première version du plan de travail a été soumise au conseil d'Ingénieurs Canada à sa réunion du 5 octobre dernier.

Prochaines étapes

- Le BCAPG exécutera son plan de travail.

Annexe

- **Annexe 1** : Plan de travail 2024 du BCAPG

Plan de travail 2024 du BCAPG

Élément		
Décisions d'agrément	Date de la visite	Date de la décision (2024)
British Columbia Institute of Technology (1 programme)	Du 5 au 7 novembre 2023	Juin
University of Calgary (1 nouveau programme)	Du 4 au 6 février 2024	Juin
Conestoga College (1 programme)	Du 21 au 23 février 2024	Juin
Lakehead University/Georgian College (1 programme)	Du 19 au 22 novembre 2023	Juin
McGill University (9 programmes)	Du 12 au 14 novembre 2023	Juin
Memorial University (6 programmes)	Du 25 au 27 février 2024	Juin
Sheridan College (1 nouveau programme)	Du 4 au 6 février 2024	Juin
Simon Fraser University (2 programmes)	Du 4 au 7 mars 2024	Juin
Thompson Rivers University (1 programme)	Du 5 au 7 novembre 2023	Juin
University of British Columbia (2 programmes)	Du 5 au 7 novembre 2023	Juin
Université du Québec à Trois-Rivières (3 programmes)	Du 11 au 13 février 2024	Juin
Université du Québec en Outaouais (1 programme)	Du 28 au 30 janvier 2024	Juin
Université Laval (1 programme)	Du 26 au 28 novembre 2023	Juin
Surveillance internationale	Participants	Date
Prodiguer des conseils à la délégation qui assiste aux réunions des signataires de l'Accord de Washington.	Membres du BCAPG	Du 9 au 14 juin New Delhi, Inde
Normes et procédures	Responsables	Échéance
Mettre en œuvre Tandem pour l'agrément (le nouveau système de gestion des données en ligne d'Ingénieurs Canada) pour le cycle de visites 2024-2025.	Comité des politiques et des procédures Membres du BCAPG	En cours
Responsabilité en matière d'agrément <ul style="list-style-type: none"> Étudier et classer par ordre de priorité les conclusions du rapport de 2023. Recueillir des données pour le rapport de 2024. 	Comité sur la responsabilité en matière d'agrément Comité des politiques et des procédures BCAPG	En cours
Publier un rapport final sur les consultations du groupe de travail 30 en 30 du BCAPG, comprenant des recommandations révisées en fonction des commentaires des parties prenantes (notamment ceux de Doyennes et doyens d'ingénierie Canada).	Groupe de travail Comité des politiques et des procédures BCAPG	Février (suite de 2023)
Examiner les recommandations finales visant à combler les lacunes de l'Énoncé d'interprétation sur les matières des cours dans les options d'un programme et dans les programmes bidisciplinaires.	Comité des politiques et des procédures	Février (suite de 2023)
Approuver les résultats du Groupe de travail sur la documentation et les ressources de formation : Processus du BCAPG et de l'équipe de visiteurs : <ul style="list-style-type: none"> Descriptions de rôles révisées (président/vice-président/président sortant/administrateur nommé du BCAPG; président/vice-président/visiteur de programme/observateur de l'équipe de visiteurs; vérificateur principal/responsable/réviseur/évaluateur) Matrice révisée pour la prise de décision, y compris les définitions de préoccupation/faiblesse/lacune/résolu (ou l'équivalent) Module de formation pour les visiteurs 	Groupe de travail sur la documentation et les ressources de formation Comité des politiques et des procédures BCAPG	Juin (suite de 2023)
Étudier les tendances en matière de conformité aux qualités requises des diplômés et à l'amélioration continue, ainsi que les conclusions, afin de cerner les aspects sur lesquels le BCAPG devrait intervenir en ce qui a trait à la formation et au développement.	BCAPG	Décembre (reporté de 2023)
Examiner la Politique sur les conflits d'intérêts du BCAPG dans le cadre des visites d'agrément et formuler des recommandations pour son amélioration.	Comité P et P	Décembre

Étudier l'impact de la décision du Groupe des chefs de la direction de ne plus désigner de visiteurs généraux pour les activités dans le cadre des visites d'agrément, y compris les moyens d'entretenir des relations solides avec les organismes de réglementation.	Comité P et P	Février
Surveiller la mise en œuvre de l' <i>Exception provisoire pour les étudiants qui participent à des échanges internationaux</i> .	Comité P et P	En cours
Plan stratégique 2022-2024	Responsables	Échéance
Assurer un suivi du plan stratégique et y contribuer lorsque cela est demandé. Mettre l'accent sur le rôle du permis d'exercice dans la formation.	Membres du BCAPG	En cours

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Plan de travail 2024 du Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG)		3.2b
Objet :	Approbation du plan de travail 2024 du BCCAG	
Lien avec le plan stratégique/ les objectifs :	Objectif fondamental 3 : Fournir des services et des outils	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Diminution de la confiance dans les fonctions de gouvernance (risque du conseil)	
Motion(s) à examiner :	<i>QUE le conseil approuve le plan de travail 2024 du BCCAG.</i>	
Vote requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Ryan Melsom, gestionnaire, Compétences professionnelles et secrétaire du BCCAG	
Présenté par :	Frank Collins, président du BCCAG	

Définition du problème ou de l'enjeu

- Comme le prévoient les objectifs fondamentaux d'Ingénieurs Canada, le Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG) élabore et tient à jour des guides nationaux, des documents et des programmes d'examens qui permettent l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence dans l'exercice et la réglementation du génie en plus de faciliter la mobilité des praticiens au Canada.

Action proposée ou recommandation

- Que le plan de travail soit approuvé.

Autres options envisagées

- Aucune autre option n'est envisagée puisque le plan de travail tient compte des commentaires reçus de la part des organismes de réglementation.

Risques

- Si le conseil d'Ingénieurs Canada n'examine ni n'approuve le plan de travail, il ne pourra surveiller le travail du BCCAG, l'un de ses quatre (4) subordonnés directs, ce qui affaiblit la confiance des organismes de réglementation.
- Si le plan de travail n'est pas approuvé, il est possible que :
 - Les organismes de réglementation risquent d'être frustrés de voir qu'Ingénieurs Canada ne suit pas leurs conseils, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur leur ouverture à réagir aux démarches de consultation et à utiliser les produits du BCCAG à l'avenir.
 - La motivation des bénévoles du BCCAG qui ont contribué à sa mise au point risquerait de diminuer, ce qui pourrait avoir des effets négatifs sur la rapidité d'élaboration et la qualité des produits du BCCAG.

Répercussions financières

- Tous les éléments du plan de travail sont prévus dans le budget proposé pour 2024.

Avantages

- Le BCCAG fournira des services et des outils qui permettent l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie, facilitent la mobilité des ingénieurs au Canada et répondent aux besoins des organismes de réglementation.
- L'élaboration des guides mentionnés dans le plan permettra de faire progresser les priorités stratégiques et opérationnelles d'Ingénieurs Canada relatives à la diversité de la profession, notamment en ce qui a trait aux femmes et aux peuples autochtones.

Consultations

- Le Plan de travail 2024 proposé du BCCAG n'a pas changé de façon substantielle depuis sa présentation initiale au BCCAG lors de sa réunion en septembre. Toutefois, plusieurs échéances pour les révisions des programmes d'examens ont été mises à jour.
- La première version du plan de travail a été soumise au conseil d'Ingénieurs Canada à sa réunion du 5 octobre dernier.

Prochaines étapes

- Le BCCAG exécutera son plan de travail.

Annexes

- **Annexe 1** : Plan de travail du BCCAG pour 2024

Plan de travail du BCCAG pour 2024

Comme le prévoient les objectifs d'Ingénieurs Canada, le Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG) élabore et tient à jour des guides nationaux, des documents et des programmes d'examens qui permettent l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence dans l'exercice et la réglementation du génie en plus de faciliter la mobilité des praticiens au Canada. Le présent document vise à mettre en évidence les priorités de 2023 qui seront reportées en 2024 et à proposer de nouvelles priorités pour 2024 qui s'appuient sur les commentaires reçus des groupes de responsables, dont le Groupe des chefs de la direction.

A. Priorités reportées des années précédentes

Élément	Demandé par	Plan de travail	Date d'achèvement prévue
Élaboration d'un nouveau guide public sur le devoir de dénoncer les actes répréhensibles	GNRDAL	2022	Mai 2024
Élaboration d'un nouveau guide public sur l'aptitude à l'exercice	GNRE ET GNRDAL	2022	Octobre 2024
Un nouveau document d'Ingénieurs Canada sur les nouvelles disciplines	GNRA ET GNRE	2023	Octobre 2025
Révision du Guide public sur le Code de déontologie (2016)	GNRE	2022	Mai 2024
Révision du Guide public sur les conflits d'intérêts (2014)	GNRE	2022	Mai 2024
Révision du Guide public : Assumer la responsabilité du travail de l'ingénieur stagiaire (2016)	GNRA	2023	Mai 2025

B. Priorités supplémentaires pour 2023 basées sur les résultats de la consultation

Élément	Demandé par	Date de la demande	Date d'achèvement prévue
Un nouveau guide public sur l'utilisation des nouvelles technologies en génie	GNRE	2023	Octobre 2026
Révision du Guide public sur l'exercice de la profession d'ingénieurs au Canada (2012)	GNRE	2023	Mai 2025
Révision du Guide destiné aux organismes de réglementation sur l'évaluation de la formation universitaire des titulaires de diplômes non agréés par le Bureau d'agrément (2018)	GNRA	2023	Mai 2025

C. Révision continue des programmes d'examens et des manuels connexes

Élément	Date d'achèvement prévue
Génie du bâtiment (2007)	Avril 2024
Programme d'examens de génie industriel (2017)	Janvier 2024
Génie du pétrole (2017)	Avril 2024

D. Nouvelle révision des programmes d'examens et des manuels connexes

Élément	Date d'achèvement prévue
Génie de l'architecture navale (2016)	Janvier 2025
Programme d'examens de génie informatique (2017)	Janvier 2025
Programme d'examens de génie minier et minéralurgique (2018)	Janvier 2025

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Plan de consultation du conseil		3.3
Objet :	Approuver le Plan de consultation du conseil pour 2024 et recevoir des informations sur les prochaines consultations opérationnelles	
Lien avec le Plan stratégique/les objectifs :	Responsabilité du conseil : Mettre en place un processus favorisant l'engagement des organismes de réglementation au moyen de communications régulières qui facilitent la participation, l'évaluation et la rétroaction	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Diminution de la collaboration nationale (risque du conseil)	
Motion(s) à examiner :	<i>QUE le conseil approuve le Plan de consultation du conseil pour 2024.</i>	
Votes requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Mélanie Ouellette, gestionnaire, Planification stratégique et opérationnelle	
Présenté par :	Michael Wrinch, président élu	

Définition du problème/de l'enjeu

- Conformément à la Politique du conseil 7.11, *Consultation*, le conseil doit s'assurer que les organismes de réglementation sont consultés sur tout programme, produit ou service nouveau ou considérablement révisé offert par Ingénieurs Canada, et que les administrateurs et administratrices approuvent les consultations du conseil prévues au cours de l'année à venir.
- Le plan de consultation, qui est établi chaque année, contient toutes les consultations prévues :
 - Les consultations du conseil ont trait à la planification et à l'exécution stratégiques, et comprennent les consultations du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG) et celles du Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG). Elles sont fournies à l'annexe 1 aux fins d'approbation.
 - Les consultations opérationnelles sont dirigées par le chef de la direction. Elles sont fournies à l'annexe 2 pour information.

Autres options envisagées

- Aucune autre option n'a été envisagée, étant donné que la Politique du conseil 7.11 exige que le chef de la direction fournisse au conseil une liste de consultation annuelle.

Risques

- Les consultations contribuent généralement à atténuer le risque d'une *Diminution de la collaboration nationale*, et chacune d'entre elles contribue également à atténuer les risques individuels associés au domaine de travail visé.

Répercussions financières

- Aucune, toutes les consultations sont déjà incluses dans le budget de 2024.

Avantages

- Les organismes de réglementation disposent d'un calendrier de consultation prévisible et transparent qui les aidera à affecter des ressources à l'avance, optimisant ainsi leur participation à l'élaboration de programmes, produits et services nationaux nouveaux et/ou révisés, ou à l'amélioration de ceux qui existent déjà.

Consultations

- Les consultations prévues par le conseil découlent du Plan stratégique, ainsi que des plans de travail du BCAPG et du BCCAG, qui ont tous fait l'objet de consultations approfondies.
- Toutes les consultations prévues sont communiquées chaque trimestre au Groupe des chefs de la direction.

Prochaines étapes (si la motion est adoptée)

- Le Plan de consultation pour 2024 (consultations du conseil et consultations opérationnelles) sera envoyé à tous les organismes de réglementation et publié dans le site d'Ingénieurs Canada.

Annexes

Annexe 1 : Plan de consultation du conseil pour 2024 (pour approbation)

Annexe 2 : Plan des consultations opérationnelles pour 2024 (pour information)

Titre	Utilisateur final prévu	Groupes consultés?	Trimestre	Qui a dirigé ou demandé le travail	Type de consultation
Orientation générale d'un nouveau document d'Ingénieurs Canada sur les nouvelles disciplines	Responsables de l'admission, de l'exercice et de la discipline et de l'application de la loi	GNRA; GNRDAL; GNRE	TR1	Conseil	Hybride
Guide à l'intention des organismes de réglementation : Principes directeurs pour les enquêtes sur la moralité	Responsables de la discipline	GNRDAL	TR2	GNRDAL	Hybride
Orientation générale pour un guide sur l'utilisation des nouvelles technologies en génie	Détenteurs de permis d'exercice du génie, responsables de l'exercice	GNRE; GCD	TR4	GNRE	Hybride
Guide national sur l'exercice de la profession d'ingénieur au Canada	Détenteurs de permis d'exercice du génie, responsables de l'exercice	GCD; GNRE	TR2	GNRE	Hybride
Guide sur l'évaluation académique des titulaires de diplômes non agréés par le Bureau d'agrément	Candidats, responsables de l'admission et examinateurs	GCD; GNRA	TR4	Conseil; GNRA	Hybride
Programme d'examens de génie de l'architecture navale	Examineurs, candidats titulaires de diplômes non agréés par le BCAPG et responsables de l'admission	GNRA	TR4	GNRA	Par courriel seulement
Programme d'examens de génie informatique	Examineurs, candidats et responsables de l'admission	GNRA	TR4	GNRA	Par courriel seulement
Programme d'examens de génie minier et minéralurgique	Examineurs, candidats titulaires de diplômes non agréés par le BCAPG et responsables de l'admission	GNRA	TR4	GNRA	Par courriel seulement
Plan de travail du BCCAG pour 2025	BCCAG	GNRA; GNRDAL; GNRE; GCD	TR2	Conseil	Hybride
Exigence nationale de formation pour l'obtention du permis d'exercice	Personnel et conseil d'Ingénieurs Canada	Organismes de réglementation (individuellement); Doyennes et doyens	TR1	Conseil	Hybride

Titre	Utilisateur final prévu	Groupes consultés?	Trimestre	Qui a dirigé ou demandé le travail	Type de consultation
Énoncé de principe national sur la réglementation de l'ingénierie en milieu côtier, océanique et en sous-sol connexe	Personnel d'Ingénieurs Canada	GCD; conseil d'Ingénieurs Canada	TR1	Groupe des chefs de la direction; conseil	Hybride
Énoncé de principe national sur la technologie du génie de l'intelligence artificielle dans les véhicules autonomes et connectés	Personnel d'Ingénieurs Canada	GCD; conseil d'Ingénieurs Canada	TR1	Conseil	Par courriel seulement
Énoncé de principe national sur le rôle des ingénieurs et du génie dans le développement et l'utilisation de l'intelligence artificielle	Personnel d'Ingénieurs Canada	GCD; conseil d'Ingénieurs Canada	TR1	Conseil; Groupe des chefs de la direction	Par courriel seulement
Ébauche d'un document de recherche réglementaire portant sur le génie multidisciplinaire	Personnel de soutien des organismes de réglementation chargés de la réglementation du	GCD; GNRA; GNRDAL; GNRE	TR1	Groupe des chefs de direction	Hybride
Mémoire prébudgétaire dans le cadre de la consultation préalable au budget du gouvernement fédéral 2024	Équipe responsable des politiques publiques	GCD	TR3	Membres du personnel d'Ingénieurs Canada	Hybride
Orientation générale d'un document de recherche réglementaire - sujet à déterminer	Responsables de l'admission, de l'exercice et de la discipline et de l'application de la loi	GNRA; GNRDAL; GNRE	TR2	Chef de la direction	Hybride
Document de recherche réglementaire - sujet à déterminer	Responsables de l'admission, de l'exercice et de la discipline et de l'application de la loi	GNRA; GNRDAL; GNRE	TR3	Chef de la direction	Hybride
Énoncé de principe national sur l'exercice professionnel dans le domaine du génie énergétique	Équipe responsable des politiques publiques	Conseil; GCD	TR1	Groupe des chefs de la direction	Par courriel seulement

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Modification de la périodicité de révision de certaines politiques du conseil		3.4
Objet :	Approuver les modifications de la périodicité de révision de certaines politiques du conseil	
Lien avec le plan stratégique/les objets :	Responsabilité du conseil : Assurer l'élaboration et l'examen périodique des politiques du conseil	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Diminution de la confiance dans les fonctions de gouvernance (risque du conseil)	
Motion(s) à examiner :	<p><i>QUE le conseil, sur recommandation du Comité sur la gouvernance, approuve que les politiques suivantes soient révisées tous les trois ans :</i></p> <p><i>i. 4.4, Politique de confidentialité</i></p> <p><i>ii. 4.5, Conseiller du Groupe des chefs de direction auprès du conseil</i></p> <p><i>iii. 7.10, Politique et procédure de dénonciation</i></p> <p><i>iv. 9.1, Rapport sur les normes et procédures d'agrément</i></p>	
Votes requis pour adopter la motion :	Majorité des deux tiers	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Joan Bard Miller, gestionnaire, Gouvernance et Services au conseil	
Présenté par :	Alison Anderson, président du Comité sur la gouvernance	

Définition du problème/de l'enjeu

- Dans le cadre de son processus de révision régulier, le Comité sur la gouvernance a identifié quatre (4) politiques du conseil qui pourraient, à l'avenir, être révisées tous les trois ans plutôt que tous les deux ans.
- Aucune autre révision n'est recommandée pour ces quatre (4) politiques à l'heure actuelle.

Action ou recommandation proposée

- Que le conseil approuve que la périodicité de révision des politiques présentées à l'annexe 1 passe de bisannuelle à triennale. Cette modification de la périodicité de révision n'empêche pas le conseil de demander une révision d'une politique plus tôt s'il l'estime nécessaire à la suite de nouvelles informations ou d'un changement de circonstances.

Autres options envisagées :

- Le personnel a envisagé de maintenir le calendrier de révision actuel, mais l'on ne prévoit pas que les politiques présentées nécessitent d'autres modifications au cours des deux prochaines années.

Risques

- Il existe un risque que la réduction de la fréquence de révision fasse qu'une politique ne soit plus en phase avec les pratiques exemplaires. Ce risque est considéré comme faible étant donné que le conseil peut demander qu'une politique soit révisée en dehors de la période recommandée, si nécessaire.

Répercussions financières

- La modification de la périodicité de révision n'a aucun impact sur le budget.

Avantages

- La réduction de la fréquence de révision des politiques du conseil réduira la charge de travail du personnel, du Comité sur la gouvernance et du conseil, ce qui augmentera le temps pouvant être consacré à un examen plus approfondi des politiques devant être révisées.

Consultations

- Lors de sa réunion de février 2023, le conseil a brièvement discuté de la possibilité de faire passer la période de révision des politiques du conseil de deux à trois ans, selon le cas, afin d'aider à gérer la charge de travail du Comité sur la gouvernance. Aucune préoccupation n'a alors été soulevée.
- Lia Daborn, conseillère actuelle du Groupe des chefs de direction auprès du conseil, a été consultée au sujet de la politique 4.5, Conseiller du Groupe des chefs de direction auprès du conseil.
- Le secrétariat du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG) a été consulté sur la Politique 9.1, Rapport sur les normes et les procédures d'agrément.

Prochaines étapes (si la motion est approuvée)

- Une fois l'approbation du conseil obtenue, le Manuel des politiques du conseil sera mis à jour pour inclure la nouvelle périodicité de révision.
- Le Comité sur la gouvernance devra prévoir de réviser de nouveau les politiques visées en septembre 2026.

Annexes

- **Annexe 1** : Versions révisées (avec suivi des modifications) des politiques.



4 Rôle du conseil

4.4 Confidentialité

Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693)

Périodicité de révision : ~~bisannuelle~~ triennale

Date de la dernière modification : 1^{er} octobre 2021 (motion 2021-10-4D)

Date de la dernière révision : 1^{er} octobre 2021

Commented [LET1]: En raison de la nature évolutive de cette politique, il est suggéré que la périodicité de la révision soit triennale au lieu de bisannuelle, ce qui contribuerait à réduire la charge de travail du Comité sur la gouvernance et du conseil.

- (1) Les membres du conseil et les membres des comités du conseil sont tenus de garder confidentiels tous les dossiers confidentiels portés à leur connaissance ou mis en leur possession pendant qu'ils remplissent leurs fonctions.
- (2) L'information confidentielle comprend :
 - a) Les informations financières non publiées
 - b) Les renseignements personnels concernant les employés ou les bénévoles
 - c) Toute information discutée « à huis clos » lors des réunions du conseil ou des comités
 - d) Les données confiées à Ingénieurs Canada par des parties externes
 - e) Tout élément qualifié de confidentiel, verbalement ou par écrit
- (3) Le devoir de préserver la confidentialité ne s'applique pas à l'information déjà connue du public et dont la discussion est autorisée par le conseil.
- (4) Les membres du conseil et les membres des comités du conseil doivent prendre des mesures pertinentes pour s'assurer que l'information confidentielle portée à leur connaissance ou entrée en leur possession ne sera pas divulguée ni utilisée de façon inappropriée. Ces mesures exigent notamment de protéger adéquatement la source ou la provenance de l'information en leur possession ou à leur disposition.
- (5) Les membres du conseil et les membres des comités du conseil ne doivent pas utiliser l'information confidentielle pour leur propre intérêt ni pour en faire profiter ou avantager des tiers.
- (6) Les membres du conseil et les membres des comités du conseil doivent remettre toute information confidentielle en leur possession ou sous leur contrôle lorsqu'ils cessent d'être membres du conseil ou à la demande de ce dernier.
- (7) Les membres du conseil et les membres des comités du conseil doivent agir de façon proactive pour cerner et signaler toute dérogation à la présente politique.
- (8) Les membres du conseil et les membres des comités du conseil sont tenus par ce devoir de confidentialité pendant toute la durée de leur mandat de membre du conseil et ce devoir subsiste après l'expiration de ce mandat.
- (9) Les futurs membres du conseil et des comités du conseil doivent signer l'attestation de reconnaissance de la présente politique avant d'assumer leurs fonctions.



Attestation de reconnaissance de la Politique de confidentialité

Je déclare avoir lu et compris la présente *Politique de confidentialité* et accepte d'adopter une conduite qui y est conforme.

Signature _____

Nom _____

Date _____

4.4.1 Serment d'entrée en fonction

Dès sa nomination, chaque administrateur ou administratrice doit signer un serment d'entrée en fonction.

Je soussigné(e) :

- a) Accepte d'être élu(e) et d'agir à titre d'administrateur ou d'administratrice d'Ingénieurs Canada. Ce consentement prend effet immédiatement et se poursuivra jusqu'à ce que je le révoque par écrit ou que je cesse de faire partie du conseil de quelque autre façon.
- b) Consens à la tenue de réunions du conseil par téléphone, ou par tout moyen de communication électronique ou autre, de façon à permettre à tous les participants d'interagir simultanément et instantanément pendant les réunions.
- c) Consens à recevoir de l'information par voie électronique et reconnais ma responsabilité de m'assurer qu'Ingénieurs Canada possède en tout temps mon adresse de courriel à jour.
- d) Certifie être âgé(e) de dix-huit ans ou plus, ne pas porter le statut de failli(e) et n'avoir fait l'objet d'aucune déclaration d'incapacité par un tribunal au Canada ou dans un autre pays.
- e) M'engage à respecter le Règlement administratif et les politiques d'Ingénieurs Canada, ainsi que les décisions du conseil, et à me conformer à la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*.

Signature _____

Nom _____

Date _____



4 Rôle du conseil

4.5 Conseiller du Groupe des chefs de direction auprès du conseil

Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693)

Périodicité de révision : bisannuelle triennale

Date de la dernière modification : 13 décembre 2021 (motion 2021-12-5D) Date de la dernière révision : 13 décembre 2021

- (1) Le conseil est constitué d'administrateurs et administratrices et d'un conseiller ou d'une conseillère du Groupe des chefs de direction (« le conseiller ») désignés collectivement sous l'appellation de membres du conseil. Le rôle et les responsabilités du conseiller, en sa qualité de membre du conseil, sont les suivants :
- a) Le conseiller est un membre sans droit de vote du conseil.
 - b) Le rôle de conseiller membre du Groupe des chefs de direction consiste à établir un lien essentiel entre Ingénieurs Canada et le Groupe des chefs de direction.
 - c) Le conseiller doit être un membre du Groupe des chefs de direction et être délégué par celui-ci pour remplir un mandat déterminé par le Groupe.
 - d) Le conseiller peut déléguer un représentant, également membre du Groupe des chefs de direction, qui agira en son nom aux réunions du conseil.
 - e) Les responsabilités du conseiller sont les suivantes :
 - i. Connaître les dossiers d'Ingénieurs Canada.
 - ii. Être au courant des enjeux qui touchent ou pourraient toucher Ingénieurs Canada et le Groupe des chefs de direction.
 - iii. Fournir des conseils au conseil au nom du Groupe des chefs de direction.
 - iv. Faire des recommandations, fournir des informations ou soulever des questions qui, de l'avis du Groupe des chefs de direction, devraient être examinées par le conseil.
 - v. Communiquer les points de vue, les activités, les décisions et les plans du conseil au Groupe des chefs de direction.
 - vi. Prendre une part active aux travaux du conseil y compris en siégeant au besoin à ses comités ou à ses groupes de travail.
 - vii. Contribuer au processus de prise de décision du conseil en :
 - A. discutant librement et ouvertement de toutes les questions aux réunions du conseil;
 - B. s'efforçant d'atteindre un consensus sur les points de vue divergents et dans l'intérêt collectif d'Ingénieurs Canada et des organismes de réglementation;
 - C. respectant les droits, les responsabilités et les décisions des organismes de réglementation et des autres organismes.

Commented [LET1]: Les conseillers actuels, sortants et nouveaux du Groupe des chefs de la direction n'ont recommandé aucune modification à la politique en ce moment.

Commented [LET2]: En raison de la nature évolutive de cette politique, il conviendrait mieux de la réviser tous les trois ans plutôt que tous les deux ans, ce qui réduirait la charge de travail du Comité sur la gouvernance et du conseil. Aucune autre révision n'est proposée en ce moment.



7 Politiques du conseil

7.10 Dénonciation

Date d'adoption : 26 septembre 2018 (motion 5716)

Périodicité de révision : triennale bisannuelle

Date de la dernière modification : 13 décembre 2021

Date de la dernière révision : 13 décembre 2021

(Motion 2021-12-5D)

Commented [LET1]: En raison de la nature de cette politique, il est peu probable que des révisions soient nécessaires tous les deux ans. Il est suggéré de réviser cette politique tous les trois ans, afin de réduire la charge de travail du Comité sur la gouvernance et du conseil.

- (1) Ingénieurs Canada s'est engagé à respecter les normes juridiques, éthiques et morales les plus élevées ainsi qu'un code de conduite personnelle et professionnelle rigoureux. Dans le cadre de cet engagement et de l'engagement d'Ingénieurs Canada à maintenir des communications ouvertes, cette politique vise à donner aux administrateurs, au personnel et aux bénévoles d'Ingénieurs Canada un moyen d'exprimer des préoccupations, tout en leur donnant l'assurance qu'ils seront protégés contre des représailles ou de la victimisation pour avoir fait une dénonciation de bonne foi.
- (2) Cette politique s'applique aux préoccupations concernant des activités contraires à l'éthique, dangereuses ou illégales (« événements à dénoncer ») qui pourraient avoir des conséquences graves et préjudiciables pour Ingénieurs Canada. Les événements à dénoncer comprennent, notamment :
 - Une fraude ou une fausse déclaration en matière de comptabilité, de vérification ou d'information financière;
 - Les infractions aux lois fédérales ou provinciales qui pourraient entraîner des amendes ou des dommages civils payables par Ingénieurs Canada ou qui pourraient nuire de façon importante à la réputation ou à l'image publique d'Ingénieurs Canada;
 - Toute conduite contraire à la politique du conseil 4.3, *Code de conduite*;
 - Tout danger pour la santé, la sécurité ou le bien-être des employés, des bénévoles et/ou du public.
- (3) Tout membre du personnel, bénévole ou administrateur d'Ingénieurs Canada qui sait ou soupçonne qu'un événement à dénoncer s'est produit (le « plaignant ») doit en faire rapport dès que possible.
- (4) Les rapports concernant des événements à dénoncer devraient être communiqués à l'une des personnes suivantes :
 - a) au chef de la direction, si la plainte concerne un membre du personnel ou un bénévole;
 - b) au président du conseil, si la plainte concerne un membre du conseil ou le chef de la direction
 - c) au président élu, si la plainte concerne le président du conseil.
- (5) Le rapport doit être soumis à l'aide du formulaire *Rapport de dénonciation* présenté à l'annexe A.
- (6) Un plaignant peut demeurer anonyme s'il le désire. Par contre, afin de faciliter l'enquête d'une plainte, le plaignant devrait envisager de s'identifier. Le rapport sera traité dans la plus grande confidentialité et la divulgation de renseignements se limitera à ceux qui sont requis pour mener une enquête exhaustive et impartiale.



- (7) Un plaignant peut s'identifier, mais demander que son identité ne soit pas divulguée à la personne qui aurait commis l'événement à dénoncer.
- (8) Tous les rapports seront traités promptement, feront l'objet d'un examen ou d'une enquête selon le cas, de manière juste et équitable, garantissant ainsi qu'un processus respectueux est suivi pour toutes les parties concernées.
- (9) Le nombre de communications entre le plaignant et la personne responsable de l'enquête dépendra de la nature de l'allégation et de la clarté des renseignements fournis. Lorsqu'il fait un rapport en vertu de la présente politique, le plaignant devra fournir des renseignements clés, tels que les personnes concernées, les dates pertinentes, le type et la description de l'événement à dénoncer, en utilisant le formulaire *Rapport de dénonciation* fourni à l'annexe A de la présente politique. Le plaignant peut être appelé à fournir des renseignements supplémentaires. Le plaignant n'est pas tenu de prouver la véracité d'une allégation, mais doit fournir des détails adéquats pour démontrer que ses préoccupations reposent sur des motifs suffisants.
- (10) Dans tous les cas, la personne qui aurait commis l'événement à dénoncer sera informée du dépôt du rapport et aura l'occasion de répondre aux allégations.
- (11) Dès la réception d'un rapport en vertu de la présente politique, la personne à qui le rapport été soumis conformément à l'article 4 détermine la réponse ou les mesures qui s'imposent. Parmi les mesures possibles, citons :
- a) ne prendre aucune mesure;
 - b) mener d'autres enquêtes (auprès du plaignant ou d'autres personnes afin de recueillir des renseignements supplémentaires);
 - c) mener une enquête officielle;
 - d) renvoyer l'affaire à l'organisme d'application de la loi compétent.
- (12) Pour déterminer les mesures à prendre, la personne à qui le rapport a été soumis devra recueillir des éléments de preuve et vérifier les renseignements fournis, déterminer les responsabilités (dans la mesure du possible), examiner les lois, règles et politiques générales applicables, et prendre toute autre mesure raisonnablement nécessaire pour parvenir à une conclusion sur la question.
- (13) Si une enquête officielle est entreprise, la personne à qui le rapport de dénonciation a été soumis devra déterminer s'il est nécessaire de solliciter l'assistance d'une ressource ou plus et de recourir à des conseillers juridiques, comptables ou autres conseillers de l'extérieur, selon les besoins, pour mener l'enquête. L'assistance d'un employé ou de la personne qui fait l'objet du rapport ne doit en aucun cas être sollicitée.
- (14) Des mesures correctives appropriées seront prises si elles sont justifiées par les conclusions de l'enquête, conformément à l'article 4.3.1 de la Politique du conseil 4.3, *Code de conduite*.
- (15) Sous réserve de contraintes juridiques ou relatives à des conditions de confidentialité, le plaignant devrait être informé des résultats de toute enquête.



- (16) Aucun administrateur, employé ou bénévole qui soumet un rapport de bonne foi en vertu de la présente politique ne subira de harcèlement, de représailles ou de conséquences négatives.
- (17) Quiconque soumet un rapport en vertu de cette politique doit le faire de bonne foi et avoir des motifs raisonnables de croire que les renseignements divulgués révèlent un problème sérieux. Toute allégation qui se révèle non fondée et que l'on détermine être fausse ou avoir été faite par malveillance sera considérée comme une conduite contraire à l'éthique, et pourrait être traitée conformément à l'article 4.3.1 de la politique du conseil 4.3, *Code de conduite*.
- (18) Une dénonciation frivole et vexatoire est une dénonciation à propos de laquelle la personne qui la fait sait ou devrait raisonnablement savoir qu'il n'y a pas lieu de la faire, ou encore une dénonciation qui est faite dans le but d'entraîner des conséquences préjudiciables pour la personne visée. Le dépôt d'un rapport de dénonciation frivole ou vexatoire constitue une violation de la présente politique et toute personne qui le fait sera considérée comme ayant eu une conduite contraire à l'éthique, et pourrait être traitée conformément à l'article 4.3.2 de la politique du conseil 4.3, *Code de conduite*.
- (19) Le chef de la direction doit aviser le conseil de tout rapport de dénonciation visant des membres du personnel et lui fournir les résultats sommaires de toute enquête.



Annexe A – Rapport de dénonciation

<p>Nom du plaignant (facultatif) :</p> <p>Mon nom <input type="checkbox"/> peut <input type="checkbox"/> ne doit pas être divulgué à la personne visée par ce rapport.</p>
<p>Personne soupçonnée de l'agissement en cause :</p>
<p>Nature des allégations. Veuillez inclure une description de l'agissement, indiquer quand et où il s'est produit, et quand et comment vous en avez pris connaissance :</p>
<p>Est-ce qu'une autre personne a été témoin ou est au courant de l'agissement en cause? Le cas échéant, veuillez l'identifier et décrire son rôle.</p>
<p>Décrivez les mesures que vous avez prises avant de déposer ce rapport.</p>

Je dépose ce rapport parce que je crois qu'un événement à dénoncer a eu lieu ou est susceptible d'avoir lieu.

Je certifie par la présente que l'information fournie ci-dessus est, à ma connaissance, véridique, exacte et complète. J'ai pris connaissance de la politique du conseil 7.10, *Dénonciation* et je comprends que faire des allégations fausses ou frivoles est contraire à cette politique et peut m'exposer à des sanctions.

Je reconnais en outre qu'une enquête sera déclenchée une fois que ce rapport sera déposé.

Signature du plaignant ou de la plaignante (facultatif)

Date



9 Documents et produits approuvés par le conseil

Date d'adoption : 26 septembre 2018 (motion 5716)

Date de la dernière modification : 13 décembre 2021
(Motion 2021-12-5D)

Périodicité de révision : ~~bisannuelle~~ triennale

Date de la dernière révision : 13 décembre 2021

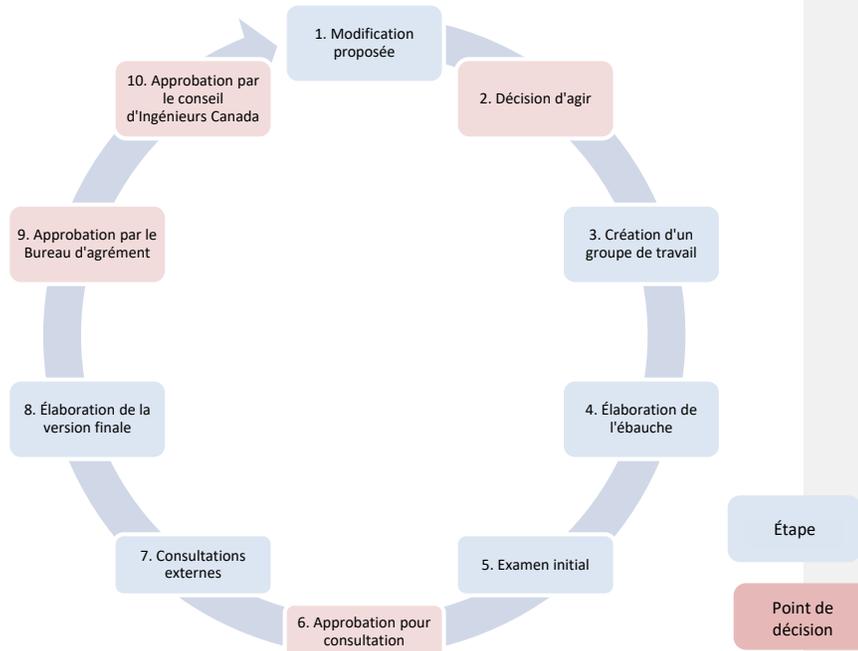
Commented [LET1]: Le secrétariat du BCAPG a confirmé que la politique s'applique toujours à son travail. Aucune modification au contenu de la politique n'est proposée en ce moment.

Commented [LET2]: Il est peu probable que des révisions soient nécessaires tous les deux ans. Compte tenu de ce fait, la révision triennale réduira la charge de travail du Comité sur la gouvernance et du conseil.

Le conseil a la responsabilité d'approuver certains produits d'Ingénieurs Canada qui sont mis à la disposition du public et des gouvernements. Ces produits reflètent les positions et politiques de la profession d'ingénieur.

9.1 Rapport sur les normes et les procédures d'agrément

- (1) Le *Rapport sur les normes et les procédures d'agrément* comprend des informations à l'intention des établissements d'enseignement supérieur désirant obtenir ou conserver l'agrément de leurs programmes. Il renferme les normes d'agrément (que les établissements d'enseignement supérieur doivent respecter), ainsi que les procédures pour les visites et les décisions d'agrément.
- (2) Les normes et procédures d'agrément sont élaborées par le Bureau d'agrément, avec le soutien du personnel d'Ingénieurs Canada. De multiples parties prenantes sont consultées durant le processus d'élaboration :





Processus d'élaboration des normes du Bureau d'agrément – Description des étapes

Étape	Description
1. Modification proposée	Des modifications peuvent être proposées par les membres du Bureau d'agrément, les établissements d'enseignement supérieur (EES), les organismes de réglementation ou d'autres parties. Ces modifications sont soumises à l'examen du Bureau d'agrément lors d'une réunion.
2. Décision d'agir	Si le Bureau d'agrément convient qu'une modification potentielle devrait être envisagée, la modification en question est d'abord étudiée par le Comité des politiques et des procédures (CPP).
3. Création d'un groupe de travail	Si nécessaire, le CPP peut créer un groupe de travail ou un groupe de travail spécial chargé d'étudier la question et de faire des recommandations.
4. Élaboration de l'ébauche	La modification proposée est débattue, et l'ébauche de document est élaborée par le personnel, le groupe de travail, le CPP ou un sous-ensemble de ces intervenants.
5. Examen initial	Une première version de la modification proposée est présentée à une réunion du CPP pour examen et approbation de la soumettre au Bureau d'agrément. Certains changements peuvent être approuvés lors de cette réunion, tandis que des modifications plus importantes peuvent nécessiter des révisions supplémentaires.
6. Approbation pour la consultation	La modification proposée est soumise au Bureau d'agrément pour examen et approbation en vue de consulter certaines parties prenantes (notamment : les organismes de réglementation, Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC), le Comité de liaison des doyens de DDIC, les EES, la Fédération canadienne étudiante de génie (FCEG) ou d'autres, selon la nature de la modification).
7. Consultations externes	On sollicite une rétroaction sur la modification proposée auprès de certaines parties prenantes.
8. Élaboration de la version finale	Les résultats de la consultation sont examinés par le groupe de travail / groupe de travail spécial qui a initialement étudié la question, et des modifications supplémentaires peuvent être envisagées. La version finale de la modification est recommandée à l'approbation du Bureau d'agrément.
9. Approbation par le Bureau d'agrément	La raison de la modification proposée et un résumé de la rétroaction reçue durant les consultations sont présentés au Bureau d'agrément pour examen et approbation. Le Bureau d'agrément approuve la modification proposée et recommande au conseil d'Ingénieurs Canada de l'approuver.
10. Approbation par le conseil d'Ingénieurs Canada	Le conseil d'Ingénieurs Canada examine la modification et approuve son inclusion dans la prochaine édition du <i>Rapport sur les normes et les procédures d'agrément</i> .

(3) **Toutes les normes nouvelles ou modifiées doivent être approuvées par le conseil.** Par conséquent, les normes d'agrément sont des produits approuvés par le conseil, dont le conseil est responsable.

(4) Le Rapport sur les normes et les procédures d'agrément le plus récent est accessible dans le site Web d'Ingénieurs Canada à : <https://engineerscanada.ca/fr/agrement/ressources-en-matiere-dagrément>

Manuel des politiques du conseil d'Ingénieurs Canada
Section 9 : Documents et produits approuvés par le conseil

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Dirigeants du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG)		3.5
Objet :	Nommer le vice-président, le président et le président sortant du BCAPG pour la période du 1 ^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025	
Lien avec le Plan stratégique/les objectifs :	Objectif fondamental 1 : Agréer les programmes d'études de premier cycle en génie	
Lien avec le profil de risque de l'organisation :	Diminution de la confiance dans les fonctions de gouvernance (risque du conseil)	
Motion(s) à examiner :	<p><i>QUE le conseil approuve la nomination des membres dirigeants du BCAPG pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025, comme suit :</i></p> <p><i>a) Ray Gosine à titre de vice-président;</i></p> <p><i>b) Jeff Pieper à titre de président;</i></p> <p><i>c) Pemberton Cyrus à titre de président sortant</i></p>	
Vote requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Mya Warken, gestionnaire, Agrément et secrétaire du BCAPG	
Présenté par :	Ernie Barber, le plus ancien administrateur nommé au BCAPG	

Définition du problème ou de l'enjeu

- Conformément à la Politique du conseil 6.9, *Mandat du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG)*, article 6.9.4(2) : « À la fin de leurs mandats, le vice-président devient président, et le président devient président sortant, sous réserve de l'approbation du conseil d'Ingénieurs Canada ».
- L'APEGA a déjà donné son approbation à titre d'organisme de réglementation pour la candidature de Jeff Pieper, et Engineers Nova Scotia a donné son approbation pour la candidature de Pemberton Cyrus. L'appui de l'Association of Professional Engineers and Geoscientists Alberta à la candidature de Ray Gosinea été reçu par courriel avant son élection en août 2023.

Action ou recommandation proposée

- Que le conseil approuve les candidatures et nomme les membres pour les mandats indiqués.

Autres options envisagées

- Aucune.

Risques

- Étant donné que tous les candidats ont reçu l'appui de leur organisme de réglementation, il n'y a aucun risque associé à leur nomination.

Répercussions financières

- Aucune répercussion financière n'est associée aux nominations.

Avantages

- Le BCAPG bénéficiera d'un niveau élevé et soutenu de connaissances et d'expérience au sein de sa direction, qui a l'appui de ses membres.

Consultations

- L'appui des organismes de réglementation respectifs a été reçu dans le cas des trois (3) candidats.

Prochaines étapes (si la motion est approuvée)

- Le président du Comité des candidatures, le plus ancien administrateur nommé Ernie Barber, informera les personnes concernées de leur nomination.

Annexe

- Aucune

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Dirigeants du Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG)		3.6
Objet :	Nommer le vice-président, le président et la présidente sortante du BCCAG pour la période du 1 ^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025, et prolonger le mandat d'une membre pour tenir compte des modifications apportées en 2023 aux limites des mandats de l'exécutif du BCCAG	
Lien avec le Plan stratégique/les objectifs :	Objectif fondamental 3 : Fournir des services et des outils	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Diminution de la confiance dans les fonctions de gouvernance (risque du conseil)	
Motion(s) à examiner :	<p><i>QUE le conseil approuve la nomination des membres dirigeants du Bureau des conditions d'admission pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025 :</i></p> <p><i>a) Sam Inchasi à titre de vice-président;</i></p> <p><i>b) Frank Collins à titre de président;</i></p> <p><i>c) Margaret Anne Hodges à titre de présidente sortante</i></p> <p><i>QUE le conseil approuve de prolonger d'un an le mandat de la représentante des provinces de l'Atlantique.</i></p> <p><i>a) Amy Hsiao, représentante des provinces de l'Atlantique</i></p>	
Vote requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Ryan Melsom, gestionnaire, Compétences professionnelles et secrétaire du BCCAG	
Présenté par :	Marisa Sterling, la plus ancienne administratrice nommée au BCCAG	

Définition du problème ou de l'enjeu

- En décembre 2022, le conseil a approuvé des mandats d'un an pour les dirigeants actuels du BCCAG.
- En mai 2023, le conseil d'Ingénieurs Canada a approuvé des modifications de la Politique du conseil 6.10, *Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG)* qui faisaient passer d'un an à deux ans la durée des mandats des dirigeants (vice-président, président et président sortant) du BCCAG.
- Étant donné que l'approbation de l'exécutif actuel n'était que pour un an, le BCCAG souhaite prolonger d'un an le mandat de chacun des membres de l'exécutif pour introduire progressivement les nouvelles limites de mandat de deux ans.
- La décision du conseil de prolonger les limites des mandats est intervenue pendant le processus annuel de nomination du BCCAG, contrariant ainsi l'intérêt exprimé par Amy Hsiao de se porter candidate à la vice-présidence en 2024.
- Afin de tenir compte de son intérêt, le Comité des candidatures du BCCAG a décidé de demander une prolongation d'un an de son mandat actuel de trois ans, de sorte qu'elle reste admissible pour le prochain poste de vice-président en 2025.
- Conformément à la politique 6.10, paragraphe 6.10.4(4), l'AIGNB, l'APEGS et PEO ont apporté leur soutien aux candidatures de Frank Collins, Margaret Anne Hodges et Sam Inchasi en 2022.
- Le 2 octobre 2023, les organismes de réglementation ont été informés de la prolongation des mandats prévue par la politique et des prolongations proposées mentionnées ci-dessus. Aucune préoccupation n'a alors été soulevée.

- Conformément au paragraphe 6.10.3.E(5) de la politique 6.10, l'appui des organismes de réglementation a été obtenu pour la prolongation d'un an du mandat d'Amy Hsiao en tant que représentante des provinces de l'Atlantique.

Action ou recommandation proposée

- Que le conseil approuve les candidatures et nomme tous les membres pour les mandats indiqués.

Autres options envisagées

- Compte tenu de la décision du conseil de mai 2023 de prolonger les mandats de l'exécutif, le Comité des candidatures du BCCAG a étudié plusieurs options quant à la meilleure façon d'aborder le cycle des candidatures à la vice-présidence de 2024, qui était déjà ouvert.
- Le comité a envisagé de clôturer le cycle des candidatures en juin 2023, comme prévu initialement, mais a finalement décidé que cela ne serait pas équitable pour les membres qui avaient prévu de se porter candidats à la vice-présidence en 2024, car ils ne pourraient alors se présenter qu'en 2025.

Risques

- Étant donné que tous les candidats ont reçu l'appui de leur organisme de réglementation, aucun risque n'est associé à leur nomination.

Répercussions financières

- Aucune répercussion financière n'est associée aux nominations.

Avantages

- Le BCCAG bénéficiera d'un niveau élevé et soutenu de connaissances et d'expérience au sein de sa direction.

Consultations

- L'appui des organismes de réglementation respectifs a été reçu dans le cas des quatre (4) candidats.

Prochaines étapes (si la motion est approuvée)

- La présidente du Comité des candidatures, la plus ancienne administratrice nommée Marisa Sterling, informera les personnes concernées de leur nomination.

Annexe

- Aucune

NOTE DE BREFFAGE : Pour information

Mise à jour : Mandat du Comité de recherche pour le recrutement d'un chef de la direction		3.7
Objet :	Une mise à jour au sujet du vote électronique sur le mandat du Comité de recherche pour le recrutement d'un chef de la direction	
Lien avec le plan stratégique/les objets :	Responsabilité du conseil : Se tenir responsable et tenir responsables ses subordonnés directs	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Ressources humaines (risque opérationnel)	
Préparé par :	Nicole Proulx, directrice, Ressources humaines Joan Bard Miller, gestionnaire, Gouvernance et Services au conseil	
Présenté par :	Arjan Arenja, président du Comité des ressources humaines	

Contexte

- Le jeudi 5 octobre 2023, G. McDonald, chef de la direction d'Ingénieurs Canada, a annoncé au conseil son intention de prendre sa retraite à compter du 28 juin 2024.
- Il est essentiel pour la réussite du processus de recrutement d'un chef de la direction et, par suite, de l'organisme que les bons mécanismes soient mis en place dès le départ pour guider et soutenir le processus.
- Selon le Plan de relève du chef de la direction, il est conseillé au Comité des ressources humaines (RH) de mettre en place un Comité de recherche dès le début du processus de recrutement.
- La délégation de pouvoirs du conseil, en ce qui concerne le rôle, les responsabilités, les pouvoirs, la composition, les compétences et d'autres aspects clés du Comité de recherche, peut être établie dans un mandat approuvé.

Rapport de situation

- Du 2 au 7 novembre 2023, le conseil devait fournir des commentaires sur l'ébauche du mandat présenté par le Comité RH. Les commentaires reçus ont été intégrés dans la version définitive.
- Du 8 au 13 novembre, le conseil devait approuver la motion suivante par vote électronique :
QUE le conseil, sur recommandation du Comité des ressources humaines, approuve le mandat du Comité de recherche pour le recrutement d'un chef de la direction, tel que modifié.
- La motion a été adoptée le **13 novembre 2023**.
- Le Comité de recherche pour le recrutement d'un chef de la direction a tenu sa réunion inaugurale le 23 novembre 2023.

Prochaines étapes

- Le 4 décembre 2023, le conseil sera informé à huis clos des travaux réalisés par le Comité de recherche.

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Politique du conseil 7.1, Dépenses du conseil, des comités et d'autres bénévoles		4.1
Objet :	Réexaminer l'indemnité actuelle pour les voyages en classe affaires prévue dans la politique du conseil 7.1, <i>Dépenses du conseil, des comités et d'autres bénévoles</i> .	
Lien avec le plan stratégique/les objets :	Responsabilité du conseil : Le conseil doit veiller à ce qu'Ingénieurs Canada atteigne ses objectifs et réalise sa vision d'une façon qui réponde aux attentes des organismes de réglementation. Responsabilité du conseil : Le conseil est responsable de l'organisation et agit au nom de l'ensemble des organismes de réglementation. Responsabilité du conseil : Assurer l'élaboration et l'examen périodique des politiques du conseil	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Réduction de la viabilité financière à long terme (risque du conseil) Diminution de la confiance dans les fonctions de gouvernance (risque du conseil)	
Motion(s) à examiner :	<i>QUE le conseil annule la motion déjà adoptée et approuvée le 5 octobre 2023 concernant sa demande au Comité sur la gouvernance de formuler des recommandations sur la politique 7.1 (Motion n° 2023-10-6D); et qu'il modifie la politique du conseil 7.1 adoptée auparavant en revenant à la version adoptée précédemment en ce qui concerne tout renvoi aux voyages en classe affaires.</i>	
Votes requis pour adopter la motion :	Majorité des deux tiers	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Joan Bard Miller, gestionnaire, Gouvernance et Services au conseil Light Go, avocat général et secrétaire général	
Présenté par :	Mike Wrinch, président élu	

Définition du problème/de l'enjeu

- Au point 4.3 de l'ordre du jour actuel, le conseil sera invité à approuver le budget 2024 qui comprend une réduction des dépenses de 4,6 % afin de revenir à un budget équilibré.
- D'autres réductions peuvent être nécessaires pour parvenir à un budget d'exploitation équilibré.
- Il est prudent, dans l'intérêt économique d'Ingénieurs Canada, que le conseil étudie les moyens de réduire les dépenses liées à ses activités.

Action ou recommandation proposée

- Que le conseil annule la motion adoptée le 5 octobre 2023 afin que le Comité sur la gouvernance procède à un examen plus approfondi de la politique 7.1, en concertation avec le Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR) et le Comité des ressources humaines (RH), avant la réunion d'hiver du conseil.
- Que le conseil modifie immédiatement la politique 7.1 afin de rétablir la directive selon laquelle les voyages en classe affaires ne sont autorisés que si la durée de vol d'une étape du voyage est d'au moins six heures. Toutes les autres révisions de la politique approuvées par le conseil en mai 2023 seront maintenues.
- Que le budget proposé pour 2024 soit modifié afin de ne plus inclure les coûts supplémentaires pour les voyages en classe affaires lorsque la durée de vol d'une étape du voyage est supérieure à quatre heures.
- Que le conseil et ses comités permanents continuent à cerner, dans le cadre de leurs activités régulières, les possibilités de soutenir les bénévoles et, dans la mesure du possible, de faciliter leur capacité à travailler lorsqu'ils voyagent.

Autres options envisagées :

Indemnité pour les voyages en classe affaires

- Lors de sa réunion du 5 octobre, le conseil a engagé une discussion ouverte sur les préoccupations exprimées par certains membres quant au caractère « approprié, équitable et abordable » de l'indemnité révisée pour les billets d'avion en classe affaires. Le conseil a examiné les raisons de cette révision, les avantages et les inconvénients de maintenir l'indemnité révisée et les leçons à tirer de l'expérience des membres.
- Reconnaissant la nécessité de soutenir les bénévoles d'Ingénieurs Canada, le conseil a hésité à revenir sur sa décision du mois de mai et a plutôt choisi d'examiner s'il existe d'autres moyens d'atteindre les objectifs de l'indemnité. De ce fait, le conseil a adopté la résolution suivante :
 - *QUE le conseil demande au Comité sur la gouvernance, à la suite de la discussion et des commentaires du Comité FAGR et du Comité RH, de réviser les modifications à la politique 7.1 du conseil et de formuler des recommandations au conseil lors de sa réunion de février 2024.*
- Le 13 octobre, lors de leur réunion visant à finaliser l'ordre du jour du conseil pour la réunion du 4 décembre 2023, la présidente et le président élu ont reconnu la nécessité de prendre rapidement une décision sur la politique 7.1, afin d'éclairer l'approbation du budget.

Réduction des coûts d'exploitation du conseil

- Lors de sa réunion d'octobre, le conseil a envisagé de réaliser des économies en organisant la réunion d'hiver du conseil en mode virtuel plutôt qu'en personne. Les administrateurs ont fait remarquer qu'une réunion en personne pouvait apporter une valeur ajoutée au conseil et aux organismes de réglementation. Par conséquent, le budget final recommandé à l'approbation du conseil par le Comité des finances, d'audit et de gestion des risques comprend des crédits pour la tenue en personne de la réunion d'hiver.
- Pour compenser ces coûts, le budget ne prévoit plus aucun crédit pour les invités des membres à l'atelier de juin du conseil.

Répercussions financières

- L'ébauche de budget présenté au conseil le 5 octobre comprenait des coûts supplémentaires d'environ 94 000 \$ pour les billets d'avion en classe affaires, sur la base de deux réunions en personne et des dépenses liées aux invités des administrateurs et administratrices à l'atelier du conseil.
- Le budget final proposé comprend des crédits pour trois réunions en personne et un atelier, ce dernier n'incluant plus d'invités. Par conséquent, l'annulation de l'indemnité actuelle pour les voyages aériens en classe affaires de quatre heures de vol entraînerait une économie d'environ 97 000 \$.

Risques

- Le fait de ramener de quatre à six heures l'admissibilité aux voyages aériens en classe affaires pourrait décourager certains bénévoles de parcourir de longues distances pour appuyer les activités d'Ingénieurs Canada.

Avantages

- L'approbation de la motion témoignerait d'un engagement envers la viabilité financière d'Ingénieurs Canada.
- La motion ne se substitue pas à la recommandation faite au conseil de toujours explorer les moyens de soutenir ses bénévoles.

Consultations

- Nancy Hill, présidente du conseil, a discuté du bien-fondé de la motion proposée avec chaque administrateur et administratrice du conseil et a reçu leur appui quant à la directive à suivre.

Prochaines étapes

- Une fois l'approbation du conseil obtenue, le Manuel des politiques sera mis à jour pour inclure la politique révisée.
- Le budget final de 2024 sera modifié pour exclure les dépenses liées aux voyages en classe affaires.
- La politique 7.1 sera réexaminée dans deux ans, ou plus tôt si le conseil le juge nécessaire.

Annexe

- **Annexe 1** : Politique du conseil 7.1, *Dépenses du conseil, des comités et d'autres bénévoles*, avec les mentions des voyages en classe affaires de la version déjà adoptée auparavant.



7 Politiques du conseil

7.1 Dépenses du conseil, des comités et d'autres bénévoles

Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693)

Périodicité de révision : bisannuelle

Date de la dernière modification : 26 mai 2023 (motion 2023-05-13D)

Date de la dernière révision : 26 mai 2023

- (1) Cette politique s'applique aux membres du conseil et des comités d'Ingénieurs Canada, ainsi qu'à d'autres participants de choix (collectivement appelés « bénévoles ») qui se déplacent et/ou engagent des frais de déplacement, notamment pour assister ou participer à des réunions, des événements et des conférences (« événements ») pour le compte d'Ingénieurs Canada.
- (2) Cette politique vise à faire en sorte que les bénévoles comprennent clairement les lignes directrices, consignes et procédures relatives aux déplacements et aux frais qui y sont reliés, ce qui comprend le type et le mode de voyage d'affaires qui sont considérés comme étant appropriés, les circonstances dans lesquelles une autorisation préalable est exigée, et la façon de demander le remboursement des dépenses.

7.1.1 Dépenses des membres du conseil et des comités du conseil

- (1) Les bénévoles ont droit au remboursement de toutes les dépenses raisonnables engagées pour des voyages, l'hébergement, les repas et d'autres dépenses diverses encourues pour des affaires effectuées pour le compte d'Ingénieurs Canada. Il leur incombe de déterminer les méthodes de déplacement les plus pratiques.
- (2) Les dépenses engagées par des administrateurs du conseil pour assister à des réunions d'un organisme de réglementation dont l'administrateur du conseil est l'administrateur désigné ne sont pas remboursées.
- (3) Les frais de l'invité du président (ou ceux de l'invité du représentant officiel du président si ce dernier n'est pas en mesure d'assister à l'assemblée) sont remboursés lorsque le président ou son représentant officiel assiste à l'assemblée annuelle d'un organisme de réglementation, à l'assemblée annuelle d'Ingénieurs Canada ou à celle de Géoscientifiques Canada où les invités sont conviés.
- (4) Les frais de déplacement raisonnables d'un invité des administrateurs du conseil ne sont remboursés que pour leur présence à l'assemblée annuelle des membres et à la retraite du conseil.
- (5) Les frais de transport sont remboursés, selon la situation.

7.1.2 Dépenses des présidents d'organismes de réglementation

Ingénieurs Canada remboursera, sur demande (conformément à la présente politique), les frais de déplacement dépassant 1 500 \$ engagés par les présidents d'organismes de réglementation comptant moins de 2 500 membres pour assister aux réunions du conseil auxquelles ils sont invités.

7.1.3 Déplacements exceptionnels

- (1) Pour tout déplacement non inclus dans le budget approuvé d'Ingénieurs Canada, les bénévoles doivent obtenir l'autorisation préalable du président ou de son mandataire.

Manuel des politiques du conseil d'Ingénieurs Canada

Section 7 : Politiques du conseil



7.1.4 Frais de déplacement acceptables

A. Transport aérien

- (1) Les billets devraient être achetés le plus tôt possible après la convocation à un événement pour profiter des tarifs les plus bas.
- (2) Les billets en classe économique les moins chers qui donnent droit à un bagage enregistré devraient être utilisés s'ils sont offerts et pratiques. Le programme Air Canada Affaires Plus d'Ingénieurs Canada devrait être utilisé si cela est pratique. Les bénévoles seront remboursés s'ils ont acheté des billets d'avion pour assister à des événements mais doivent annuler leur voyage en raison d'une situation d'urgence.
- (3) Si le temps de vol d'une étape du voyage est de ~~quatre (4)~~ **six (6)** heures ou plus, l'achat de billets les moins chers en classe affaires est autorisé.
- (4) Les frais pour bagages enregistrés et bagages de cabine ainsi que l'assurance annulation de voyage sont admissibles au remboursement.

B. Transport ferroviaire

- (1) Les billets devraient être achetés le plus tôt possible pour profiter des tarifs les plus bas.
- (2) La norme pour le transport ferroviaire est la classe affaires.

C. Autocar, taxi et covoiturage

- (1) Les frais raisonnables d'autocar, de taxi ou de covoiturage sont remboursés.
- (2) Le service de limousine est déconseillé, sauf s'il est plus économique que le transport par taxi.

D. Location de voiture

- (1) Les bénévoles peuvent louer une voiture lorsque cela est plus économique ou plus efficace que l'avion, le train, les taxis ou la voiture personnelle (p. ex. : les voyages de courte distance ou lorsque le partage d'une voiture rend cette possibilité plus attrayante), notamment lorsque :
 - a) le service de taxi/limousine n'est pas offert ou n'est pas économique;
 - b) le lieu de la réunion n'est pas facilement accessible depuis un grand aéroport;
 - c) le bénévole apporte à la réunion une grande quantité de documentation ou de matériel.
- (2) Les bénévoles qui utilisent une voiture de location auront droit au remboursement de l'assurance collision et des frais de carburant. La catégorie de véhicule autorisée est la voiture intermédiaire, mais le surclassement gratuit est permis. Lorsque cela est nécessaire, des véhicules plus grands ou répondant à des besoins spéciaux peuvent être loués pour le transport de bagages excédentaires OU d'articles volumineux, comme des présents, ou pour des raisons médicales.
- (3) Si les voyageurs préfèrent louer une voiture plutôt que d'utiliser d'autres moyens de transport pour assister à un événement, le montant maximal qui est accordé correspond à l'équivalent du tarif de taxi aller-retour entre l'aéroport et le lieu de l'événement, combiné avec le coût du billet d'avion.

E. Voiture personnelle

- (1) Les bénévoles qui choisissent d'utiliser leur voiture personnelle pour les déplacements peuvent réclamer le taux des allocations [pour frais d'automobile](#) du gouvernement du Canada en vigueur au

Commented [LE1]: Conformément à la motion relative au point 4.1 de l'ordre du jour de la réunion du conseil du 4 décembre 2023, les modifications ramènent les mentions aux voyages en classe affaires à celles de la version déjà adoptée de la politique approuvée le 24 février 2021, à savoir, la Motion 2021-02-7D.



moment du voyage, jusqu'au montant équivalent au coût total d'un voyage en avion combiné avec le tarif de taxi aller-retour entre l'aéroport et le lieu de l'événement.

- (2) Ingénieurs Canada n'est pas responsable des coûts engagés ou des dommages subis au-delà du remboursement du taux par kilomètre. Il incombe au bénévole de veiller à ce que son véhicule soit adéquatement couvert par une assurance pour utilisation commerciale d'une voiture personnelle.

F. Tickets de stationnement et de péage et contraventions

- (1) Les frais raisonnables de stationnement et de péage sont remboursés.
- (2) Les contraventions pour infractions au Code de la route reçues pendant un voyage d'affaires pour le compte d'Ingénieurs Canada ne sont pas admissibles à un remboursement.

G. Hébergement

- (1) Ingénieurs Canada paie ou rembourse les frais d'hébergement raisonnables qui reflètent le but et les circonstances du voyage.
- (2) Lorsque des événements sont organisés par Ingénieurs Canada, des tarifs de groupe doivent être obtenus et les bénévoles en être informés. Si les bénévoles choisissent des hébergements qui dépassent les frais d'hébergement négociés dans le cadre du tarif de groupe, ils sont responsables de payer la différence du montant dépassant le tarif de groupe. Les originaux des factures d'hôtel doivent être annexés aux formulaires de demande de remboursement.
- (3) Si le bénévole prend des dispositions pour loger ailleurs qu'à l'hôtel désigné par Ingénieurs Canada, des frais raisonnables sont remboursés, pourvu que l'ensemble des frais ne dépasse pas le coût d'hébergement à l'hôtel selon les tarifs de groupe obtenus par Ingénieurs Canada, le cas échéant.
- (4) Si le bénévole est hébergé gratuitement dans une résidence privée, un cadeau non monétaire peut être consenti à l'hôte. La valeur maximale du cadeau ne doit pas dépasser 50 \$/nuit.

H. Repas

- (1) Les frais engagés pour les repas (y compris les frais accessoires) sont remboursés conformément à la [directive du Gouvernement du Canada](#) en vigueur. Les reçus ne sont pas nécessaires.
- (2) Si un repas est inclus dans le coût d'un événement, d'un déplacement ou d'un hébergement, ou est déjà fourni par Ingénieurs Canada (p. ex. : si le petit déjeuner est fourni lors d'une conférence), les dépenses liées à ces repas inclus ne seront pas remboursées.

I. Frais de déplacement des conjoint(e)s ou des invité(e)s

Les dépenses des conjoint(e)s ou des invité(e)s des bénévoles ne sont normalement pas remboursées, sauf celles qui sont stipulées ci-dessus au paragraphe 7.1.1(4).

J. Frais de garde d'enfants

Les frais supplémentaires raisonnables pour les services de garde d'enfants sont remboursés, lorsque ces services sont expressément requis par les bénévoles en voyage d'affaires pour Ingénieurs Canada..

K. Assurance soins médicaux

Ingénieurs Canada remboursera aux bénévoles qui doivent se rendre à l'étranger pour son compte le coût de toute assurance de soins médicaux supplémentaire à laquelle ils souscriront pour bénéficier d'une protection médicale pendant ces voyages. Les coûts des services médicaux nécessaires pour voyager à l'étranger leur seront également remboursés.



L. Assurance accidents de voyage

Toute réclamation faite par un bénévole ou en son nom en vertu de l'assurance accidents de voyage d'Ingénieurs Canada couvrant les blessures accidentelles ou le décès accidentel doit être présentée à l'assureur par Ingénieurs Canada dans les 30 jours qui suivent l'accident. Les réclamations doivent être accompagnées d'une preuve médicale établie par un médecin habilité choisi par Ingénieurs Canada et être corroborées par un médecin habilité choisi par l'assureur. Les demandeurs doivent communiquer et se conformer rapidement pour permettre à Ingénieurs Canada de soumettre la réclamation à l'assureur.

M. Combinaison d'un voyage personnel avec un voyage d'affaires

Il est permis de combiner un voyage personnel avec un voyage d'affaires pour le compte d'Ingénieurs Canada pourvu que cela n'entraîne pas de coûts supplémentaires pour l'organisme.

7.1.5 Remboursement des dépenses

- (1) Les dépenses sont remboursées dans les 30 jours qui suivent la présentation de la demande de remboursement approuvée, accompagnée des documents requis, le cas échéant. Les dépenses encourues seront également remboursées dans le cas d'un événement de force majeure, tel qu'une pandémie mondiale.
- (2) La demande de remboursement doit être présentée dans les 30 jours suivant l'engagement des dépenses. Ingénieurs Canada n'est pas tenu de donner suite aux demandes de remboursement reçues plus de trois mois après la date des dépenses.

7.1.6 Approbation des demandes de remboursement

- (1) Toutes les demandes de remboursement sont d'abord examinées par le personnel financier d'Ingénieurs Canada pour vérifier qu'elles sont complètes et conformes à la politique. Les personnes qui soumettent des demandes de remboursement peuvent être invitées à en compléter, corriger ou préciser les détails. Si certains éléments de la demande ne sont pas résolus, ces éléments seront portés à l'attention de la personne habilitée à donner l'approbation finale de la demande de remboursement.
- (2) L'autorité finale pour l'approbation des demandes de remboursement soumises par les personnes suivantes est :
 - a) Pour le chef de la direction : approbation par le président
 - b) Pour le président : approbation par le président élu
 - c) Pour les administrateurs, y compris le président sortant : approbation par le chef de la direction
 - d) Pour les membres du BCAPG et du BCCAG : approbation par le chef de la direction
 - e) Pour les autres bénévoles : approbation par le chef de la direction
 - f) Pour les membres du personnel d'Ingénieurs Canada : approbation par le chef de la direction
- (3) L'approbation finale relèvera du président si des problèmes se posaient dans le cadre de ce processus d'approbation.

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Budget 2024 et cotisation par personne pour 2026		4.3
Objet :	Approuver le budget 2024 et recommander aux membres la cotisation annuelle par personne pour 2026.	
Lien avec le Plan stratégique/les objectifs :	Responsabilité du conseil : Se tenir responsable et tenir responsables ses subordonnés directs Responsabilité du conseil : Fournir une orientation stratégique continue et appropriée	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Conformité financière (risque opérationnel) Réduction de la viabilité financière à long terme (risque du conseil)	
Motions à examiner :	<ol style="list-style-type: none"> 1. <i>QUE le conseil approuve, sur recommandation du Comité FAGR, le budget 2024 comprenant un budget opérationnel de 11,7 millions \$ et un budget de projet de 3,6 millions \$.</i> 2. <i>QUE le conseil recommande aux membres que la cotisation par personne pour 2026 soit fixée à 10 \$ par inscrit, sur recommandation du Comité FAGR.</i> 	
Vote requis pour adopter les motions :	Majorité des deux tiers, conformément aux articles 5,7b) et 5,8b) du Règlement administratif	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Derek Menard, directeur, Finances Joan Bard Miller, gestionnaire, Gouvernance et Services au conseil	
Présenté par :	Dawn Nedohin-Macek, présidente du Comité FAGR	

Définition du problème ou de l'enjeu

- Le conseil doit veiller à ce qu'un budget annuel précisant les ressources nécessaires à la mise en œuvre du plan stratégique soit établi et s'assurer que les dix objectifs fondamentaux d'Ingénieurs Canada soient réalisés.
- Conformément à l'article 7 du [Règlement administratif](#), le conseil doit également, d'ici janvier 2024, recommander aux membres le montant de la cotisation par personne qui entrera en vigueur à compter de janvier 2026. La cotisation par personne est une source importante de revenus pour Ingénieurs Canada.

Action ou recommandation proposée

- Approuver le budget 2024 proposé et autoriser l'utilisation des fonds de réserve.
- Recommander aux membres le montant de la cotisation par personne pour 2026, qui sera examiné et approuvé par les membres à l'assemblée annuelle (AAM) de mai 2024.

Répercussions financières

- Le budget proposé pour 2024 est un budget déficitaire de 4 785 024 \$, compte tenu des revenus de 10,5 millions \$ et des dépenses totales de 15,3 millions \$. À noter que 3 600 844 \$ des dépenses totales se rapportent aux projets importants qui seront financés à partir des actifs nets non affectés (réserves).
 - Si l'on exclut les projets importants, le budget d'exploitation présente un déficit de 1 184 180 \$.
- Les revenus devraient diminuer de 683 655 \$ comparativement au budget 2023.
- Les dépenses d'exploitation s'établissent à 11,7 millions \$, soit une diminution de 4,6 % par rapport aux dépenses d'exploitation de 12,3 millions \$ de 2023.

Avantages

- Le conseil a approuvé des budgets déficitaires ces dernières années, ainsi qu'un financement important pour des projets inclus dans le plan stratégique 2022-2024, afin de puiser dans les réserves non affectées qui avaient largement dépassé leur niveau cible minimum de 1 million \$. Le fait de laisser les actifs nets non affectés de l'organisme croître sans contrainte aurait pu compromettre le statut d'organisme sans but lucratif d'Ingénieurs Canada.
- La croissance des réserves non affectées était due en grande partie à l'acquisition d'environ 2 millions \$ par année en fonds d'affinité qui auraient été versés à Professional Engineers Ontario (PEO) si l'organisme avait adhéré au programme d'affinité. 2024 sera la première année complète de participation de PEO au programme d'affinité, qui utilisera ses 2 millions \$ de fonds d'affinité, ce qui aura une incidence importante sur le taux de croissance futur des réserves non affectées. De ce fait, il est nécessaire de revenir à un budget d'exploitation équilibré.
- La réduction des dépenses de 4,6 % est une étape vers le retour à l'équilibre budgétaire sans pour autant réduire les actifs nets en dessous des niveaux cibles fixés dans la politique 7.12 du conseil, *Actifs nets*. Une nouvelle réduction de 6 % des dépenses d'exploitation sera nécessaire en 2025 pour parvenir à un budget d'exploitation équilibré en 2026.

Autres options envisagées

- Le budget actuel fait suite à une ébauche préparée par le personnel et présentée au Comité FAGR et au conseil en août et en octobre 2023, respectivement. Lors de sa réunion d'octobre, le conseil a demandé que trois modifications soient apportées à l'ébauche de budget. La version actuelle a été révisée comme suit :

Détails sur les modifications apportées au budget 2024	
Réunion d'hiver du conseil en personne, et non en mode virtuel	117 741
Atelier du conseil (coûts liés aux invités et à l'accueil)	(37 421)
Augmentation nette	80 320
Plan de relève du chef de la direction	100 000
Total	180 320

- Trois options pour le montant de la cotisation par personne ont été présentées dans le budget de 2024.
- Bien que le Comité FAGR ait initialement appuyé une cotisation par personne de 9 \$ par inscrit en 2026, la discussion lors de la réunion du conseil a révélé une préférence pour une augmentation plus appréciable, soit 10 \$ par inscrit en 2026.
- La cotisation par personne a été ramenée à 8 \$ par inscrit pour 2024 et 2025 afin de réduire l'important solde des réserves non affectées qui a été accumulé du fait que PEO ne participait pas au programme d'affinité de TD Assurance. Cela permet de réduire les revenus d'un montant estimé à 684 000 \$ (6 %) par année.
- La cotisation par personne a été fixée à 10,21 \$ par inscrit de 2006 à 2023. Si on l'avait augmentée de 2007 à 2023 en fonction de l'indice annuel des prix à la consommation de Statistique Canada, elle serait actuellement de 14,83 \$.

Consultations

- Lors de sa réunion du 17 octobre, le Comité FAGR a examiné et appuyé le budget final proposé pour 2024 et la recommandation concernant le montant de la cotisation par personne. Ce montant est basé sur les revenus et les dépenses prévus pour 2024, 2025 et 2026.
- Le conseil a examiné le budget proposé et le montant de la cotisation par personne lors de sa réunion du 5 octobre. Les administrateurs ont eu la possibilité de consulter leur conseil respectif et de fournir une rétroaction.

Risques

- Le budget doit s'aligner sur les priorités établies par le conseil et les membres, et répondre aux besoins des organismes de réglementation.

Prochaines étapes (si la motion est approuvée)

- Le chef de la direction fera rapport sur l'état financier du budget global et sur les projets financés par les fonds de réserve lors des réunions ordinaires du Comité FAGR prévues en 2024.
- Les membres seront immédiatement informés de la cotisation par personne proposée pour 2026 et cette question sera inscrite pour approbation à l'ordre du jour de l'AAM de mai 2024.

Annexes

- **Annexe 1** : Budget de 2024
- **Annexe 2** : Fiches d'analyse détaillée des revenus et des portefeuilles

Budget 2024 d'Ingénieurs Canada

Ce budget est soumis à l'approbation du conseil d'Ingénieurs Canada le 4 décembre 2023.

Points saillants

- a) Le budget 2024 prévoit des revenus de 10,5 millions \$ et des dépenses de 15,3 millions \$.
- b) Les dépenses en immobilisations pour 2024 sont estimées à 77 000 \$.
- c) Les réserves non affectées prévues à la fin de 2024 sont de 4,8 millions \$.
- d) Les grands projets devant être financés à partir des réserves sont :
 - Priorités stratégiques :**
 - Examiner et valider le but et la portée de l'agrément
 - Renforcer la collaboration et l'harmonisation
 - Accélérer l'initiative 30 en 30
 - Renforcer la confiance et la valeur du permis d'exerciceLes dépenses totales relatives aux projets s'établiront à 3 600 844 \$ en 2024.
- e) Sur la base des dépenses et des revenus prévus, il est proposé que le conseil recommande aux membres d'augmenter la cotisation par personne pour 2026 à 10 \$ par inscrit.

Sommaire du budget 2024

Le budget proposé pour 2024 est un budget déficitaire de 4 785 024 \$. À noter que 3 600 844 \$ des dépenses totales se rapportent aux projets importants qui seront financés à partir des fonds de réserve. Si l'on exclut les projets importants, le budget d'exploitation présente un déficit de 1 184 180 \$.

Les dépenses comportent deux (2) éléments principaux, soit les dépenses d'exploitation et les dépenses relatives aux grands projets. Les dépenses d'exploitation pour 2024 s'établissent à 11,7 millions \$, soit une réduction de 4,6 % ou 567 535 \$ par rapport à 2023 (où les dépenses d'exploitation s'élevaient à 12,3 millions \$). Le Comité FAGR a approuvé les hypothèses relatives à l'enveloppe budgétaire, qui avaient un objectif de réduction des dépenses opérationnelles compris entre 600 000 \$ et 740 000 \$, à l'exclusion des 100 000 \$ affectés au plan de relève du chef de la direction. Des détails supplémentaires sur les dépenses d'exploitation sont fournis dans les fiches d'analyse détaillée des portefeuilles.

Les revenus devraient diminuer de 683 655 \$, soit 6 % comparativement au budget 2023. La cause principale de cette réduction est la réduction de la cotisation par personne de 10,21 \$ à 8 \$ en 2023. Une ventilation détaillée des revenus est présentée dans les fiches d'analyse détaillée des portefeuilles.

Établissement du budget

- La préparation du budget annuel d'Ingénieurs Canada commence par la détermination des initiatives particulières qui seront entreprises au cours de l'année à venir. Ces initiatives sont proposées par la haute direction pour assurer leur alignement sur les priorités stratégiques et opérationnelles.
- Par la suite, les hypothèses relatives à l'enveloppe budgétaire sont préparées et soumises à l'approbation du Comité FAGR lors de sa première réunion en juin.
- Une fois les hypothèses approuvées, les estimations de revenus et de coûts sont préparées et examinées par l'équipe de direction, et une ébauche de budget est ensuite soumise à l'examen du Comité FAGR.

Estimations et hypothèses

Les estimations et hypothèses suivantes ont été utilisées dans l'élaboration du budget :

- Les cotisations annuelles sont calculées en fonction du nombre estimatif d'inscrits indiqué par les organismes de réglementation.

- Les revenus du programme d'assurance habitation et automobile de TD sont calculés en fonction des estimations fournies directement par TD.
- Un objectif de réduction des dépenses opérationnelles compris entre 600 000 \$ et 740 000 \$, à l'exclusion des 100 000 \$ affectés au plan de relève du chef de la direction.
- Le budget des ressources humaines (RH) (qui fait partie du portefeuille Services intégrés) comprend :
 - 47 équivalents temps plein (ETP).
 - Des ajustements de salaire basés sur l'examen de l'échelle salariale pour certains employés, alors que d'autres recevront une augmentation de 3 % pour ajustement au coût de la vie.
L'augmentation de 3 % de l'IPC est inférieure au taux de 4,2 % de l'IPC de Statistique Canada pour la période de 12 mois se terminant en avril 2023.
- L'élaboration du budget d'immobilisations est basée sur l'examen des besoins de l'organisme en matière d'infrastructures, comprenant les installations physiques et l'infrastructure de TI.

Budget 2024

Le budget 2024 a été structuré pour indiquer l'affectation prévue des ressources aux objectifs fondamentaux (également appelés « impératifs opérationnels ») et aux priorités stratégiques) définis dans le [Plan stratégique 2022-2024 d'Ingénieurs Canada](#). Des détails supplémentaires sur les dépenses prévues par portefeuille sont présentés dans les annexes.

Tableau 1 – Budget 2024

Catégorie	Budget 2024	Budget 2023	Écart entre le budget 2024 et le budget 2023 \$	Écart entre le budget 2024 et le budget 2023 %	Notes
Revenus :					
Revenus - Cotisations annuelles	2 576 985	3 230 774	(653 789)	-20 %	1
Revenus - Investissements	522 438	669 145	(146 707)	-22 %	2
Revenus – Programmes nationaux (programmes d'affinité)	7 414 819	7 310 378	104 441	1 %	
Revenus - Rayonnement	30 000	17 600	12 400	70 %	
Total des revenus :	10 524 243	11 227 897	(703 655)	-6 %	
Dépenses d'exploitation :					
Agrément	513 529	452 418	(61 112)	-14 %	3
Facilitation de relations de travail	123 981	169 863	45 882	27 %	4
Services et outils	119 835	204 620	84 785	41 %	5
Programmes nationaux	784 782	874 396	89 614	10 %	6
Représentations auprès du gouvernement fédéral	78 000	89 922	11 922	13 %	
Recherches et changements réglementaires	21 000	18 950	(2 050)	-11 %	
Mobilité internationale	84 738	103 520	18 783	18 %	7
Promotion et rayonnement	363 100	401 950	38 850	10 %	8
Diversité et inclusion	195 550	195 940	390	0 %	
Protection des marques officielles	163 650	131 767	(31 883)	-24 %	9
Services de secrétariat	1 232 502	1 411 819	179 317	13 %	10
Services intégrés	8 047 756	8 240 793	193 037	2 %	11
Total des dépenses d'exploitation	11 728 422	12 295 957	567 535	4,6 %	
Excédent/(Déficit) d'exploitation	(1 184 180)	(1 068 060)	116 120		
Dépenses relatives aux projets :					
Plan stratégique 2022-2024					
Examiner et valider le but et la portée de l'agrément	622 637	1 035 655	413 018	40 %	12
Renforcer la collaboration et l'harmonisation	2 731	164 275	161 544	98 %	12
Accélérer l'initiative 30 en 30	268 622	328 133	59 511	18 %	12
Renforcer la confiance et la valeur du permis d'exercice	2 706 854	2 848 013	141 158	5 %	12
	3 600 844	4 376 076	775 232	18 %	
Plan stratégique 2019-2021 d'Ingénieurs Canada					

PS1 : Programme d'amélioration de l'agrément	-	82 108	82 108	100 %	
	-	82 108	82 108	100 %	
Autres projets					
Projet d'amélioration du répertoire de la mobilité	-	70 800	70 800	100 %	
	-	70 800	70 800	100 %	
Total des dépenses relatives aux projets		3 600 844	4 528 983	928 139	20 %
Excédent/(Déficit)		(4 785 024)	(5 597 043)	812 020	15 %

Notes sur les écarts entre le budget 2024 et le budget 2023

1. La diminution de 653 789 \$ est principalement due à la baisse de la cotisation par personne en 2024, qui passera de 10,21 \$ à 8 \$ par inscrit, compensée par une augmentation prévue de 5 690 inscrits (1,8 %) en 2024.
2. La diminution de 146 707 dollars des revenus d'investissement est principalement due à la baisse du solde global de notre portefeuille d'investissement, car nous prévoyons d'utiliser 3,5 millions \$ des investissements en 2023 pour financer les projets stratégiques.
3. Le budget de l'agrément a augmenté en raison de la hausse des frais de déplacement pour les visites d'agrément, dont 42 000 \$ sont imputables aux coûts supplémentaires des billets d'avion en classe affaires, et du transfert des coûts pour l'amélioration de Tandem, notre système en ligne de gestion de l'agrément, dans le budget opérationnel (auparavant inclus dans les coûts du projet pendant la phase de développement).
4. Le budget consacré à la facilitation de bonnes relations de travail a diminué en raison de la suppression d'une réunion en personne du Groupe national des responsables de l'admission et du Groupe des chefs de la direction. Tous les groupes de responsables de la réglementation se réunissent désormais une fois par an en personne.
5. Le budget pour les services et outils a diminué en raison d'une charge de travail réduite et d'une moindre dépendance du BCCAG à l'égard des consultants.
6. Les coûts ont diminué en raison de la baisse des services actuariels, car nous sommes en train de renégocier notre modèle de tarification économique avec TD et nous cherchons à inclure ces services dans les coûts du programme.
7. Le budget consacré à la mobilité internationale a diminué en raison de la suppression des déplacements pour les réunions des organisations américaines ABET (agrément des programmes de génie), NSPE (National Society of Professional Engineers) et NCEES (National Council of Examiners in Engineering and Surveying).
8. La diminution des coûts est attribuable à une réduction des coûts de production liés à la promotion du programme de remise des prix aux lauréats et à une réduction des coûts audiovisuels prévus pour le gala de remise des prix.
9. L'augmentation des coûts est basée sur le nombre de nouveaux dossiers d'opposition à des marques de commerce pendant les trois dernières années et sur le nombre actuel de procédures en cours; on s'attend à ce que le nombre d'oppositions à des marques de commerce continue d'augmenter.
10. Diverses mesures ont été prises pour réduire le budget des services de secrétariat de 179 317 \$. Les principaux facteurs qui y ont contribué sont le passage des réunions à un mode virtuel (réunion d'hiver du BCAPG, réunion du comité exécutif du BCAPG et celles du comité exécutif du BCCAG), la réduction des besoins audiovisuels et la recherche de fournisseurs de services moins coûteux, l'élimination des frais de déplacement et d'accueil pour les conjoint.e.s dans le cadre de l'atelier du conseil, ainsi qu'une réduction des frais de consultation pour le Comité RH. Le budget de la planification stratégique a diminué, car de nombreuses dépenses liées à l'élaboration du plan stratégique 2025-2029 seront terminées en 2023. Ces réductions ont été contrebalancées par les coûts supplémentaires des billets d'avion en classe affaires, qui s'élèvent à environ 58 000 \$, et l'affectation unique de 100 000 \$ pour le plan de relève du chef de la direction.
11. La diminution est principalement due à une réduction des consultations, des adhésions, des abonnements logiciels, des coûts liés aux installations et des frais de déplacement.
12. Ces éléments sont les priorités stratégiques du Plan stratégique 2022-2024. Les coûts concordent avec les hypothèses de l'enveloppe budgétaire présentées au Comité FAGR et le budget affecté à ces éléments provient des réserves. Voir les fiches d'analyse détaillée des portefeuilles pour plus de détails.

Budget 2024 – Dépenses totales par impératif opérationnel, y compris les coûts de personnel

Le tableau suivant est présenté à des fins d'analyse. Il comprend les dépenses par objectif fondamental (OF) proposées pour 2024, incluant les coûts de projets et de personnel (composante RH), tel qu'indiqué dans le budget des Services intégrés.

Tableau 2 – Budget 2024 avec affectations pour les RH

Catégorie	Dépenses	Composante RH	Total	Affectation	Notes
OF 1 - Agrément	1,136,166	966,124	2,102,290	15%	1
OF 2 - Facilitation de relations de travail	126,712	188,244	314,956	2%	
OF 3 - Services et outils	119,835	398,599	518,434	4%	
OF 4 - Programmes nationaux	74,782	445,360	520,142	4%	2
OF 5 - Représentations auprès du gouve	78,000	239,190	317,190	2%	
OF 6 - Recherches	21,000	222,413	243,413	2%	
OF 7 - Mobilité internationale	84,738	302,301	387,039	3%	
OF 8 - Promotion de la profession	3,059,954	358,386	3,418,340	23%	3
OF 9 - Diversité et Inclusion	444,172	384,987	829,159	6%	4
OF 10 - Protection des marques officiell	163,650	27,802	191,452	1%	
Services de secrétariat	1,232,502	407,568	1,640,070	11%	
Services intégrés	1,618,654	2,488,128	4,106,782	28%	
Total :	8,160,164	6,429,102	14,589,266	100%	

Notes

- 1 Comprend les activités d'agrément et la Priorité stratégique 1.1 (Examiner et valider le but et la portée de l'agrément).
- 2 Charge nette avec ajustement pour revenus connexes de 710 000 \$.
- 3 Comprend la Priorité stratégique 2.2 (Renforcer la confiance et la valeur du permis d'exercice).
- 4 Charge nette avec ajustement pour revenus connexes de commandite de 30 000 \$.

Budget d'immobilisations 2024

Tableau 3 – Budget d'immobilisations

Type d'actif	Budget 2024	Budget 2023
Mobilier et équipement de bureau	10 000 \$	10 000 \$
Matériel informatique	57 000 \$	38 000 \$
Améliorations locatives	10 000 \$	20 000 \$
Total :	77 000 \$	68 000 \$

En 2024, 57 000 \$ du budget d'immobilisations seront utilisés pour renouveler le matériel informatique, sur la base de notre cycle de renouvellement de quatre ans. En outre, des coûts de mobilier et d'équipement de bureau de 10 000 \$ seront affectés au remplacement du mobilier général, et des coûts d'améliorations locatives de 10 000 \$ seront investis dans les installations générales.

État des réserves

La Politique du conseil 7.12, *Actifs nets*, permet à Ingénieurs Canada de maintenir des niveaux d'actifs nets adéquats et est considérée comme un signe de sécurité, de stabilité et de résistance prudente à des conditions commerciales et économiques défavorables. Les niveaux cibles de l'actif net du conseil en ce qui a trait aux réserves affectées sont de 1,5 million \$ pour les questions juridiques, de 2 millions \$ pour les priorités stratégiques et de 2,5 millions \$ pour les imprévus. Le niveau cible des réserves non affectées n'est pas inférieur à 1 million \$.

Tableau 4 - Réserves

Année	Actifs nets	Fonds de défense juridique	Fonds pour priorités stratégiques	Fonds général pour imprévus	Investis en imm. corporelles et en imm. incorporelles	Réserves non affectées	Total	Notes
2023	Solde d'ouverture en 2023	1 500 000	2 000 000	2 500 000	492 588	12 541 587	19 034 175	1
	Ajouts d'immobilisations				68 000	(68 000)		
	Amortissement des immobilisations				(200 174)	200 174		
	Amortissement des améliorations locatives				42 684	(42 684)		
	Excédent/(Déficit) prévu en 2023					(3 122 138)		
	Solde de fermeture prévu en 2023	1 500 000	2 000 000	2 500 000	403 098	9 508 939	15 912 037	
2024	Ajouts d'immobilisations				77 000	(77 000)		
	Amortissement des immobilisations				(206 735)	206 735		
	Amortissement des améliorations locatives				42 684	(42 684)		
	Excédent/(Déficit) prévu en 2024					(4 785 024)		
		Solde de fermeture prévu en 2024	1 500 000	2 000 000	2 500 000	316 047	4 810 966	11 127 014
2025	Ajouts d'immobilisations				100 000	(100 000)		
	Amortissement des immobilisations				(75 000)	75 000		
	Amortissement des améliorations locatives				42 684	(42 684)		
	Excédent/(Déficit) prévu en 2025					(1 469 267)		
		Solde de fermeture prévu en 2025	1 500 000	2 000 000	2 500 000	383 731	3 273 685	9 657 427
2026	Ajouts d'immobilisations				100 000	(100 000)		
	Amortissement des immobilisations				(50 000)	50 000		
	Amortissement des améliorations locatives				42 684	(42 684)		
	Excédent/(Déficit) prévu en 2026					(756 747)		2
		Solde de fermeture prévu en 2026	1 500 000	2 000 000	2 500 000	476 415	2 424 264	8 900 680

Note 1 - Établi dans les états financiers audités de 2022

Note 2 - Voir le paragraphe ci-dessous pour plus d'information

Le déficit prévu de 756 747 \$ en 2026 suppose une cotisation par personne de 10 \$ en 2026.

Prévisions triennales : 2024 - 2026

Le tableau suivant présente les prévisions relatives aux revenus et dépenses futurs pour la période 2024-2026.

Tableau 5 – Prévisions triennales (en milliers)

Catégorie	2024	2025	2026	Notes
Revenus :				
Revenus - Cotisations annuelles	2 577	2 549	2 907	1
Revenus - Investissements	522	458	444	
Programmes nationaux	7 415	7 472	7 517	2
Rayonnement	30	30	30	
Total des revenus :	10 544	10 509	10 899	
Dépenses d'exploitation :				
Agrément	514	514	514	
Facilitation de relations de travail	124	124	124	
Services et outils	120	120	120	
Programmes nationaux	785	785	785	
Représentations auprès du gouvernement fédéral	78	78	78	
Recherches et changements réglementaires	21	21	21	
Mobilité internationale	85	85	85	
Promotion et rayonnement	363	363	363	
Diversité et inclusion	196	196	196	
Protection des marques officielles	164	164	164	
Services de secrétariat	1 233	1 133	1 133	
Services intégrés	8 048	8 048	8 048	
Économies nécessaires sur les dépenses d'exploitation par rapport à 2024	-	(650)	(650)	3
Total des dépenses d'exploitation	11 728	10 978	10 978	
Augmentation/(diminution) des dépenses d'exploitation en %		-6 %	0 %	
Excédent/(Déficit) d'exploitation	(1 184)	(470)	243	
Dépenses relatives aux projets :				
<u>Plan stratégique 2022-2024</u>				
Examiner et valider le but et la portée de l'agrément	623	-	-	4
Favoriser les relations - Renforcer la collaboration et l'harmonisation	3	-	-	4
EDI - Accélérer l'initiative 30 en 30	269	-	-	4
Communications – Renforcer la confiance et la valeur du permis d'exercice	2 707	-	-	4
	3 601	-	-	
<u>Plan stratégique 2025-2029</u>	-	1 000	1 000	
Total des dépenses relatives aux projets	3 601	1 000	1 000	
Excédent/(Déficit)	(4 785)	(1 470)	(757)	

Notes sur les projections

1. Les revenus tirés des cotisations annuelles sont calculés sur la base d'une cotisation par personne de 8 \$ en 2024 et 2025, qui passera à 10 \$ en 2026. Le nombre total de membres devrait diminuer de 1,1 % en 2025 et augmenter de 1,6 % en 2026.
2. Les revenus d'affinité de TD sont basés sur les projections sur 5 ans fournies par TD, qui prévoient des augmentations de 0,5 % et de 0,25 % en 2025 et 2026 respectivement pour la partie revenant à Ingénieurs Canada.
3. Compte tenu de l'adhésion de PEO au programme d'affinité de TD, nous devons continuer à réduire nos coûts d'exploitation afin de produire un budget opérationnel équilibré et de nous assurer que nous sommes en mesure de maintenir la réserve non affectée minimale de 1 million \$ prescrite par le conseil. Ces réductions de coûts sont comparées aux coûts d'exploitation budgétisés pour 2024.
4. Ces budgets sont basés sur la planification actuelle pour les priorités stratégiques (2022-2024) et seront ajustés au fur et à mesure de l'avancement des projets. Le montant de 1 000 000 \$ inclus pour 2025 et 2026 est un paramètre fictif utilisé à des fins de modélisation financière, qui sera révisé une fois que le prochain plan stratégique aura été approuvé.

Hypothèses

Ces prévisions supposent que la portée du travail et les orientations stratégiques d'Ingénieurs Canada se maintiendront à un niveau similaire de 2024 à 2026.

Lors de la préparation de la projection des dépenses d'exploitation et dans le but de revenir à un budget d'exploitation équilibré, une réduction de 6 %, soit 650 000 \$, a été supposée en 2025 et une augmentation nulle en 2026.

Les prévisions des coûts des projets pour 2024 sont fondées sur les priorités stratégiques de 2022-2024 et sur les informations actuellement disponibles. Le montant de 1 000 000 \$ inclus pour 2025-2026 est un paramètre fictif utilisé à des fins de modélisation financière, qui sera révisé une fois que le nouveau plan stratégique (2025-2029) aura été approuvé.

Cotisation par personne proposée pour 2026

Conformément à l'article 7 du [Règlement administratif](#) d'Ingénieurs Canada, le conseil doit proposer le montant de la cotisation par personne pour 2026. Les prévisions pour les réserves non affectées pour 2027 et 2028 sont également présentées, à la demande des organismes de réglementation. La cotisation proposée a été établie en tenant dûment compte des dépenses (d'exploitation, de projet et stratégiques) et des revenus. Les hypothèses suivantes ont été formulées pour le calcul de la cotisation par personne proposée :

1. Les revenus provenant des cotisations par personne sont basés sur les estimations des organismes de réglementation quant à leur nombre de membres jusqu'en 2026, puis augmentent de 2 % en 2027 et en 2028.
2. Les revenus provenant des programmes d'affinité sont basés sur les projections fournies par les fournisseurs des programmes.
3. Les dépenses d'exploitation diminueront de 650 000 \$, soit de 6 % en 2025, resteront inchangées en 2026, puis augmenteront de 3 % en 2027 et 2028.
4. De 2025 à 2028, les dépenses liées aux nouvelles priorités stratégiques s'établiront à 1 million \$ par année.

Tableau 6 – Soldes prévus des réserves non affectées

Les tableaux suivants présentent, sur la base des hypothèses ci-dessus, le récapitulatif des résultats d'exploitation et les soldes des réserves non affectées projetés par année.

Scénario 1 : suppose une cotisation par personne de 8 \$ en 2026, de 9 \$ en 2027 et de 10 \$ en 2028.

Tableau des résultats d'exploitation (en milliers)

Cotisation/pers. = 8 \$ 9 \$ 10 \$

Catégorie	Budget de 2024	Projections pour 2025	Projections pour 2026	Projections pour 2027	Projections pour 2028
Total des revenus	10,544	10,509	10,576	11,015	11,483
Total des dépenses d'exploitation	11,728	10,978	10,978	11,308	11,628
% Augmentation (ou diminution) des dépenses d'exploitation		-6%	0%	3%	3%
Excédent/(Déficit) d'exploitation	(1,184)	(470)	(403)	(293)	(146)
Total des dépenses relatives aux projets	3,601	1,000	1,000	1,000	1,000
Excédent/(Déficit)	(4,785)	(1,470)	(1,403)	(1,293)	(1,146)

Projections prudentes des réserves non affectées (en milliers)

	Budget de 2024	Projections pour 2025	Projections pour 2026	Projections pour 2027	Projections pour 2028
Solde d'ouverture	9,509	4,811	3,274	2,101	393
Ajouts d'immobilisations	(77)	(100)	(100)	(100)	(100)
Amortissement des immobilisations	207	75	50	50	50
Amortissement des améliorations locatives	(43)	(43)	(43)	(43)	(43)
Excédent/(Déficit) projeté	(4,785)	(1,470)	(1,403)	(1,293)	(1,146)
Solde de fermeture projeté	4,811	3,274	1,778	393	(846)

Scénario 2 : suppose une cotisation par personne de 9 \$ en 2026, de 10 \$ en 2027 et de 11 \$ en 2028.

Tableau des résultats d'exploitation (en milliers)

Cotisation/pers. = 9 \$ 10 \$ 11 \$

Catégorie	Budget de 2024	Projections pour 2025	Projections pour 2026	Projections pour 2027	Projections pour 2028
Total des revenus	10,544	10,509	10,899	11,345	11,819
Total des dépenses d'exploitation	11,728	10,978	10,978	11,308	11,628
% Augmentation (ou diminution) des dépenses d'exploitation		-6%	0%	3%	3%
Excédent/(Déficit) d'exploitation	(1,184)	(470)	(80)	36	190
Total des dépenses relatives aux projets	3,601	1,000	1,000	1,000	1,000
Excédent/(Déficit)	(4,785)	(1,470)	(1,080)	(964)	(810)

Projections prudentes des réserves non affectées (en milliers)

	Budget de 2024	Projections pour 2025	Projections pour 2026	Projections pour 2027	Projections pour 2028
Solde d'ouverture	9,509	4,811	3,274	2,101	1,045
Ajouts d'immobilisations	(77)	(100)	(100)	(100)	(100)
Amortissement des immobilisations	207	75	50	50	50
Amortissement des améliorations locatives	(43)	(43)	(43)	(43)	(43)
Excédent/(Déficit) projeté	(4,785)	(1,470)	(1,080)	(964)	(810)
Solde de fermeture projeté	4,811	3,274	2,101	1,045	143

Scénario 3 : suppose une cotisation par personne de 10 \$ en 2026, de 11 \$ en 2027 et de 12 \$ en 2028.

Tableau des résultats d'exploitation (en milliers)

Cotisation/pers. = 10 \$ 11 \$ 12 \$

Catégorie	Budget de 2024	Projections pour 2025	Projections pour 2026	Projections pour 2027	Projections pour 2028
Total des revenus	10,544	10,509	11,222	11,674	12,155
Total des dépenses d'exploitation	11,728	10,978	10,978	11,308	11,628
% Augmentation (ou diminution) des dépenses d'exploitation		-6%	0%	3%	3%
Excédent/(Déficit) d'exploitation	(1,184)	(470)	243	366	526
Total des dépenses relatives aux projets	3,601	1,000	1,000	1,000	1,000
Excédent/(Déficit)	(4,785)	(1,470)	(757)	(634)	(474)

Projections prudentes des réserves non affectées (en milliers)

	Budget de 2024	Projections pour 2025	Projections pour 2026	Projections pour 2027	Projections pour 2028
Solde d'ouverture	9,509	4,811	3,274	2,424	1,697
Ajouts d'immobilisations	(77)	(100)	(100)	(100)	(100)
Amortissement des immobilisations	207	75	50	50	50
Amortissement des améliorations locatives	(43)	(43)	(43)	(43)	(43)
Excédent/(Déficit) projeté	(4,785)	(1,470)	(757)	(634)	(474)
Solde de fermeture projeté	4,811	3,274	2,424	1,697	1,131

Recommandation concernant la cotisation par personne en 2026 :

Sur la base de ce qui précède, il est recommandé d'augmenter la cotisation annuelle par personne de 2 \$ pour l'établir à 10 \$ en 2026 (scénario 3). Cette augmentation se traduira par une hausse des revenus de 646 000 \$ en 2026 par rapport à 2025. Selon ce scénario et conjointement avec les réductions des coûts d'exploitation prévues en 2025 (6 % ou 650 000 dollars), nous prévoyons d'atteindre un budget d'exploitation légèrement excédentaire en 2026, avec un excédent de 243 000 \$. Il en résulterait un solde de réserves non affectées de 2,4 millions \$ à la fin de 2026 – ce qui est supérieur au minimum de 1 million \$ prescrit par le conseil.

Valeur par membre

Le tableau de la valeur par membre présenté ci-dessous à titre d'information illustre la valeur totale en dollars que chaque membre reçoit sur la base des dépenses budgétisées actuellement proposées pour 2024.

Dépenses d'exploitation budgétisées pour 2024	11,728,422 \$
Dépenses de projet budgétisées pour 2024	3,600,844 \$
	<u>15,329,266 \$</u>
Nombre de membres prévu en 2024	322,123
Valeur par membre en 2024	<u>48 \$</u>

Revenus

Analyse détaillée

Description : Les revenus d'Ingénieurs Canada comprennent deux (2) éléments principaux : les commandites des programmes d'affinité et les cotisations annuelles des organismes de réglementation. Ces deux (2) éléments devraient constituer 86 % des revenus de 2024. D'autres revenus proviennent de projets particuliers, qui sont aussi assortis de dépenses, comme le Programme d'assurance responsabilité professionnelle secondaire (SPLIP), les commandites du gala de remise des Prix d'ingénieurs Canada, des réunions de printemps et des programmes de rayonnement, ainsi que les revenus provenant de Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC). Ces cinq (5) éléments constituent 9 % des revenus totaux. Les 5 % restants sont constitués des revenus et de l'appréciation des placements, des revenus de loyer et des intérêts sur les soldes bancaires.

Détails budgétaires :

1	Programmes d'affinité et d'assurance	6 517 319	61,8%	6 434 262	83 057
2	Cotisations annuelles des org. de réglementation	2 576 985	24,4%	3 230 774	(653 789)
3	Programme SPLIP	710 000	6,7%	688 616	21 384
4	Changements dans la juste valeur des placements	250 000	2,4%	311 644	(61 644)
4	Revenus de placement	212 000	2,0%	300 000	(88 000)
5	Commandites des Prix d'Ingénieurs Canada	175 000	1,7%	175 000	-
6	Revenus provenant de DDIC	44 298	0,4%	41 361	2 937
7	Compétition Future City	-	0,0%	17 600	(17 600)
8	Commandites du rayonnement	30 000	0,3%		30 000
9	Loyer	11 340	0,1%	11 340	-
10	Commandites de l'AGA	12 500	0,1%	12 500	-
11	Intérêts sur soldes bancaires (CAN)	4 800	0,0%	4 800	-
Total des revenus		10 544 243	100%	11 227 897	(683 655)

Justification du budget de 2024 :

1. Les revenus des programmes d'affinité pour 2024 sont déterminés par les contrats conclus avec les fournisseurs, le plus important étant le programme d'assurance habitation et automobile de TD Assurance. L'année 2018 était la première année d'une entente de 12 ans conclue avec ce programme d'assurance. Les revenus de TD de 2024 sont calculés en fonction de la valeur totale des primes souscrites pour 2023. Ce montant ne sera connu avec certitude qu'au début de 2024. Les estimations pour 2024 sont basées sur les prévisions de la valeur totale des primes souscrites (360 millions \$) fournies par TD Assurance.
2. Les cotisations annuelles versées par les organismes de réglementation sont calculées en fonction du nombre estimatif d'inscrits indiqué par chaque organisme. Selon les prévisions du nombre de membres pour 2024 (322 123 membres par rapport aux 316 432 membres pour le budget de 2023), Ingénieurs Canada prévoit une diminution des cotisations annuelles de 654 000 \$ en 2024, étant donné que la cotisation par personne a été réduite à 8 \$, par rapport à 10,21 \$ en 2023.
3. Les revenus du programme SPLIP sont basés sur les estimations des niveaux de participation pour 2024, qui prévoient une légère diminution par rapport à 2023. Il s'agit de revenus de type « entrées-sorties » qui sont compensés par des dépenses équivalentes.

4. Les revenus d'investissement ont diminué de 150 000 \$ principalement en raison de la baisse du solde global de notre portefeuille d'investissement, car nous prévoyons d'utiliser 3,5 millions \$ des investissements en 2023 pour financer les projets stratégiques.
5. Les revenus de commandites des Prix d'Ingénieurs Canada sont les mêmes qu'en 2023. Il s'agit de revenus de type « entrées-sorties » qui sont compensés par des dépenses équivalentes.
6. Les revenus provenant de DDIC sont de type « entrées-sorties », compensés par des dépenses équivalentes.
7. Ces fonds servent à soutenir le projet Future City; l'entente de financement pluriannuelle prend fin en 2023. Il s'agit de revenus de type « entrées-sorties » qui sont compensés par des dépenses équivalentes.
8. Les commandites du programme de rayonnement concernent le Mois national du génie (MNG) et la conférence annuelle 30 en 30. Il s'agit de revenus de type « entrées-sorties » qui sont compensés par des dépenses équivalentes.
9. Ces revenus proviennent de la location de locaux dans les bureaux d'Ingénieurs Canada.
10. Aucun changement en 2024. Il s'agit de revenus de type « entrées-sorties » qui sont compensés par des dépenses équivalentes.
11. Ces revenus représentent l'excédent de liquidités à court terme provenant des opérations, qui est conservé dans un compte d'épargne portant intérêt.

Modifications apportées au budget depuis la réunion du conseil en octobre :

- Aucune modification
-

Agrément

Analyse détaillée du portefeuille de 2024

Portefeuille : Activités d'agrément et améliorations des procédures et systèmes d'agrément.

Description : Ce portefeuille comprend tous les travaux liés à l'Objectif fondamental 1 (les activités régulières du BCAPG) et à la Priorité stratégique 1.1 *Examiner et valider le but et la portée de l'agrément* (PS1.1).

Détails budgétaires :

Élément de coût	2024
1. Activités d'agrément	513 529 \$
2. Examiner et valider le but et la portée de l'agrément (PS1.1)	622 637 \$
Total	1 136 166 \$

Justification du budget de 2024 :

1. Ce poste comprend les coûts des visites de programmes, les coûts de formation des membres du BCAPG, des visiteurs et du personnel des établissements d'enseignement supérieur (EES), les coûts associés à la gestion continue des relations avec les éducateurs, Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC) et l'Association canadienne de l'éducation en génie (ACEG), ainsi que les coûts de production du rapport annuel « Responsabilité en matière d'agrément ». Les coûts de déplacement représentent 77 % de cet élément de coût.
2. Ce projet permettra d'élaborer, en collaboration avec les parties prenantes clés, une nouvelle exigence nationale de formation pour l'obtention du permis d'exercice, un but pour l'agrément et une voie à suivre pour tous les systèmes d'Ingénieurs Canada. En 2024, l'équipe du projet finalisera le but de l'agrément et l'exigence de formation pour l'obtention du permis d'exercice et créera le rapport final sur la voie à suivre. La plupart des coûts sont liés soit aux déplacements et à des événements en personne (15 %) des différents groupes de travail et groupes consultatifs, soit aux honoraires des consultants.

Notes :

- La révision de la politique 7.1 du conseil *Dépenses du conseil, des comités et d'autres bénévoles* a eu une incidence sur le coût des activités d'agrément, en particulier sur le coût des billets d'avion en classe affaires des membres du BCAPG qui se rendent dans les établissements d'enseignement supérieur pour des visites. Les coûts supplémentaires s'établissent à environ 42 000 \$.

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- Le budget total du BCAPG pour 2024 s'établit à 758 435 \$ comparativement à 758 158 \$ en 2023. Il s'agit du total des coûts de l'élément 1 ci-dessus, plus les coûts d'organisation des réunions du BCAPG abordés dans l'analyse détaillée du portefeuille Services de secrétariat.

Modifications apportées au budget depuis la réunion du conseil en octobre :

- Aucune modification

Encourager de bonnes relations entre les organismes de réglementation

Analyse détaillée du portefeuille de 2024

Portefeuille : Encourager de bonnes relations entre le personnel et les bénévoles des organismes de réglementation

Description : Ce portefeuille comprend tous les travaux au titre de l'Objectif fondamental 2, notamment le soutien aux groupes de responsables, au Groupe des chefs de la direction et au Groupe des présidents, ainsi que la priorité stratégique 1.2, Renforcer la collaboration et l'harmonisation (PS1.2).

Détails budgétaires :

Élément de coût	2024
1. Groupes de responsables	100 490 \$
2. Groupe des chefs de la direction	23 491 \$
3. Renforcer la collaboration et l'harmonisation (PS1.2)	2 731 \$
Total	126 712 \$

Justification du budget de 2024 :

1. Ce poste comprend les coûts d'organisation d'une (1) réunion en personne du Groupe national des responsables de l'exercice, du Groupe national des responsables de la discipline et de l'application de la loi et du Groupe national des responsables de l'admission.
2. Ce poste comprend les coûts d'organisation des trois (3) réunions en personne du Groupe des chefs de la direction, les coûts de transport aérien et d'hébergement des organismes de réglementation comptant moins de 2 500 membres inscrits (Engineers PEI, NAPEG, et Engineers Yukon) pour leur permettre d'assister à la réunion de juillet, et les coûts de transport aérien des organismes comptant entre 2 500 et 10 000 membres inscrits pour leur permettre d'assister à la réunion de juillet.
3. La Priorité stratégique 1.2, *Renforcer la collaboration et l'harmonisation*, prendra fin en 2024 avec la signature d'un énoncé de collaboration à l'assemblée annuelle des membres (AAM) en mai. Les coûts de cette année concernent la traduction et les déplacements afin que les membres du personnel travaillant au projet puissent assister à l'AAM.

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- L'organisation de ces réunions constitue un service précieux aux yeux des organismes de réglementation, et une occasion importante pour le personnel d'Ingénieurs Canada de collaborer avec eux au niveau du personnel.

Modifications apportées au budget depuis la réunion du conseil en octobre :

- Aucune modification

Fourniture de services et d'outils pour la réglementation et l'exercice professionnel

Analyse détaillée du portefeuille de 2024

Portefeuille : Fournir des services et des outils qui permettent l'évaluation, facilitent la mobilité nationale et favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie. Ces services sont fournis par le BCCAG (qui produit des programmes d'examens, des guides et des documents) et par le personnel d'Ingénieurs Canada.

Description : Ce portefeuille englobe toutes les activités prévues dans l'Objectif fondamental 3, dont le plan de travail du Bureau des conditions d'admission (BCCAG) et la Base de données nationale sur les effectifs (BDNE).

Détails budgétaires :

Élément de coût	2024
1. Éléments du plan de travail du BCCAG (tels qu'actuellement proposés)	55 835 \$
2. Maintenance de la Base de données nationale sur les effectifs	64 000 \$
Total	119 835 \$

Justification du budget de 2024 :

1. Ce poste comprend le budget d'exécution du plan de travail proposé du BCCAG pour 2024 :

Document sur les nouveaux domaines d'exercice du génie	Reporté	23 000 \$
Guide sur l'aptitude à l'exercice	Reporté	27 000 \$
Guide sur le devoir de dénoncer	Reporté	à l'interne
Guide sur l'utilisation des nouvelles technologies en génie		à l'interne
Révision de six (6) guides existants		à l'interne
Mise à jour de neuf (9) programmes d'examens		à l'interne
Liaison auprès des organismes de réglementation (groupes de responsables et organismes individuels) et coûts de traduction	S/O	5 835 \$
TOTAL		55 835 \$

2. Il s'agit des coûts annuels d'hébergement et de maintenance de la Base de données nationale sur les effectifs (BDNE).

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- Le budget total du BCCAG s'établit à 172 500 \$ en 2024 comparativement à 276 197 \$ en 2023. Il s'agit des coûts de réalisation du plan de travail présentés ici, plus les coûts d'organisation des réunions du BCCAG qui sont abordés dans l'analyse détaillée du portefeuille Services de secrétariat.
- Le BCCAG fait appel à des consultants pour l'aider à réaliser certains éléments de son plan de travail.
- La majorité des travaux entrepris par le BCCAG sont pluriannuels et les éléments seront reportés jusqu'en 2025.
- La BDNE est un outil utilisé par les organismes de réglementation pour faciliter l'octroi de permis aux ingénieurs déjà titulaires dans une autre zone de compétence canadienne. Onze organismes de réglementation consultent la BDNE pour vérifier le statut professionnel de tels candidats, et cinq organismes y téléversent des données sur leurs propres candidats (et trois autres organismes s'apprêtent à se joindre à ce groupe).

Modifications apportées au budget depuis la réunion du conseil en octobre :

- Aucune modification

Prestation de programmes nationaux
Analyse détaillée du portefeuille de 2024

Portefeuille : Prestation de programmes nationaux

Description : Ce portefeuille comprend les éléments relevant de l'Objectif fondamental 4 qui concernent les coûts des programmes d'affinité.

Détails budgétaires :

Élément de coût	2024
1. Programmes d'affinité	69 782 \$
2. Programme d'assurance responsabilité professionnelle secondaire	715 000 \$
Total	784 782 \$

Justification du budget de 2024 :

1. Cet élément comprend les frais des consultants, le matériel de promotion et de marketing, ainsi que les coûts de déplacement et de réunions.
2. Il s'agit d'un coût de type « entrée-sortie » (c.-à-d. que cette dépense est équilibrée par des revenus équivalents). Le Programme d'assurance responsabilité professionnelle secondaire protège les membres en règle. Dix (10) des douze (12) organismes de réglementation participent à ce programme; PEO et l'OIQ n'y participent pas. Le programme garantit que le membre, le public et la réputation de la profession d'ingénieur demeurent protégés dans de nombreux cas mettant en cause des services professionnels. Ingénieurs Canada gère le programme pour le compte des organismes de réglementation participants.

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- Aucune autre considération.

Modifications apportées au budget depuis la réunion du conseil en octobre :

- Aucune modification

Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral
Analyse détaillée du portefeuille de 2024

Portefeuille : Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral

Description : Ce portefeuille contient tous les éléments de l'Objectif fondamental 5, y compris les activités continues et la mise en œuvre de la nouvelle sous-stratégie de représentation.

Détails budgétaires :

Élément de coût	2024
1. Veille législative	35 850 \$
2. Consultant externe en affaires publiques	35 000 \$
3. Comité consultatif des affaires publiques	600 \$
4. Initiatives de politiques publiques	2 550 \$
5. Panels du gouvernement fédéral	4 000 \$
Total	\$78 000 \$

Justification du budget de 2024 :

Ce portefeuille contient toutes les activités de représentation, y compris les activités continues et les activités recommandées dans la sous-stratégie OF5.

1. Veille législative : le recours à une firme d'affaires publiques pour assurer une meilleure surveillance des lois et règlements fédéraux ayant une incidence sur la réglementation du génie et la profession d'ingénieur.
2. Il n'y aura pas de Journée sur la Colline en 2024. Les fonds de la Journée sur la Colline seront réaffectés à l'embauche d'un consultant externe en affaires publiques pour un travail ciblé de relations gouvernementales.
3. Toutes les réunions du Comité consultatif des affaires publiques (CCAP) seront virtuelles en 2024. 600 \$ ont été mis de côté pour offrir un dîner aux membres qui participent à distance aux réunions.
4. Initiatives de politiques publiques et services de traduction : le coût des initiatives de politiques publiques (frais de déplacement pour assister à des rencontres avec des parlementaires, inscription à des événements, etc.) et des services de traduction.
5. Panels du gouvernement fédéral : les coûts, non couverts par le gouvernement fédéral, associés aux déplacements pour représenter Ingénieurs Canada lors de réunions de comités et de panels de consultation fédéraux à l'extérieur d'Ottawa, par exemple, les réunions semestrielles (automne et printemps) de la Plénière de la Plateforme d'adaptation au changement climatique de Ressources naturelles Canada.

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- Ingénieurs Canada accordera la priorité aux travaux en cours et aux efforts de représentation des intérêts de la profession afin de maintenir des relations positives avec le gouvernement fédéral et de continuer à jouer son rôle pour s'assurer de demeurer un conseiller de confiance sur les enjeux importants qui touchent la réglementation du génie et la profession d'ingénieur.
- Il est essentiel d'allouer des ressources suffisantes pour soutenir les initiatives de représentation des intérêts de la profession et d'entretenir des relations solides avec les décideurs fédéraux afin de maintenir notre influence dans le cadre de l'élaboration des politiques et des règlements.

Modifications apportées au budget depuis la réunion du conseil en octobre :

- Aucune modification

**Surveillance, recherches et conseils concernant la profession d'ingénieur et son
autoréglementation
Analyse détaillée du portefeuille de 2024**

Portefeuille : Recherches sur la profession d'ingénieur et la réglementation professionnelle en général

Description : Ce portefeuille comprend les travaux liés à l'Objectif fondamental 6, à savoir effectuer un suivi, mener des recherches et fournir des conseils en ce qui concerne les changements et les progrès qui ont une incidence sur l'environnement réglementaire et la profession d'ingénieur au Canada, ainsi que les travaux liés à la Priorité stratégique 1.3, *Soutenir la réglementation des nouveaux domaines d'exercice du génie* (PS1.3).

Détails budgétaires :

Élément de coût	2024
1. Nouveaux domaines d'exercice du génie (PS1.3)	14 000 \$
2. Documents de recherche	7 000 \$
Total	21 000 \$

Justification du budget de 2024 :

1. Ce poste comprend les coûts de traduction d'un document sur les nouveaux domaines d'exercice, notamment le génie énergétique.
2. Ce poste comprend les coûts de traduction d'un document de recherche sur l'exercice du génie multidisciplinaire.

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- Les organismes de réglementation sont consultés sur la sélection des sujets pour le document sur les nouveaux domaines d'exercice et les documents de recherche, et ils participeront aux groupes consultatifs pour l'élaboration de ces documents.

Modifications apportées au budget depuis la réunion du conseil en octobre :

- Aucune modification
-

Mobilité internationale du travail et des praticiens

Analyse détaillée du portefeuille de 2024

Portefeuille : Mobilité internationale du travail et des praticiens

Description : Ce portefeuille comprend les éléments relevant de l'Objectif fondamental 7, notamment l'adhésion à des organisations internationales et la participation à leurs conférences, le maintien et la mise au point d'ententes de mobilité au niveau de la formation universitaire et au plein niveau professionnel, le maintien et l'amélioration de nos outils de reconnaissance des titres de compétences étrangers (le site Web Ingénieurs-ici.ca, la Base de données sur les établissements et les diplômes étrangers [BDEDE], et le soutien des organismes de réglementation et du public).

Détails budgétaires :

Élément de coût	2024
1. Organisations internationales (IEA)	50 820 \$
2. Outils de reconnaissance des titres de compétences étrangers	24 918 \$
3. Maintien du répertoire de la mobilité internationale	9 000 \$
Total	84 738 \$

Justification du budget de 2024 :

1. Cet élément comprend les coûts de participation de trois (3) personnes à l'assemblée annuelle de l'International Engineering Alliance (IEA) en Inde, ainsi que nos frais d'adhésion annuels.
2. Cet élément comprend les coûts d'hébergement et de maintenance de la Base de données sur les établissements et les diplômes étrangers (BDEDE), ainsi que le coût de la tenue à jour du site Ingénieurs-ici.ca et des mises à jour demandées par les organismes de réglementation.
3. Cet élément comprend les coûts de fonctionnement annuels du nouveau répertoire de la mobilité. Le maintien d'un répertoire est une condition à respecter pour l'adhésion aux ententes de l'IEA *International Professional Engineers* et *APEC Engineers* (IPEA et APEC-EA).

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- La BDEDE est un outil utilisé par les organismes de réglementation pour évaluer la formation universitaire des personnes formées en génie à l'étranger (PFGE). Cet outil comprend des informations provenant de 250 pays, avec des informations détaillées sur plus de 4 000 établissements d'enseignement et plus de 15 000 programmes de génie.

Modifications apportées au budget depuis la réunion du conseil en octobre :

- Aucune modification

Promouvoir la reconnaissance de la valeur de la profession et susciter l'intérêt de la prochaine génération

Analyse détaillée du portefeuille de 2024

Portefeuille : Promotion et rayonnement

Description : Ce portefeuille comprend toutes les activités relevant de la Priorité stratégique 2.2 (PS2.2) Renforcer la confiance et la valeur du permis d'exercice et de l'Objectif fondamental 8 visant à favoriser la reconnaissance de la valeur de la profession (promotion) et à susciter l'intérêt de la prochaine génération d'ingénieurs (rayonnement), notamment la mise en œuvre d'une nouvelle sous-stratégie pour le portefeuille, les activités continues, et l'exécution des programmes de prix, de bourses d'études et du titre de Fellow.

Détails budgétaires :

Élément de coût	2024
1. Promotion et rayonnement	137 500 \$
2. Prix, bourses d'études et titre de Fellow	\$225 600 \$
3. Renforcer la confiance et la valeur du permis d'exercice (PS2.2)	2 706 854 \$
Total	3 069 954 \$

Justification du budget de 2024 :

- Cet élément comprend : l'action auprès des jeunes de la maternelle à la fin du secondaire (Guides du Canada, Scouts du Canada, compétition Future City), l'action auprès des étudiants et étudiantes en génie (Fédération canadienne étudiante de génie (FCEG), EngiQueers), les initiatives nationales de rayonnement collaboratif (Mois national du génie, Communauté de pratique pour le personnel des organismes de réglementation responsable du rayonnement), les diplômés en génie et les programmes pour les ingénieurs stagiaires et membres stagiaires) et le leadership visionnaire conjoint (MOOC « L'ingénierie durable », site « Explore le génie, projet d'impact collectif).
- Cet élément englobe l'exécution du programme de prix, du programme de bourses d'études et du programme du titre de Fellow. La majorité des dépenses liées aux prix et aux bourses sont compensées par des contributions sous forme de commandites aux réunions du printemps.
- La priorité stratégique 2.2 : Renforcer la confiance et la valeur du permis d'exercice, permettra d'actualiser les actifs créatifs et la stratégie en fonction des résultats de 2023 et de mener la dernière année de la campagne nationale de marketing dans le cadre de cette priorité stratégique. En outre, la sensibilisation des diplômés en génie se poursuit depuis son lancement en 2023, et deviendra une activité permanente d'ici la fin de l'année. L'évaluation finale de la priorité stratégique sera effectuée.

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- Aucune autre considération.

Modifications apportées au budget depuis la réunion du conseil en octobre :

- Aucune modification

Promouvoir la diversité et l'inclusion au sein de la profession
Analyse détaillée du portefeuille de 2024

Portefeuille : Diversité et inclusion

Description : Ce portefeuille comprend toutes les activités relevant de la Priorité stratégique 2.1, Accélérer l'initiative 30 en 30 (PS2.1) et de l'Objectif fondamental 9, Promouvoir la diversité et l'inclusivité au sein de la profession, notamment les activités continues, et l'exécution de la sous-stratégie de la PS2.1.

Détails budgétaires :

Élément de coût	2024
1. Activités découlant de la sous-stratégie (PS2.1)	268 622 \$
2. Activités continues en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI)	195 550 \$
Total	464 172 \$

Justification du budget de 2024 :

1. Cet élément comprend différentes activités liées à la PS2.1, notamment :
 - les honoraires d'experts-conseils pour la stratégie de recherche;
 - la Conférence 30 en 30;
 - le salaire de la conseillère, Équité et Appartenance.

Cet élément comprend également différentes activités visant à appuyer l'initiative 30 en 30, notamment :

- les activités de communication et de promotion liées à 30 en 30 (p. ex. : page Web 30 en 30, infolettre mensuelle, etc.);
 - l'élaboration d'une stratégie de mobilisation des employeurs en concertation avec les organismes de réglementation;
 - la participation à la Journée internationale des femmes en génie (INWED) et à la série Persist de DiscoverE au Canada et d'autres journées de reconnaissance à l'échelle nationale, ainsi que la promotion de ces événements;
 - la commandite du consortium de recherche Engendering Success in STEM et la participation à la réunion de ses partenaires;
 - la traduction des communications relatives à 30 en 30;
 - les déplacements pour assister aux conférences et aux événements consacrés aux femmes en génie, ainsi qu'aux réunions avec les organismes de réglementation en lien avec l'initiative 30 en 30.
2. Cet élément comprend également les activités d'EDI en cours dans le cadre de l'OF9, notamment :
 - l'engagement et le soutien du Comité consultatif autochtone par la tenue de réunions virtuelles et d'une réunion en personne à Ottawa en 2024;
 - le soutien des séances du Réseau pour la décolonisation et l'autochtonisation de la formation en génie (RDAFG);
 - la commandite du rassemblement national au Canada de l'American Indian Science and Engineering Society (AISES au Canada);
 - la participation au Programme de relations progressistes avec les Autochtones (RPA) du Conseil canadien pour le commerce autochtone (CCCA).
 - les déplacements pour assister à des réunions clés sur l'EDI;

- le parrainage du Women in Engineering Summit (WES);
- le soutien du renforcement des capacités des principales organisations d'ingénieurs qui ont pour mission d'augmenter la représentation des groupes enquête d'équité, et qui militent en faveur d'une profession reflétant la société canadienne (par exemple, EngiQueers Canada, Black Engineers of Canada et la Coalition canadienne des femmes dans les domaines du génie, des sciences, des métiers et de la technologie (CCWESTT));
- la collecte et l'analyse de données et la production du Rapport sur les effectifs de la profession à l'échelle nationale.

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- Aucune autre considération.

Modifications apportées au budget depuis la réunion du conseil en octobre :

- Aucune modification
-

Protection des marques officielles Analyse détaillée du portefeuille de 2024

Portefeuille : Superviser la gestion, l'enregistrement et la protection des marques de commerce et des marques officielles d'Ingénieurs Canada et administrer le processus d'enregistrement des noms de sociétés de régime fédéral.

Description : Ce portefeuille comprend toutes les activités prévues dans l'Objectif fondamental 10, notamment la gestion et la protection des marques officielles et des marques de commerce d'Ingénieurs Canada et l'administration du processus d'enregistrement des noms de sociétés de régime fédéral.

Détails budgétaires :

Élément de coût	2024
1. Protection des marques de commerce	156 000 \$
2. Textes et abonnements	7 650 \$
Total	163 650 \$

Justification du budget de 2024 :

1. Au nom des douze organismes de réglementation, Ingénieurs Canada s'oppose activement à l'utilisation abusive du titre d'« ingénieur » et de ses marques de commerce au Canada. Il est difficile de prédire le nombre exact d'oppositions potentielles à des marques de commerce en 2024, mais il faut noter que le nombre d'oppositions actives a augmenté de façon constante au cours des trois dernières années; le budget de 156 000 \$ est basé sur cette tendance et sur une estimation des honoraires d'un cabinet d'avocats externe et des frais de dépôt auprès du gouvernement. Dans le cas où les oppositions font l'objet d'une procédure judiciaire, les preuves, les arguments et les audiences donnent lieu à des frais plus importants, car leur préparation et leur présentation devant le tribunal nécessitent beaucoup de temps. Actuellement, il y a environ 39 procédures en cours et six (6) audiences potentielles ont été identifiées.
2. Ce poste comprend les coûts des abonnements à des bases de données juridiques pour un utilisateur.

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- Aucune autre considération.

Modifications apportées au budget depuis la réunion du conseil en octobre :

- Aucune modification

Services de secrétariat
Analyse détaillée du portefeuille de 2024

Portefeuille : Services de secrétariat

Description : Ce portefeuille comprend toutes les responsabilités du conseil et les dépenses liées au soutien du conseil et de ses comités et de Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC).

Détails budgétaires :

Élément de coût	2024
1. Réunions du conseil et des comités	782 586 \$
2. Programme de planification stratégique et de consultation	10 500 \$
3. Réunions du BCAPG	244 906 \$
4. Réunions du BCCAG	115 851 \$
5. Déplacements du président ou de la présidente	30 356 \$
6. Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC)	48 303 \$
Total	1 232 502 \$

Justification du budget de 2024 :

1. Ce poste comprend les coûts des réunions du conseil de février, avril, mai, septembre et décembre, de l'assemblée annuelle des membres (AAM) de mai et de l'atelier stratégique du conseil de juin et une affectation unique de 100 000 \$ pour s'occuper du plan de relève du chef de la direction. Il comprend également toutes les réunions des comités et des groupes de travail du conseil.
2. Ce poste comprend les coûts des réunions et de la traduction du plan stratégique et des documents connexes.
3. Ce poste comprend les coûts de deux (2) réunions en personne du BCAPG, ainsi que les coûts des réunions en personne du Comité des politiques et des procédures du BCAPG.
4. Ce poste comprend les coûts de deux (2) réunions en personne du BCCAG.
5. Ce poste comprend les coûts de déplacement au Canada du président ou de la présidente (et de son invité.e., pour assister à l'assemblée annuelle d'un organisme de réglementation). Les coûts de déplacement pour assister à des événements particuliers (p. ex. : l'International Engineering Alliance) sont inclus dans le budget de chaque événement.
6. Ce poste comprend les coûts engagés par le chef de la direction (ou de son mandataire) pour assister à deux (2) réunions de DDIC et maintenir les relations avec ce groupe. Il comprend aussi les coûts d'un entrepreneur chargé de fournir des services de secrétariat à DDIC. DDIC rembourse Ingénieurs Canada pour ce service, ce qui veut dire que 48 303 \$ de ces coûts sont de type « entrées-sorties ».

Notes :

- La révision de la politique 7.1 du conseil *Dépenses du conseil, des comités et d'autres bénévoles* a eu une incidence sur le coût des services de secrétariat, en particulier sur le coût des billets d'avion en classe affaires pour les réunions du conseil, du BCAPG et du BCCAG. Les coûts supplémentaires s'élèvent à environ 58 000 \$.

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- Le budget total du BCAPG pour 2024 s'établit à 758 435 \$ comparativement à 758 158 \$ en 2023. Les coûts d'exécution des travaux continus liés à l'agrément sont indiqués dans l'analyse détaillée du portefeuille Agrément.
- Le budget total du BCCAG s'établit à 172 580 \$ en 2024 comparativement à 276 197 \$ en 2023. Les coûts d'exécution des travaux prévus dans le plan de travail sont indiqués dans l'analyse détaillée du portefeuille Services et outils.

- Les coûts des réunions du conseil et des comités sont les suivants :
 - 124 169 \$ Réunion de février (hiver)
 - 4 978 \$ Réunion d'avril (début du printemps) (en mode virtuel)
 - 247 257 \$ Réunion et AAM de mai (printemps)
 - 82 952 \$ Atelier du conseil de juin (en C.-B.)
 - 120 302 \$ Réunion de septembre (automne)
 - 6 428 \$ Réunion de décembre (fin d'automne) (en mode virtuel)

Modifications apportées au budget depuis la réunion du conseil en octobre :

- Le conseil a demandé que la réunion d'hiver se déroule tout de même en personne, et que l'augmentation des coûts soit compensée partiellement en éliminant les frais de déplacement et d'accueil des conjoint.e.s dans le cadre de l'atelier du conseil en juin. L'augmentation nette des coûts est 80 320 \$.
 - Le chef de la direction ayant récemment annoncé à la réunion d'octobre du conseil qu'il a décidé de prendre sa retraite en juin 2024, une somme de 100 000 \$ a été affectée au budget à titre unique afin de s'occuper du plan de relève du chef de la direction en 2024.
-

Services intégrés : Autres
Analyse détaillée du portefeuille de 2024

Portefeuille : Services intégrés

Description : Ce portefeuille comprend le travail prévu sous Ressources internes, notamment divers services intégrés, comme les salaires, la technologie de l'information, les communications, les services juridiques internes, les installations, les adhésions à diverses associations, les budgets discrétionnaires des dirigeants et les déplacements du chef de la direction.

Détails budgétaires :

Élément de coût	2024
1. Administration et finances	421 443 \$
2. Dépenses de l'équipe de direction comprenant les adhésions et les déplacements du chef de la direction	77 314 \$
3. Communications	88 794 \$
4. Installations et dépenses de bureau	686 233 \$
5. Ressources humaines	6 557 602 \$
6. Technologie de l'information	151 740 \$
7. Excellence organisationnelle	64 630 \$
Total	8 047 756 \$

Justification du budget de 2024 :

1. Ce poste comprend les dépenses telles que les assurances organisationnelles, les frais d'audit, les honoraires des conseillers en placements, les frais bancaires et l'abonnement au logiciel comptable, ainsi que l'amortissement (206 735 \$).
2. Ce poste comprend les dépenses générales et diverses liées aux déplacements du chef de la direction, c.-à-d. déplacements non liés à une réunion particulière, comme une réunion du Groupe des chefs de direction ou une réunion du conseil; les dépenses diverses et de consultation de l'équipe de direction, et les adhésions (p. ex., Excellence Canada, Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs, Chambre de commerce, Réseau canadien des organismes de réglementation, etc.).
3. Ce poste comprend la stratégie de communication; les services de communication; le développement, la maintenance et l'hébergement des sites Web publics; les publications périodiques comme Parlons génie et la Revue de presse quotidienne.
4. Ce poste comprend le loyer (609 781 \$), les coûts de services et fournitures de bureau et de téléphone, et les travaux de réparation et d'entretien des bureaux.
5. Ce poste comprend tous les salaires et les avantages sociaux, ainsi que les coûts liés aux ressources humaines, comme le recrutement, les prestations complémentaires au congé parental, le budget de formation du personnel, les honoraires des consultants, et les frais d'adhésion du personnel.
6. Ce poste comprend les frais de licences et d'abonnement à Office 365 et Amazon WEB Services (pour le stockage de données dans l'environnement nuagique), les coûts de connexion Internet, et les dépenses en équipement (écrans, claviers, etc.) qui ne sont pas des immobilisations.
7. Ce poste comprend les dépenses liées au logiciel de collaboration, au logiciel de planification d'événements (Pheedloop), au logiciel de planification (Envisio), à l'évolution de notre programme de gestion des bénévoles et au maintien de l'engagement d'Ingénieurs Canada envers l'excellence.

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- Aucune autre considération.

Modifications apportées au budget depuis la réunion du conseil en octobre :

- Aucune modification

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Révision des politiques du conseil		4.5
Objet :	Approbation des révisions proposées de politiques existantes	
Lien avec le plan stratégique/les objectifs :	Responsabilité du conseil : Assurer l'élaboration et l'examen périodique des politiques du conseil	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Diminution de la confiance dans les fonctions de gouvernance (risque du conseil)	
Motion(s) à examiner :	<p><i>QUE le conseil, sur recommandation du Comité sur la gouvernance :</i></p> <p><i>a) approuve les politiques révisées suivantes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>i. 2 Définitions</i> <i>ii. 4.12 Autoévaluation du conseil</i> <i>iii. 4.13 Évaluation des administrateurs</i> <i>iv. 6.4 Mandat du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR)</i> <i>v. 7.8 Règles de procédure</i> <p><i>b) annule la Politique 4.10, Points permanents à l'ordre du jour</i></p>	
Votes requis pour adopter la motion :	Majorité des deux tiers	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Joan Bard Miller, gestionnaire, Gouvernance et Services au conseil	
Présenté par :	Alison Anderson, président du Comité sur la gouvernance	

Définition du problème/de l'enjeu

- Le Comité sur la gouvernance (CG) propose que le conseil approuve les révisions de cinq (5) politiques du conseil et recommande que le conseil annule la Politique du conseil 4.10, *Points permanents à l'ordre du jour*.

Action ou recommandation proposée

- Que le conseil examine et approuve les révisions proposées des politiques existantes présentées à l'annexe 1.
 - **2, Définitions** : Il est proposé de revoir la politique chaque année afin de s'assurer que les définitions correspondent aux changements apportés à d'autres politiques tout au long de l'année. La plupart des changements devraient être de nature administrative. Des précisions ont été proposées pour les définitions de « comité » ou « comité du conseil », et il est proposé de supprimer la définition d'« orientation » en raison de son caractère générique.
 - **4.12, Autoévaluation du conseil** : Il est proposé que la période de révision passe de bisannuelle à triennale, conformément aux périodes de révision proposées pour d'autres politiques du conseil.

Des révisions ont été proposées dans l'ensemble de la politique afin de mieux différencier les évaluations régulières effectuées par le conseil et les évaluations périodiques effectuées par les

organismes de réglementation. Les titres et le texte ont été mis à jour pour améliorer la lisibilité et clarifier la signification.

Il est recommandé que la structure et le contenu du sondage annuel sur le rendement du conseil soient approuvés par la Comité des ressources humaines (RH) au nom du conseil.

- **4.13, Évaluation des administrateurs** : Il est proposé que la période de révision passe de biennale à triennale, conformément aux périodes de révision proposées pour d'autres politiques du conseil.

Comme il est proposé pour la politique 4.12 ci-dessus, il est suggéré que la structure et le contenu des sondages annuels d'évaluation par les pairs et d'autoévaluation soient approuvés par le Comité RH au nom du conseil.

- **6.4, Mandat du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR)** : Les modifications proposées ont été présentées par le Comité FAGR pour tenir compte du fait qu'il arrive parfois que le registre des risques ne fasse pas l'objet de mises à jour trimestrielles devant être examinées par le comité; et pour que le comité concentre son examen des contrats d'approvisionnement à long terme qui s'étendent au-delà de cinq ans sur ceux qui sont nouveaux et dont la valeur est importante, c'est-à-dire qui dépassent 100 000 dollars par année.
- **7.8, Règles de procédure** : Outre la proposition de faire passer la période de révision de deux à trois ans, compte tenu de la nature statique de la politique, il est proposé d'y apporter des révisions mineures afin d'en améliorer l'exactitude.
- Que le conseil annule la Politique du conseil 4.10, *Points permanents à l'ordre du jour*.
 - La politique est en grande partie constituée de détails déjà ou potentiellement saisis dans d'autres politiques du conseil. Par exemple, l'article 2, qui stipule que le conseil reçoit des mises à jour de ses comités à chacune de ses réunions, pourrait être inclus dans la Politique du conseil 6.1, *Comités et groupes de travail du conseil*.
 - En outre, le fait d'établir à l'avance dans une politique les points à l'ordre du jour des réunions du conseil limite la capacité de celui-ci à mettre au point un ordre du jour qui reflète les enjeux actuels.

Autres options envisagées

- Chaque membre du Comité sur la gouvernance s'est vu attribuer deux ou trois politiques à examiner en détail, avec les révisions proposées par le personnel, avant sa réunion du 20 septembre 2023. D'autres modifications potentielles des politiques ont ensuite été présentées et examinées par le comité.

Risques

- Fonctionner en l'absence de politiques claires et à jour expose les administrateurs et l'organisme à des risques pour la conformité et le maintien de la mémoire institutionnelle. Ce risque est atténué, en partie, par l'examen régulier et continu des politiques.

Répercussions financières

- Aucune des révisions de politiques proposées n'a de répercussion sur le budget.

Avantages

- Les révisions proposées visent à améliorer les politiques existantes afin que le conseil et ses principales parties prenantes aient accès à des politiques claires qui régissent Ingénieurs Canada.

Consultations

- En plus de l'examen préliminaire effectué par l'équipe de gouvernance d'Ingénieurs Canada, les politiques ont été examinées par d'autres personnes et instances, comme suit :
 - Lors de sa réunion du 7 septembre 2023, le Comité des ressources humaines (RH) d'Ingénieurs Canada a été consulté sur les Politiques du conseil 4.12, *Autoévaluation du conseil* et 4.13, *Évaluation des administrateurs*.
 - Lors de sa réunion le 11 août 2023, le Comité FAGR d'Ingénieurs Canada a été consulté sur la Politique du conseil 6.4, *Mandat du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR)*.

Prochaines étapes

- Une fois l'approbation du conseil obtenue, le Manuel des politiques sera mis à jour pour inclure les politiques révisées et pour supprimer la politique 4.10.

Annexe

- **Annexe 1** : Versions révisées (avec suivi des modifications) et propres des politiques.



2. Définitions

Les termes suivants ont été définis pour les besoins de ce manuel.

Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693)

Date de la dernière modification : 1^{er} octobre 2021 (motion 2021-10-4D)

Périodicité de révision : **bisannuelle**

Date de la dernière révision : 1^{er} octobre 2021

Commented [LET1]: Afin de s'assurer que les définitions dans cette politiques correspondent à d'autres politiques dans le manuel à mesure qu'elles sont mises à jour, il est suggéré que cette politique fasse l'objet de mises à jour administratives tout au long de l'année et qu'elle soit examinée chaque année par le Comité sur la gouvernance lors de sa dernière réunion de l'année.

Plan de consultation annuel : liste de toutes les consultations planifiées qu'Ingénieurs Canada a l'intention de mener. Cette liste indique le responsable de la consultation, le sujet, la période de consultation et les groupes consultés.

Assemblée annuelle : réunion annuelle des membres tenue en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*.

Plan opérationnel annuel : plan produit par le chef de la direction, avec l'apport des présidents du Bureau d'agrément et du Bureau des conditions d'admission, qui décrit le travail qu'Ingénieurs Canada entreprendra pour réaliser le plan stratégique au cours d'une année civile.

Cotisation annuelle ou **Cotisation annuelle par personne** : montant annuel payable à Ingénieurs Canada par chaque membre. La cotisation annuelle est déterminée par les membres, sur recommandation du conseil et conformément au Règlement administratif.

Auditeur : comptable professionnel agréé nommé chaque année conformément au Règlement administratif.

Conseil : organe directeur d'Ingénieurs Canada composé des administrateurs et du conseiller membre du Groupe des chefs de direction.

Membre du conseil : administrateurs nommés conformément au Règlement administratif en plus du conseiller membre du Groupe des chefs de direction.

Dossier du conseil : information consignée qui est créée par ou pour le conseil, notamment les ordres du jour des réunions, les procès-verbaux des réunions, les notes personnelles relatives à une réunion ou un ordre du jour, les notes de breffage, les rapports, les résumés et les politiques.

Budget : budget annuel d'Ingénieurs Canada.

Règlement administratif : règles régissant Ingénieurs Canada établies conformément à la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*.

BCAPG ou **BA** : Bureau canadien d'agrément des programmes de génie ou Bureau d'agrément. Bien qu'il soit désigné sous l'appellation de Bureau, le Bureau d'agrément est, strictement parlant, un comité permanent du conseil d'administration d'Ingénieurs Canada.



BCCAG ou **BCA** : Bureau canadien des conditions d'admission en génie ou Bureau des conditions d'admission. Bien qu'il soit désigné sous l'appellation de Bureau, le Bureau des conditions d'admission est, strictement parlant, un comité permanent du conseil d'administration d'Ingénieurs Canada

Groupe des chefs de direction : groupe composé des directeurs généraux des organismes de réglementation. Comprend également le ou la chef de la direction d'Ingénieurs Canada.

Conseiller du Groupe des chefs de direction : président du Groupe des chefs de direction ou son mandataire. Cette personne est membre sans droit de vote du conseil.

Chef de la direction : haut dirigeant d'Ingénieurs Canada. Relève du conseil et est responsable du bon fonctionnement de l'organisme.

Comité ou **Comité du conseil** : groupe de personnes ~~établi sous l'autorité du~~ ~~nommées par le~~ conseil et chargées de soumettre au conseil des opinions, des options et les implications de ces options sur une question précise ~~-indiquée dans son mandat devant faire l'objet d'une décision du conseil~~. Tout renvoi à un comité ou un comité du conseil englobe les membres du BCCAG et du BCAPG ~~et leurs sous-comités~~.

Commented [LET2]: Cette révision tient compte du fait que le groupe n'est pas toujours nécessairement nommé par le conseil (par exemple, les membres des sous-comités du BCAPG ou du BCCAG)

Commented [LET3]: Ajouté pour que le texte soit plus complet.

Profil de compétences : description des compétences, attitudes et connaissances exigées d'une personne ou d'un groupe.

Consultation : méthode permettant d'obtenir un retour d'information structuré de la part des principales parties prenantes directement touchées par les travaux d'Ingénieurs Canada. Il s'agit de demander l'avis ou l'opinion des principales parties prenantes et de communiquer l'information recueillie et les décisions qui en résultent à toutes les parties prenantes.

Administrateur : personne ayant le droit de vote et élue par les membres conformément au Règlement administratif et à la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*.

Subordonnés directs : personnes qui relèvent directement du conseil, à savoir le chef de la direction, le secrétaire et les présidents du Bureau d'agrément et du Bureau des conditions d'admission.

Organismes de réglementation du génie ou **organismes de réglementation** : les douze ordres professionnels, désignés par leur législation provinciale ou territoriale, régissant l'exercice du génie au Canada. Les organismes de réglementation sont les propriétaires d'Ingénieurs Canada et sont également considérés comme ses membres en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* et conformément au Règlement administratif. En général, c'est le terme *organismes de réglementation* qui est privilégié.

Ingénieurs Canada : comprend le conseil et tous ses comités, y compris le Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG) et le Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG), ainsi que le ou la chef de la direction, le personnel permanent et les comités opérationnels d'Ingénieurs Canada.

Gouvernance : processus par lequel les administrateurs dirigent et contrôlent Ingénieurs Canada. Ce processus définit, au moyen de politiques, les règles, les procédures, les obligations de rendre compte, les rôles et les responsabilités en matière de prise de décision.

Principes directeurs : énoncé qui intègre la culture d'Ingénieurs Canada et qui éclaire la prise de décision.

Manuel des politiques du conseil d'Ingénieurs Canada

Section 2 : Définitions



Initiative :

- **Projet** : effort temporaire entrepris pour créer un produit, un service ou un résultat unique.
- **Programme** : groupe d'initiatives connexes gérées de manière coordonnée pour obtenir des avantages qu'il ne serait pas possible d'obtenir si les initiatives étaient gérées individuellement. À Ingénieurs Canada, des programmes sont élaborés pour chaque objet.
- **Service** : Produits immatériels fournis par Ingénieurs Canada pour les organismes de réglementation de génie.

Principales parties prenantes : personne, groupe ou organisme pouvant influencer sur une décision, une activité ou le résultat d'une initiative, ou pouvant être touché ou se percevoir comme étant touché par une décision, une activité ou le résultat d'une initiative. À Ingénieurs Canada, il s'agit généralement des organismes de réglementation et des établissements d'enseignement supérieur.

Membres : catégories ou groupes de membres qu'Ingénieurs Canada est autorisé à établir en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* et des statuts de prorogation d'Ingénieurs Canada. Les membres sont les douze organismes de réglementation et ils sont les propriétaires d'Ingénieurs Canada. Dans un souci de précision, c'est le terme organismes de réglementation qui est privilégié.

Énoncé de principe national : position consensuelle des organismes de réglementation qui est utilisée pour influencer l'orientation des politiques publiques et faciliter les discussions avec le gouvernement fédéral.

Dirigeants : le président, le président élu, le président sortant, le chef de la direction, le secrétaire et les autres dirigeants que le conseil peut nommer à l'occasion par voie de résolution.

~~**Orientation** : processus par lequel les nouveaux administrateurs et membres des comités du conseil reçoivent de l'information pour les aider à s'acquitter de leurs responsabilités à l'égard d'Ingénieurs Canada.~~

Propriétaires : les douze organismes de réglementation, aussi connus sous le nom de membres conformément au Règlement administratif et à la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*.

Mesure du rendement : processus par lequel le conseil et les organismes de réglementation mesurent les progrès accomplis par Ingénieurs Canada vers la réalisation du Plan stratégique sur une base annuelle.

Politique : position, valeur ou perspective qui sous-tend l'action. Les politiques peuvent être adoptées, modifiées ou abrogées en vertu du Règlement administratif.

Président : dirigeant occupant la présidence du conseil. La personne qui remplit cette fonction assume les devoirs et responsabilités décrites dans la politique 4.9, *Rôle des présidents*.

Processus : toute activité opérationnelle, y compris les activités, les pratiques, les méthodes, les technologies, les conduites, les systèmes et autres domaines de décisions opérationnelles.

Quorum : nombre minimum d'administrateurs ou de membres de comité requis pour mener des affaires.

Secrétaire : fonction occupée par le chef de la direction d'Ingénieurs Canada ou par toute autre personne nommée par le conseil. Ressource impartiale pour le conseil, le secrétaire a la responsabilité de

Manuel des politiques du conseil d'Ingénieurs Canada
Section 2 : Définitions

Commented [LET4]: Étant donné la nature générique de cette définition, nous trouvons qu'elle n'ajoute aucune valeur au Manuel des politiques.



documenter les délibérations des réunions, de tenir à jour les dossiers de l'organisme et de s'assurer de la conformité du conseil aux documents constitutifs et aux lois applicables.

Groupe de travail : groupe de personnes nommées par le conseil pour étudier une question précise. Le groupe de travail est dissous par le conseil après l'exécution de sa tâche.

Plan stratégique : plan préparé par le conseil en concertation avec les organismes de réglementation, qui dicte ce que l'organisme doit réaliser sur une période précise. Ce plan est approuvé par les membres conformément au Règlement administratif.

Sujet de la consultation : brève description de la raison d'une consultation.



4 Rôle du conseil

4.12 Autoévaluations du conseil

Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693)

Périodicité de révision : ~~bisannuelle~~ Triennale

Date de la dernière modification : 25 février 2022 (Motion 2022-02-4D)

Date de la dernière révision : 25 février 2022

L'évaluation de l'efficacité du conseil est une importante responsabilité de gouvernance. Les 'autoévaluations du conseil visent à donner ~~à tous les membres du conseil~~ aux administrateurs et administratrices, aux participants et participantes aux réunions et aux organismes de réglementation du génie la possibilité d'évaluer le rendement du conseil et d'en discuter avec franchise et selon de multiples points de vue. Les objectifs ultimes sont une amélioration de l'utilisation du temps du conseil et de son efficacité en tant qu'instance de gouvernance.

Commented [LET1]: La révision propose reflète le fait que cette politique couvre l'évaluation périodique par les organismes de réglementation ainsi que l'autoévaluation du conseil.

Commented [LET2]: Il est peu probable que des révisions soient nécessaires tous les deux ans. Compte tenu de ce fait, la révision tous les trois ans réduira la charge de travail du Comité sur la gouvernance et du Comité RH et du conseil.

Commented [LET3]: Les mécanismes d'évaluation de chacun de ces groupes sont décrits ci-après. Les titres des sections ont été mis à jour pour une meilleure lisibilité.

4.12.1 Processus d'autoévaluation des organismes de réglementation par le conseil

(1) Le conseil doit utiliser régulièrement trois processus d'évaluation :

- Une brève évaluation menée à la fin de chaque réunion du conseil;
- Un sondage de satisfaction sur la réunion électronique, mené électroniquement au moins une fois par année;
- Un sondage annuel officiel plus détaillé sur le rendement du conseil.

A. Évaluations brèves des réunions

(1) ~~Dans le cadre de la séance à huis clos de la réunion du conseil avec les administrateurs et administratrices seulement, on demandera aux participants d'avoir une discussion constructive au sujet de la qualité de la réunion et des décisions prises. À la fin de chaque réunion du conseil, le président demande que le conseil passe en séance à huis clos. Les participants comprennent les administrateurs, les subordonnés directs et le conseiller du Groupe des chefs de direction auprès du conseil. L'unique objectif de cette séance à huis clos est de permettre aux participants d'avoir une discussion constructive au sujet de la qualité de la réunion et des décisions prises.~~

Commented [LET4]: Les séances à huis clos sont uniquement pour les administrateurs et administratrices. Les subordonnés directs et le conseiller du Groupe des chefs de la direction peuvent fournir leurs commentaires sur la qualité de la réunion directement au président du conseil.

~~(2) De plus, un sondage électronique sur la satisfaction à l'égard de la réunion est envoyé à tous les participants au moins une fois par année, après la réunion du conseil de février, de mai et/ou d'octobre.~~



B. Sondage de satisfaction au sujet de la réunion annuelle

(1) Un sondage de satisfaction électronique au sujet de la réunion sera envoyé à tous les participants au moins une fois par année, habituellement à la suite de la réunion du conseil en octobre. Les commentaires recueillis aident les organisateurs de la réunion à comprendre ce qui fonctionne bien et ce qui pourrait être amélioré.

Commented [LET5]: Les révisions proposées visent à préciser le moment où le sondage de satisfaction annuel sera distribué.

B. Sondage annuel sur le rendement du conseil

C.

- 1) Le sondage annuel sur le rendement du conseil permet d'examiner le conseil de l'intérieur, de réfléchir aux responsabilités individuelles et partagées de ses membres, de déceler différentes perceptions et opinions parmi les membres, et de déterminer les domaines de responsabilité qui ont besoin d'attention. L'autoévaluation du conseil devrait être objective et éviter de se concentrer uniquement sur les faiblesses ou les aspects négatifs. Elle devrait aider le conseil à améliorer la planification de la relève et la gouvernance.
- 2) ~~Sauf lorsque le Comité sur la gouvernance mène le sondage sur l'efficacité de la gouvernance (décrit ci-dessous),~~ il incombe au Comité des ressources humaines de réaliser le sondage et le rapport annuels sur l'efficacité du conseil. Le sondage doit être effectué au moyen d'un questionnaire anonyme et peut être réalisé à l'aide d'un consultant externe.

3) Le processus suivant doit être utilisé :

a) ~~Le comité RH s'entend examine et approuve~~ la structure et le contenu du questionnaire avant la réunion d'hiver (de février) du conseil.

Commented [LET6]: Le Comité sur la gouvernance a recommandé que le sondage annuel soit approuvé à l'échelle du comité plutôt qu'au niveau du conseil, ce qui n'empêche pas le conseil d'examiner le sondage si le Comité signale la nécessité d'apporter des modifications importantes à la structure et/ou au contenu du sondage annuel.

~~b) Le questionnaire proposé est soumis à l'examen et l'approbation du conseil à sa réunion d'hiver (en février).~~

~~e)b)~~ Le questionnaire est généralement distribué après la réunion d'hiver, et les membres du conseil ont deux semaines pour y répondre.

~~e)c)~~ Les résultats sont compilés et analysés, et un rapport d'évaluation du conseil est préparé.

~~e)d)~~ Le rapport est présenté au conseil à huis clos à sa réunion de printemps (en mai).

Commented [LET7]: Cette exigence est énoncée dans la Politique du conseil 7.9, Procédure pour les réunions à huis clos.

~~e)e)~~ Le conseil discute du rapport et détermine si des modifications aux politiques, aux procédures ou aux pratiques sont nécessaires.

~~e)f)~~ Le nouveau président sortant supervise la mise en œuvre des améliorations nécessaires qui ont été déterminées.

4) Les opinions et les commentaires exprimés durant le processus d'évaluation ne doivent pas être attribués à des membres individuels du conseil, mais intégrés dans le rapport sommaire.

C.D. Sondage périodique sur l'efficacité de la gouvernance des organismes de réglementation du génie

- (1) Conformément à la politique du conseil 6.8, *Mandat du Comité sur la gouvernance*, le Comité sur la gouvernance doit sonder périodiquement les organismes de réglementation et les administrateurs afin d'évaluer l'efficacité de la gouvernance ~~et du fonctionnement du conseil~~, et élaborer des plans d'action pour apporter les améliorations requises.

Commented [LET8]: Étant donné qu'un examen de la gouvernance est censé être inclus dans le Plan stratégique de 2025-2029, le prochain sondage sur l'efficacité de la gouvernance qui sera envoyé aux organismes de réglementation peut éclairer la portée de l'examen de la gouvernance.

Commented [LET9]: Il est suggéré que cette section porte uniquement sur les organismes de réglementation étant donné que le sondage annuel sur les administrateurs et administratrices est clairement défini plus haut.



- (2) ~~L'accent du sondage, ainsi que sa portée et le moment où il sera distribué vise à compléter les initiatives établies et éclairer les questions d'actualité qui préoccupent les organismes de réglementation. Les années où le conseil réalise le sondage général sur l'efficacité de la gouvernance, le Comité sur la gouvernance sera responsable du sondage annuel et du rapport sur l'efficacité du conseil. Une partie du questionnaire portera sur l'évaluation du conseil et comprendra des questions, à l'intention des administrateurs, visant spécifiquement à évaluer le rendement du conseil.~~
- (3) Les résultats spécifiques du ~~sondage sur l'autoévaluation du conseil~~ efficacité de la gouvernance, y compris toute recommandation d'amélioration requise, seront présentés ~~au conseil~~ par le Comité sur la gouvernance lors de sa réunion de printemps (en mai) dans les quatre mois suivant la fin du sondage.
- (4) Le conseil discutera du rapport et déterminera si des modifications des politiques, procédures ou pratiques sont requises.

Commented [LET10]: L'accent du sondage et le moment de sa réalisation sont essentiels pour favoriser la participation des organismes de réglementation. Le fait de supprimer le calendrier établi du sondage vise à offrir une plus grande souplesse en ce qui concerne le calendrier et l'accent du sondage afin qu'il puisse être adapté aux questions actuelles.



4 Rôle du conseil

4.13 Évaluation des administrateurs

Date d'adoption : 1^{er} mars 2019 (motion 5736)

Périodicité de révision : ~~bisannuelle~~ triennale

Date de la dernière modification : 12 décembre 2022 (motion 2022-12-4D)

Date de la dernière révision : 12 décembre 2022

- (1) L'évaluation des administrateurs vise à soutenir leur développement, à les aider à améliorer leur contribution au conseil, et à leur permettre de vivre une expérience plus positive en tant que membres du conseil d'Ingénieurs Canada. Le processus d'évaluation vise les objectifs suivants :
- Permettre aux membres du conseil de réfléchir à leur contribution et de recevoir la rétroaction de leurs pairs;
 - Déterminer les mesures à prendre pour accroître la valeur des contributions des administrateurs;
 - Informers le président élu des forces, des faiblesses, des capacités et des désirs des membres du conseil qu'il dirigera au cours de l'année à venir.

4.13.1 Processus d'évaluation

- (1) Le conseil utilise trois processus d'évaluation :
- La consignation continue des présences aux réunions du conseil, des comités et des groupes de travail (devant être incluse dans chaque cahier de travail);
 - une autoévaluation devant être réalisée annuellement par tous les administrateurs;
 - une évaluation par les pairs devant être réalisée chaque année, en alternance, par certains administrateurs.
- (2) Ces évaluations se font au moyen d'un sondage électronique.
- (3) Le Comité des ressources humaines (RH) a la responsabilité de préparer les évaluations, qu'il s'agisse des autoévaluations ou des évaluations par les pairs, comme suit :
- Le Comité RH examine et approuve la structure et le contenu, ~~prépare les ébauches de~~ sondages-questionnaires d'autoévaluation et d'évaluation par les pairs avant la réunion de l'hiver qui a lieu en février;
 - ~~Les questionnaires proposés sont soumis à l'examen et l'approbation du conseil à sa réunion d'hiver (en février);~~
 - ~~b) Les questionnaires sont distribués après la réunion d'hiver du conseil, et les administrateurs ont deux semaines pour y répondre;~~
 - ~~c) Les administrateurs sont évalués par leurs pairs la deuxième année de leur premier mandat, et la première année de leur deuxième mandat;~~
 - ~~d) Tous les administrateurs et toutes les administratrices sont invité.e.s à évaluer les collègues devant être soumis au processus d'évaluation au cours d'une année donnée;~~

Commented [LET1]: Cette politique est présentée plus tôt que sa période de révision habituelle afin qu'elle puisse être examinée en tandem avec la politique du conseil 4.12, *Autoévaluation du conseil*.

Commented [LET2]: Il est peu probable que des révisions soient nécessaires tous les deux ans. Compte tenu de cela, une révision tous les trois ans réduira la charge de travail du conseil, du Comité RH et du Comité sur la gouvernance.

Commented [LET3]: Le Comité sur la gouvernance a recommandé que le sondage annuel soit approuvé au niveau du comité plutôt qu'au niveau du conseil, ce qui n'empêche pas le conseil de réexaminer le sondage si le comité indique qu'il est nécessaire d'apporter des modifications importantes à la structure ou au contenu du sondage annuel.

Commented [LET4]: On a demandé au Comité RH lors de sa réunion du 7 septembre 2023 d'envisager de faire avancer les évaluations pour décembre. Le Comité a préféré garder le calendrier actuel afin que les administrateurs et administratrices du conseil puissent assister à une réunion de plus avant de remplir l'évaluation.



~~f)e~~ Les résultats individuels sont compilés et fournis à chaque administrateur, de même qu'examinés par le président élu;

~~f)f~~ Le président élu peut organiser au besoin des rencontres individuelles ou des conversations téléphoniques avec les administrateurs pour discuter des résultats de l'évaluation. L'ordre du jour de ces échanges peut comprendre :

- i. Discussion du rendement, du niveau de contribution, des aspects à améliorer et des éventuels soutiens requis par l'administrateur (comme de la formation);
- ii. Détermination des intérêts de l'administrateur à l'égard des futures activités du conseil, ainsi que des possibilités de relève;
- iii. Établissement des prochaines étapes ou d'une entente sur un plan d'action.

~~f)g~~ Le président élu peut présenter les répercussions globales de ces conversations :

- i. au Comité RH pour éclairer le processus de nomination d'administrateurs aux comités du conseil et de nouveaux administrateurs;
- ii. au pour éclairer le processus de nomination au poste de président élu.

(4) Nonobstant ce qui précède, et étant donné l'objectif d'appuyer la croissance et le développement des administrateurs, les résultats des évaluations et les discussions entre le président élu et les différents administrateurs doivent demeurer confidentiels.



6 Comités et groupes de travail du conseil d'Ingénieurs Canada

6.4 Mandat du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR)

Date d'adoption : 24 mai 2019 (motion : 5756)

Périodicité de révision : bisannuelle

Date de la dernière modification : 29 septembre 2022 (Motion 2022-09-4D) Date de la dernière révision : 29 septembre 2022

Le Comité des finances, d'audit et de gestion des risques améliore l'efficacité et l'efficience du conseil en ce qui concerne les questions se rapportant aux politiques financières, d'audit et de gestion des risques, ainsi qu'à la surveillance.

6.4.1 Responsabilités

- (1) Le Comité FAGR doit s'acquitter de la Responsabilité du conseil 5 – *S'assurer que le chef de la direction maintient en place un système robuste et efficace de gestion des risques et prend les mesures qui s'imposent, ce système devant refléter le niveau de tolérance aux risques du conseil, et oriente les stratégies d'atténuation approuvées par le conseil.* Le Comité FAGR doit aussi :
- a) Examiner et approuver chaque année les hypothèses relatives à l'enveloppe budgétaire.
 - b) Examiner chaque année le budget préliminaire du chef de la direction et faire des recommandations au conseil
 - c) Examiner les rapports financiers trimestriels du chef de la direction et faire au besoin des recommandations au conseil.
 - d) Examiner chaque trimestre toute modification aux registres des risques du conseil et opérationnels au besoin, et signaler toute question importante au conseil, en faisant à ce dernier les recommandations nécessaires, et
 - e) Effectuer un examen annuel du profil de risques de l'organisation avant qu'il soit transmis au conseil, généralement en mai, en juin, ou chaque fois que des changements importants surviennent.
 - f) Effectuer une analyse triennale approfondie des risques stratégiques du conseil et présenter à ce dernier des recommandations sur les stratégies d'atténuation acceptables, les risques résiduels et les mesures requises en tant qu'intrants pour chaque nouveau plan stratégique.
 - g) Examiner au moins chaque année les rapports sur les investissements (préparés par un conseiller indépendant) et faire des recommandations au conseil.
 - h) Examiner la politique d'investissement et recommander des modifications au conseil.
 - i) Superviser l'audit annuel, notamment :
 - i. Évaluer chaque année l'auditeur retenu en fonction de son indépendance, de sa communication et de ses interactions, et de la qualité de son équipe.

Commented [LET1]: Le calendrier a été rajusté de façon à tenir compte de la planification du travail pour 2022-2023 et 2023-2024, tout en permettant une certaine flexibilité.

Commented [LET2]: Pour plus de clarté, la puce d) a été scindée en deux (les puces d) et e)). La puce d) a été révisée pour tenir compte du commentaire du Comité sur la gouvernance selon lequel le Comité FAGR devrait discuter des modifications aux registres des risques en temps opportun, mais le Comité FAGR peut renoncer à son examen pour tout trimestre où il n'y a aucune modification aux registres.

Commented [LET3]: Révision propose pour tenir compte du fait que le moment où cette analyse est effectuée peut changer selon la longueur du plan stratégique.



- ii. Confirmer la portée de l'audit, qui doit comprendre un examen des principaux processus financiers.
 - iii. Fournir au conseil un rapport annuel concernant les états financiers audités, ainsi que toute autre information importante émanant des discussions avec l'auditeur.
 - iv. Fournir aux membres un rapport annuel contenant les éléments suivants :
 - A) L'approbation, par le conseil, des états financiers audités;
 - B) Un résumé des observations de l'auditeur et la réponse du personnel d'Ingénieurs Canada;
 - C) La recommandation du conseil concernant la nomination de l'auditeur de l'année suivante.
 - v. Réaliser, au moins tous les cinq ans, une évaluation exhaustive de l'auditeur qui mènera à la recommandation de retenir le même cabinet d'audit ou d'en choisir un autre.
 - vi. Communiquer au conseil de l'information fournie par l'auditeur sur les faits nouveaux importants présentés dans les principes comptables ou sur les décisions pertinentes des organismes de réglementation ayant une incidence sur les politiques financières du conseil.
- jj) Examiner les questions liées aux finances, comme les contrôles financiers internes et les politiques et procédures financières, et en informer le conseil.
- jjk) Procéder à un examen annuel de tout nouveau-contrat d'approvisionnement à long terme d'une durée supérieure à cinq ans et dont la valeur dépasse 100 000 \$ par année.

Commented [LET4]: Cette responsabilité a été modifiée afin de s'assurer que le Comité FAGR soit axé sur les contrats importants à long terme.

6.4.2 Pouvoirs

- (1) Le Comité FAGR a le pouvoir de se réunir de façon autonome avec l'auditeur externe.
- (2) Le président du Comité FAGR a le pouvoir de se réunir de façon autonome avec le directeur des Finances d'Ingénieurs Canada.

6.4.3 Composition

- (1) Le Comité FAGR est composé d'au moins cinq administrateurs, dont un administrateur de chacun des trois plus grands organismes de réglementation, soit PEO, l'OIQ et l'APEGA. Un comptable professionnel agréé doit aussi être membre de ce comité.
- (2) Le quorum pour toute réunion du Comité FAGR est de 50 pour cent des membres du comité plus un.
- (3) Les membres du Comité FAGR doivent avoir des connaissances financières suffisantes et être en mesure de lire et de comprendre un ensemble d'états financiers qui présentent un niveau de complexité comptable généralement comparable à celui des états financiers habituels d'Ingénieurs Canada.
- (4) Le directeur des Finances d'Ingénieurs Canada doit fournir du soutien au Comité FAGR.

6.4.4 Compétences du président du Comité FAGR

- (1) Le président du Comité FAGR doit comprendre :
 - a) Les normes relatives aux rapports financiers des organismes sans but lucratif,



- b) Les opérations financières d'Ingénieurs Canada,
- c) Le processus budgétaire d'Ingénieurs Canada.
- d) La gestion des risques pour l'organisme.

7 Politiques du conseil

7.8 Règles de procédure

Date d'adoption : 26 septembre 2018 (motion 5716)

Périodicité de révision : triennale bisannuelle

Date de la dernière modification : 13 décembre 2021
(Motion 2021-12-5D)

Date de la dernière révision : 13 décembre 2021

Commented [LE1]: Des révisions tous les deux ans ne seront probablement pas nécessaires.

Les réunions du conseil doivent se dérouler selon un processus ordonné et efficace dirigé et défini par le président du conseil ou, au besoin, par son mandataire (le « président de réunion »), conformément aux *Robert's Rules of order*, à moins d'indication contraire ci-après.

- (1) Toutes les obligations du Règlement administratif s'appliquant aux réunions du conseil doivent être remplies. En cas de contradiction ou d'incohérence entre les modalités et dispositions de ces règles de procédure et le Règlement administratif, le Règlement administratif aura préséance.
- (2) Les réunions du conseil doivent s'ouvrir à l'heure indiquée dans la convocation et dès que le quorum a été vérifié.
- (3) Toutes les réunions sont enregistrées, à l'exception des parties d'une réunion qui peuvent se tenir à huis clos, afin d'assurer l'exactitude des procès-verbaux. Les enregistrements sont détruits après l'approbation des procès-verbaux, car ces derniers constituent les comptes rendus officiels des réunions.
- (4) L'ordre et le décorum doivent être maintenus pendant la réunion. Les administrateurs et conseillers du Groupe des chefs de direction (désignés collectivement les « membres du conseil ») doivent être traités avec dignité, respect, courtoisie et équité durant les discussions et les débats, et à tous autres égards.
- (5) Durant les discussions et les débats, les membres du conseil doivent s'assurer que leurs commentaires sont pertinents à la question à l'étude.
- (6) Les réunions du conseil doivent se dérouler au niveau de formalité jugé approprié par le président de réunion. La discussion au sujet d'une question aux fins de décision ne peut pas commencer avant qu'une motion ne soit proposée et appuyée.
- (7) L'ordre du jour des réunions du conseil d'Ingénieurs Canada est élaboré par le personnel et approuvé par le président sortant, le président et le président élu. Un ordre du jour provisoire est transmis aux membres du conseil au moins deux mois avant la réunion. Les ajouts de points à l'ordre du jour sont sollicités à ce moment-là.
- (8) Les cahiers de travail sont distribués deux semaines avant la réunion, permettant ainsi aux membres du conseil d'examiner les documents et de se préparer pour la réunion. Dans certains cas, les cahiers de travail peuvent être distribués une semaine avant la réunion.

Commented [LE2]: Révision proposée afin de tenir compte du fait que les points d'information ne nécessitent pas une motion.

(9) Tous les points de l'ordre du jour devraient s'accompagner d'une note de breffage. Cette note contient généralement un résumé du point abordé, un projet de résolution et des solutions de rechange. Les conséquences budgétaires sont aussi abordées, dans la plupart des cas.

(10) De temps à autre, des événements survenant entre la distribution de l'ordre du jour et la date de la réunion peuvent nécessiter des ajouts à l'ordre du jour. L'ajout d'un point à l'ordre du jour avant l'ouverture de la réunion exige le consentement unanime des administrateurs et administratrices du conseil.

(11) Les propositions visant à ce que le conseil passe obligatoirement à l'action ou prenne une décision dans un dossier particulier doivent (à moins d'être acceptées par consentement unanime) être soumises au moyen d'une motion d'un administrateur. Si elle est appuyée, la motion peut être débattue, puis mise aux voix.

- a) Le président de réunion ne peut pas, dans la même mesure qu'un autre administrateur, proposer ou appuyer des motions ou participer aux débats.
- b) Le président de réunion peut voter sur toute question appelant une décision.
- c) Un administrateur peut présenter une motion visant à modifier une motion, mais les modifications de troisième niveau sont irrecevables.
- d) Une motion visant à renvoyer une question à un comité, à la reporter ou à la soumettre à la discussion peut être faite en lien avec une motion en suspens; si elle est adoptée, cette deuxième motion écarte la première (la proposition initiale).

(12) À moins qu'il n'en soit convenu autrement, les membres du conseil peuvent se prononcer sur une motion en suspens autant de fois et aussi longtemps que le président de réunion l'autorise, dans des limites raisonnables.

(13) Une motion doit être mise aux voix quand les discussions sont terminées, mais tout administrateur peut, durant les débats, en appeler à un vote immédiat (clôre le débat); si la motion est adoptée, les discussions prennent fin, et la motion est alors mise aux voix.

(14) Toutes les motions soumises au conseil sont tranchées par un vote majoritaire, à l'exception des questions prévues dans le Règlement administratif qui nécessitent un niveau d'approbation supérieur, ou de celles qui sont décrites dans les articles 10 et 11 de cette politique.

(15) Un administrateur peut demander que son vote soit consigné dans le procès-verbal.

(16) Tout administrateur peut proposer une motion en vue de lever une séance du conseil, ou le président de réunion peut déclarer la séance levée à la conclusion de toutes les affaires courantes.

(17) S'il élabore de nouvelles règles de procédure, le conseil doit utiliser la plus récente édition des *Robert's Rules of Order* en tant que guide de référence.

Commented [LE3]: Le Comité sur la gouvernance a recommandé cette modification afin de clarifier que le conseil approuve l'ordre du jour au tout début de la réunion (premier point à l'ordre du jour) et que cette phrase fait allusion à la période entre la distribution de l'ordre du jour et la réunion elle-même, tel qu'indiqué dans la phrase précédente.



4 Rôle du conseil

4.10 Points permanents à l'ordre du jour

Date d'adoption: 24 mai 2019 (motion 5756)

Périodicité de révision : bisannuelle

Date de la dernière modification : 13 décembre 2021

Date de la dernière révision : 13 décembre 2021

(Motion 2021-12-5D)

- (1) Les réunions sont le moyen par lequel le conseil prend des décisions concernant la gouvernance et la supervision d'Ingénieurs Canada, et fournit des orientations au chef de la direction et aux présidents du Bureau d'agrément et du Bureau des conditions d'admission. Les réunions permettent aussi aux administrateurs de relayer à l'instance nationale de l'information provenant de leur organisme de réglementation d'attache et de recevoir des comptes rendus sur les activités d'Ingénieurs Canada.
- (2) À chaque réunion, le conseil reçoit des comptes rendus de ses comités, notamment du BCAPG et du BCCAG, ainsi que du chef de la direction, du Groupe des présidents, et du Groupe des chefs de direction.
- (3) L'ordre du jour de chaque réunion du conseil est élaboré par le personnel d'Ingénieurs Canada et approuvé par le président élu, le président et le président sortant (les « présidents ») environ deux mois avant la tenue de la réunion.
- (4) L'ordre du jour de l'atelier stratégique estival du conseil est élaboré par le président élu et le chef de la direction, et approuvé par les présidents, environ deux mois avant la tenue de l'atelier.

Commented [LE1]: Il est recommandé que le conseil annule cette politique pour deux raisons : 1) la majorité des points inclus dans cette politique se trouvent dans d'autres politiques, comme on peut le constater dans les commentaires ci-dessous; 2) le fait d'établir à l'avance des points à l'ordre du jour dans une politique limite la capacité du conseil de mettre au point un ordre du jour qui répond aux questions actuelles.

Commented [LE2]: Ce point est inclus dans la Politique du conseil 4.2, Responsabilités des administrateurs, à la section 1 e)

Commented [LE3]: Dans la Politique du conseil 6.1, Comités et groupes de travail du conseil, il est indiqué que les comités et les groupes de travail doivent faire rapport annuellement au conseil et aux membres de l'accomplissement des responsabilités que le conseil leur a confiées. La Politique 6.1 du conseil a été révisée de façon à tenir compte de l'attente relative à la présentation de rapports à chaque réunion, au lieu de l'indiquer dans cette politique.

Commented [LE4]: Ces points sont couverts de façon générale dans la Politique du conseil 7.8, Règles de procédure. Si les mêmes points se trouvent dans différents endroits, il devient plus difficile d'assurer l'uniformité dans toutes les politiques lorsque des modifications sont apportées.

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Sondages d'évaluation des présidents et présidentes		4.7
Objet :	Approbation du contenu du sondage d'évaluation des présidents et présidentes pour 2023, conformément à la Politique du conseil 6.2, <i>Évaluation des présidents du conseil, des comités et des groupes de travail.</i>	
Lien avec le Plan stratégique/les objectifs :	Responsabilité du conseil : Se tenir responsable et tenir responsables ses subordonnées directs Responsabilité du conseil : Assurer l'orientation des nouveaux membres et le développement continu des administrateurs et des autres personnes qui travaillent en étroite collaboration avec le conseil	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Diminution de la confiance dans les fonctions de gouvernance (risque du conseil)	
Motion(s) à examiner :	<i>QUE le conseil d'Ingénieurs Canada, sur recommandation du Comité RH, approuve le contenu du sondage d'évaluation des présidents et présidentes 2023-2024.</i>	
Votes requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Joan Bard Miller, gestionnaire, Gouvernance et Services au conseil	
Présenté par :	Arjan Arenja, président du Comité RH	

Définition du problème ou de l'enjeu

- Le conseil a mis en place, par le biais de la Politique 6.2, *Évaluation des présidents du conseil, des comités et des groupes de travail*, un processus formel d'évaluation annuelle des présidents et présidentes du conseil, des comités et des groupes de travail.
- Le Comité des ressources humaines (RH) est responsable de la procédure d'évaluation annuelle au nom du conseil.
- Lors de sa réunion du 7 septembre 2023, le Comité RH a approuvé la structure et le contenu du sondage proposés à l'annexe 1.

Action ou recommandation proposée

- Que le sondage soit approuvé en vue de sa mise en œuvre.
- Que le président élu examine et présente les résultats des évaluations, tel que prévu dans la politique 6.2.

Autres options envisagées

- Aucune autre option n'a été envisagée à cette étape, étant donné que l'évaluation est définie dans la politique du conseil.

Risques

- Comme toute forme d'évaluation, l'évaluation par les pairs présente des limites. Ces limites peuvent être liées au fait que les répondants ont une vision limitée du travail des présidents et présidentes et

des préjugés implicites qui peuvent fausser les résultats. Des réponses contradictoires peuvent également brouiller les informations partagées avec les personnes évaluées.

- Il incombe au président élu de présenter les résultats des évaluations. La communication d'une rétroaction constructive est une compétence spécialisée, qui exige des années d'expérience, et cette responsabilité pourrait ne pas convenir à tous les présidents élus.

Répercussions financières

- Les coûts liés à l'administration des sondages ont été inclus dans le budget de 2023.

Avantages

- Les commentaires des pairs aideront les présidents et présidentes à mieux comprendre leurs forces, sur lesquelles ils peuvent s'appuyer, et les aspects qu'ils pourraient améliorer en profitant des occasions de développement.
- Le développement des présidents et présidentes accroîtra l'efficacité des systèmes de gouvernance d'Ingénieurs Canada.
- Les évaluations informent le président élu des forces, des faiblesses, des capacités et des souhaits des présidents et présidentes actuels du conseil, des comités et des groupes de travail à des fins de planification de la relève.

Consultations

- Des experts en gouvernance d'un organisme sans but lucratif, tng, ont proposé des questions pour l'évaluation des présidents et présidentes en 2023-2024, après avoir consulté leur propre base de données de questions, le sondage 2022-2023 d'Ingénieurs Canada, le Manuel des politiques du conseil et le personnel d'IC.
- Le Comité RH a examiné les questions proposées par tng en les comparant aux questions d'évaluation des présidents et présidentes d'Ingénieurs Canada pour 2022-2023 et a approuvé la structure et le contenu du sondage présenté à l'annexe 1.

Prochaines étapes (si la motion est adoptée)

- Une fois les sondages d'évaluation approuvés par le conseil, ils seront distribués aux administrateurs et administratrices, ainsi qu'aux membres de comités, qui auront deux semaines ouvrables pour y répondre.
- Une fois la période de sondage terminée et les rapports compilés, le président élu, ou son mandataire, examinera les rapports et les communiquera aux présidents.

Annexe

- **Annexe 1** : Structure et contenu du sondage d'évaluation des présidents et présidentes 2023-2024

Annexe 1 – Structure et contenu du sondage d'évaluation des présidents et présidentes 2023-2024

Introduction

Bienvenue au sondage d'évaluation annuel amélioré des présidents et présidentes d'Ingénieurs Canada!

Ce sondage d'évaluation donne aux présidents et présidentes l'occasion de réfléchir à leur contribution au conseil et aux comités grâce aux commentaires de leurs collègues à mi-parcours de leur mandat d'un an. Il fournit également au président élu des renseignements qui l'aident à planifier la relève des présidents et présidentes du conseil, des comités et des groupes de travail.

Ce sondage d'évaluation a été élaboré conformément aux Politiques du conseil 6.1, *Comités et groupes de travail du conseil* et 6.2, *Évaluation des présidents du conseil, des comités et des groupes de travail* et suit des normes de gouvernance bien établies. Le sondage est administré par les experts en gouvernance d'organismes sans but lucratif, tng (www.tngleaders.com), et est distribué comme suit :

Personne évaluée	Personnes répondant au sondage
Président.e du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG)	Membres des comités du BCAPG, membres du conseil d'Ingénieurs Canada
Président.e du Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG)	Membres des comités du BCCAG, membres du conseil d'Ingénieurs Canada
Président.e du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques	Membres des comités, membres du conseil d'Ingénieurs Canada
Président.e du Comité sur la gouvernance	Membres des comités, membres du conseil d'Ingénieurs Canada
Président.e du Groupe de travail sur la planification stratégique (GTPS)	Membres du GTPS, membres du conseil d'Ingénieurs Canada
Président.e du Groupe de travail sur la collaboration (GTC)	Membres du GTC, membres du conseil d'Ingénieurs Canada
Président.e du Comité des ressources humaines	Membres du comité, membres du conseil d'Ingénieurs Canada
Président.e du conseil d'Ingénieurs Canada	Membres du conseil d'Ingénieurs Canada, président.e.s du BCAPG et du BCCAG

Veuillez fournir votre nom complet et votre adresse courriel. (Ces informations servent uniquement à la validation des répondants et au tri des données par tng. Elles ne seront pas associées à vos réponses au sondage.)

Nom complet : (Prénom, Nom)

Courriel :

Comment les résultats seront-ils utilisés?

Après la clôture de la période de sondage, les résultats seront compilés par tng.

Le président élu, ou son mandataire remettra à chaque président et présidente un rapport d'évaluation, qui comprendra les réponses compilées et les commentaires ouverts. Chaque président et présidente aura la possibilité de programmer une rencontre avec le président élu, ou son mandataire, pour discuter de ses résultats. Cette rencontre, qui est facultative, devrait surtout porter sur les sujets suivants :

- **Occasions de développement** : Aspects à améliorer et éventuels soutiens requis par la personne
- **Occasions de participation** : Détermination des intérêts de la personne en ce qui concerne ses contributions et ses rôles futurs au sein du conseil, ainsi que des possibilités de relève dans certains rôles

Sauf s'il est indiqué qu'ils sont confidentiels et réservés au président élu ou à son mandataire, les commentaires ouverts sont communiqués de manière anonyme aux présidents et présidentes évalués.

Veuillez vous assurer d'entrer vos commentaires en entier et de ne pas utiliser de formules telles que « comme ci-dessus », etc.

Mesure des compétences des présidents et présidentes

Considérant leur rendement en tant que président ou présidente, veuillez coter les compétences, connaissances et capacités démontrées à l'aide de l'échelle suivante :

5 – Très bien; 4 – Bien; 3 – Acceptable; 2 – Faible; 1 – Très faible

Vous aurez la possibilité d'accompagner chaque note d'un commentaire.

	Prési-dent.e d'Ingé-nieurs Canada	Prési-dent.e du Comité sur la gouvernance	Prési-dent du Comité RH	Prési-dent.e du Comité FAGR	Prési-dent.e du GTPS	Prési-dent.e du GTC	Prési-dent.e du BCAPG	Prési-dent.e du BCCAG
14) Le président ou la présidente connaît les documents de gouvernance de l'organisme (statuts, Règlement administratif, politiques, procédures, règles, etc.).								
15) Le président ou la présidente connaît le mandat, les attributions et le plan de travail du groupe.								
16) Le président ou la présidente connaît le contexte stratégique plus large qui influence le travail de l'organisme et du groupe.								
17) Le président ou la présidente assume avec confiance le rôle qu'on attend de lui ou d'elle.								
18) Le président ou la présidente apporte une valeur ajoutée significative à la réussite du groupe.								
19) Le président ou la présidente respecte et valorise la contribution de chaque membre du groupe.								
20) Les membres du groupe respectent et apprécient la contribution du président ou de la présidente.								
21) Dans l'ensemble, grâce au leadership du président ou de la présidente, le groupe ajoute une valeur significative au succès et à la durabilité de l'organisme.								

Commentaires généraux

Souhaitez-vous fournir d'autres commentaires pour soutenir l'amélioration continue?

Les commentaires généraux seront communiqués de façon anonyme à chaque président ou présidente, à moins qu'il ne soit clairement indiqué dans vos commentaires qu'ils sont confidentiels (c'est-à-dire qu'ils ne sont destinés qu'au président élu).

NOTE DE BREFFAGE : Pour discussion

Discussion générative sur l'intérêt public		5
Objet :	Examiner le sens de l'intérêt public dans la réglementation professionnelle.	
Lien avec le plan stratégique/les objets :	Responsabilité du conseil : Le conseil doit veiller à ce qu'Ingénieurs Canada atteigne ses objectifs et réalise sa vision d'une façon qui réponde aux attentes des organismes de réglementation. Objectif fondamental 6 : S'employer activement à faire un suivi, à mener des recherches et à fournir des conseils en ce qui concerne les changements et les progrès qui ont une incidence sur l'environnement réglementaire et la profession d'ingénieur. Objectif fondamental 8 : Encourager la reconnaissance de la valeur et des contributions de la profession à la société et susciter l'intérêt de la prochaine génération de professionnels.	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Diminution de la collaboration nationale (risque du conseil) Diminution de la portée et de la valeur de la réglementation du génie (risque du conseil)	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Stephanie Price, vice-présidente directrice, Affaires réglementaires Joan Bard Miller, gestionnaire, Gouvernance et Services au conseil	
Présenté par :	Nancy Hill, présidente du conseil	

Définition du problème/de l'enjeu

- Dans le contexte de la réglementation professionnelle au Canada, l'intérêt public s'entend du principe général selon lequel ces professions existent pour servir et protéger le bien-être et l'intérêt supérieur du grand public. Les organismes d'autoréglementation des professions sont chargés de s'assurer que leurs inscrits (professionnels) se conforment à des normes élevées de compétence, de professionnalisme et de comportement éthique dans le cadre de leurs interactions avec le public.
- Pour la plupart des professions, il est indiqué dans les textes de loi que leur mandat consiste à réglementer leur profession dans l'intérêt du public. Toutefois, le terme est défini vaguement et le contexte est différent pour chaque profession et le public qu'elle sert.
- Comme l'a fait remarquer Harry Cayton dans son examen de la [gouvernance de la Law Society of British Columbia](#), [traduction] « [l']intérêt public est notoirement difficile à définir : nous devrions plutôt parler des « intérêts des publics », étant donné qu'il existe de nombreux publics ayant des intérêts variés à des moments différents et dans des circonstances diverses ».
- Les définitions de l'intérêt public peuvent être utilisées à la fois pour justifier et défendre les mesures réglementaires.
- En l'absence d'une définition unique, comment les décideurs à tous les niveaux devraient-ils considérer les « intérêts des publics » ?

Action ou recommandation proposée

- Le conseil est invité à participer à une discussion générative sur la façon dont Ingénieurs Canada peut appuyer les organismes de réglementation du génie dans le maintien de normes élevées cohérentes qui servent les intérêts des publics. La discussion vise à lancer un dialogue sur le sujet et ne mènera pas nécessairement à des résultats immédiats.

- La gouvernance générative a été établie par Chait, Ryan et Taylor dans *Governance as Leadership : Reframing the Work of Nonprofit Boards*, comme l'un des trois modes de gouvernance nécessaires au travail des administrateurs. Les deux autres modes sont le mode stratégique et le mode fiduciaire.
- Les discussions génératives sont utilisées pour aider le conseil d'administration à comprendre les questions sous un angle nouveau, ce qui facilite la résolution des problèmes. Lorsqu'il travaille en mode génératif, « le conseil s'engage dans une analyse plus approfondie, explorant les causes profondes, les valeurs, le parcours facultatif et les nouvelles idées » au lieu de chercher à prendre une décision. Les réflexions de Richard Chait figurent à l'annexe 1.
- Lors de son atelier en juin 2023, les membres du conseil d'Ingénieurs Canada ont signalé qu'ils souhaitaient participer davantage à des discussions génératives.
- Une discussion générative sur l'intérêt public pourrait aider le conseil à mieux comprendre la réglementation professionnelle au Canada et les défis auxquels font face les organismes de réglementation du génie actuellement, ce qui permettrait à Ingénieurs Canada de mieux soutenir les organismes de réglementation.
- On propose que le conseil se divise en petits groupes de 4 à 5 personnes et examine les questions suivantes, et que les réponses soient résumées en séance plénière :
 - De quelle façon une compréhension plus complète des intérêts des publics soutiendrait-elle le conseil lors de la prise de décisions?
 - Qu'inclurait une compréhension plus complète des intérêts des publics de la réglementation du génie?
 - Que signifierait le fait d'aller au-delà des considérations habituelles en matière de sécurité physique et d'intérêts économiques et environnementaux ?
 - De quelles façons, le cas échéant, Ingénieurs Canada pourrait-il améliorer ses systèmes de gouvernance pour appuyer les organismes de réglementation du génie dans leur travail visant à servir et protéger les intérêts des publics?
- Afin d'alimenter la discussion, le conseil a reçu des informations générales qui ne sont pas destinées à servir de précédents, mais plutôt à stimuler la réflexion.

Prochaines étapes

- Il est possible que les prochaines étapes surgissent au cours de la discussion ou à une date ultérieure, lorsque le conseil examinera les travaux et initiatives à venir.

Annexes

- **Annexe 1** : *Governance as Leadership : An interview with Richard P. Chait* (La gouvernance en tant que leadership : entrevue avec Richard P. Chait), *Great Boards*. (en anglais seulement)
- **Annexe 2** : Concepts et exemples de l'intérêt public dans la réglementation professionnelle

Reprinted from:
Summer 2005 Vol. V, No. 2

GREAT BOARDS

Published by Bader & Associates Governance Consultants, Potomac, MD

Governance as Leadership: An Interview with Richard P. Chait

A new book entitled *Governance as Leadership: Reframing the Work of Nonprofit Boards* introduces some much-needed fresh thinking into the never-ending search for board effectiveness. Its three authors say traditional board improvement approaches, including their own, fall short because they misdiagnose the problem. "What if one of the central problems plaguing the board is not, in fact, uncertainty about its important roles and responsibilities, but rather a lack of compelling purpose in the first place?" the authors ask. "We maintain that many board members are ineffectual not because they are confused about their role but because they are dissatisfied with their role."

The book recommends reframing board work around "three modes" of governing. The first is the fiduciary mode, in which the board exercises its legal responsibilities of oversight and stewardship. The second is the strategic mode, in which the board makes major decisions about resources, programs and services. The third is the "generative" mode, in which the board engages in deeper inquiry, exploring root causes, values, optional courses and new ideas.

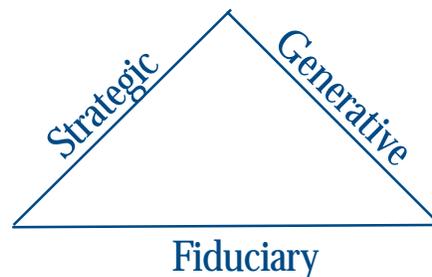
Generative governance engages and challenges trustees intellectually. It's what leaders do best. Yet most boards spend most of their time on fiduciary work, and they devote little time to the generative mode.

Barry S. Bader, publisher of *Great Boards*, interviewed one of the book's

co-authors, Richard P. Chait, a professor at the Harvard Graduate School of Education, about the book's applications for hospital and health system boards.

Q. Common complaints about board performance are that boards are under-involved, excessively involved or unclear about their responsibilities. But you say boards suffer from a problem of purpose, not performance.

A. Limited purpose produces limited performance. The question is: How do we create not just a job to do but a job worth doing? How do we get people not to just do the work, but to do *better* work? Our assertion



has been that as the work of the board becomes truly more consequential, meaningful and influential, the performance of the board will rise. Most boards of larger, more mature organizations go to great lengths to attract talented, bright, successful trustees. Then, the board underperforms because the opportunities are not commensurate with their capacity, and they become bored.

For example, a college board can ask, "Should we build a new fitness

center for students and equip it with climbing walls and hot tubs?" The fiduciary questions are: "Do we have the money and the space?" The strategic question is: "Should we do this to keep up with the competition?" The generative questions are: "What produced this amenities arms race? Will it ever stop? Do we want to pass or play? If we play, what are our principles?"

Q. Many hospital and health system boards are grappling with whether to joint venture with their doctors, and on what terms. Are the generative questions: "Where is the healthcare system headed, and what kind of long-term relationship do we want to have with our physicians?"

A. We can look at whether to joint venture as a short-term question, whether it helps our self-interest, or we can look at the problem a little differently, and say, this is a problem about the future of medicine. What great governance does, what great leadership does, is it selects and frames the problems. To work in this mode well, committees need to think not about decisions or reports as their work product, but to think of understanding, insight and illumination as their work products. Unfortunately, many boards and executives feel if you are not making decisions, you are not governing. We are saying governing is a set of activities that generates the need for decisions.

See *interview*, page 2

interview from page 1

Q. Most board members are not experts in the field in which their organizations practice. To engage in generative governance, don't board members face a steep learning curve?

A. What is interesting about generative work is not that you can get away with being uninformed, but the kinds of inquiry that we would associate with generative work are less dependent on technical knowledge. At the Boston Museum of Fine Arts, board members faced the question of whether to rent artwork to the Bellagio hotel in Las Vegas (for a hefty price). They don't need to know much about art history, but they do need to know about the traditions, values, culture and image of the Boston Museum of Fine Art. They need to know enough to think about the ramifications this has for their sense of self and their image.

Q. You talk about the fact that boards often organize themselves and their committee structures to do tasks as opposed to doing generative work, or to work in any of the three modes. Are you seeing less use of any particular committees, or conversely, greater use of issue-oriented task forces?

A. Very much the latter, with task forces tied to strategic priorities. We are seeing a discernable de-emphasis of both the number of and status accorded to standing committees. They are either consolidated or differentiated. Some meet only on a business necessity basis, such as facilities committees that only meet when there is a capital construction project that rises above seven figures.

The structural response for generative work is less in committees and more in how the discourse or the discussion unfolds. Generative work

could be done by a standing committee.

Let's go back to the amenities arms race. You would have a conversation and say, "How does this issue look from the standpoint of parents and of faculty?" Faculty would say, "You don't have money for a physics laboratory, but you have money for a rock climbing wall?" You'd ask, "What is the strongest case we could make to be a first mover in this arena? Should we outstrip everybody and put in concierge-level, Ritz Carlton-type dormitories? What's the argument to be made for that? What's the argument against it?"

Generative work conveys the gift of helping executives see things better, improving their perception and perspective so that they are in a better position to invent new goals, to discard old goals, to better see problems and to discard problems that really are not that important in the long run.

Q. Are there any prerequisites to a board's redefining its purpose as leadership or, put another way, are there some boards that should not take the advice you offer?

A. It would not be the place I would start in an organization in extreme crisis. Solve the crisis first. If you are hemorrhaging, this is not the moment to ask about the underlying meaning or long-term implications of some issue. You have to put the tourniquet on first.

It is probably not the kind of work that makes sense for organizations where the board is in effect part of the management team because it is such a small, thinly staffed organization. I don't know that spending a great deal of time in a generative mode is going to work for really small or start-up organizations, but that is not the

world of hospitals and healthcare.

Finally, not every CEO wants to do this. If this is going to so rankle and alienate a CEO whom you otherwise find to be the perfect match for you, maybe a board would make a considered judgment that it is more important to have this extraordinarily proficient and talented, if somewhat territorial, CEO in place than it is to run the risk that he or she will leave because we are moving in another direction. Those would be places I would say no go.

Q. A lot of external forces are driving boards more into the fiduciary mode. Does this work against boards having the talent and time for generative governance?

A. If the fiduciary mode is all we do, it certainly will be at cross purposes to doing generative work. We will have created procedural accountability, not performance accountability. We will put a huge emphasis on compliance rather than on performance. Under the worst of circumstances, you can imagine an organization that is both lawful and financially viable—and of no social purpose.

You have got to get the fiduciary mode right. If you don't, you can't go forward. It makes no sense to be generative if you are on the precipice of bankruptcy or engaged in ethically questionable behavior. But if boards spend all their time on financial literacy, integrity, compliance and legal liabilities, we will have missed the boat on what governance should be.

Governance as Leadership: Reframing the Work of Non-Profit Board by Richard P. Chait, William P. Ryan and Barbara E. Taylor is published by BoardSource and Wiley. For copies, go to <http://www.boardsource.org> or call (800) 883-6262. **GB**

Qu'est-ce que l'intérêt public?

L'objectif principal de la réglementation professionnelle est de protéger le public contre les risques de préjudice. Traditionnellement, on entend par là la protection contre les risques pour la sécurité physique, la sécurité financière ou la qualité des services fournis.

En Colombie-Britannique, la [Professional Governance Act](#) de 2018 (Loi sur la gouvernance professionnelle) énonce clairement cette exigence :

Il est du devoir général d'un organisme de réglementation, à tout moment :

- a) de servir et protéger l'intérêt public en ce qui concerne l'exercice d'une profession, la gouvernance professionnelle et la conduite des inscrits dans le cadre de leur pratique réglementée,
- b) d'exercer ses pouvoirs et s'acquitter de ses responsabilités dans l'intérêt public.

Bien que certaines lois sur les ingénieurs définissent bien « l'intérêt public », la plupart des lois laissent délibérément ce terme sans définition. Même si une définition est donnée, par exemple, dans la [Loi sur les ingénieurs et les géoscientifiques](#) du Manitoba, elle est normalement vague et sujette à interprétation.

[On entend par] « **intérêt public** » [l]e bien-être, les besoins et les préoccupations de l'ensemble du public.

Ce manque de précision est souvent considéré comme un avantage, étant donné que l'intérêt public varie à la fois selon la profession et selon le contexte et la compétence où les services sont fournis. L'intérêt public dans l'exercice de la comptabilité est très différent de l'intérêt public dans l'exercice de l'infirmerie ou de l'intérêt public dans l'exercice du génie ou encore de l'intérêt public dans l'exercice de la médecine vétérinaire.

En effet, la Cour suprême du Canada a déclaré dans l'arrêt [Green de 2017](#) (une cause concernant le pouvoir de la Société du Barreau du Manitoba d'établir des exigences réglementaires et d'en imposer l'application) qu'il revient à l'organisme de réglementation de définir le sens de l'expression « intérêt public ».

Tout d'abord, la [Loi](#) contient un article dont la portée est étendue et qui oblige la Société du Barreau à agir dans l'intérêt public : « La Société a pour objet de défendre et de protéger l'intérêt public relativement à la prestation de services juridiques d'une manière compétente, intègre et indépendante » (paragraphe 3(1)). Il revient à la Société du Barreau de déterminer le sens de l'expression « intérêt public » dans le contexte de la Loi. Dans la poursuite de son objet, la Société : « a) établit des normes régissant la formation [...] des personnes qui exercent ou veulent exercer le droit dans la province; b) réglemente l'exercice du droit dans la province ».

Récemment, dans certains organismes de réglementation du Canada, la compréhension de l'intérêt public a évolué, tandis que dans d'autres, les gouvernements ont explicitement ajouté de nouveaux types d'intérêts publics à leur mandat. Ils ont ainsi élargi leur définition de l'intérêt public, ce qui a eu une incidence sur leur façon de réglementer, y compris sur les normes qu'ils fixent, les programmes qu'ils gèrent et la manière dont ils gouvernent.

À titre d'exemple, en Colombie-Britannique, le gouvernement provincial a commandé une enquête sur le racisme contre les Autochtones dans la prestation des services de santé en avril 2020. Le rapport qui s'en est suivi, intitulé [In Plain Sight](#), a donné lieu à des mesures importantes de la part des organismes

de réglementation de la santé, comme des [excuses](#), de nouvelles normes de pratique, des changements dans les processus de traitement des plaintes et des modèles de gouvernance, ainsi que des formations et des protocoles de soutien pour le personnel et les bénévoles (pour plus de détails, voir la [mise à jour biennale](#) des collèges des infirmières et des sage-femmes, des médecins et des chirurgiens, et des pharmaciens de la Colombie-Britannique).

- ➔ La définition de l'intérêt public a été élargie et l'on comprend désormais clairement que l'éradication du racisme contre les Autochtones dans les soins de santé est dans l'intérêt public.

Un autre exemple est l'effet qu'a eu la pénurie de main-d'œuvre sur le secteur des soins de santé en Ontario. [La loi de 1991 sur les professions de santé réglementées](#) a toujours indiqué : « il incombe au ministre de garantir la réglementation et la coordination des professions de la santé dans l'intérêt public. En 2008, l'annexe 2 de cette loi a été modifiée pour énoncer ce qui suit : « il incombe à l'ordre de travailler en consultation avec le ministre pour veiller à ce que, dans l'intérêt public, la population de l'Ontario ait accès à un nombre suffisant de membres d'une profession de la santé réglementée qui soient qualifiés et compétents » (art. 2.1). Cette exigence a été renforcée en 2022 avec l'introduction de l'article 16.3 de l'annexe 2, « Catégories d'inscription d'urgence ». Cet article a ordonné à tous les organismes de réglementation de la santé d'établir une nouvelle catégorie d'inscription d'urgence et de prendre des règlements afin de mettre en œuvre cette catégorie. De ce fait, de nouvelles exigences en matière d'inscription, de nouveaux règlements et de nouveaux processus et procédures ont été créés pour de nombreuses professions de la santé réglementées en Ontario.

- ➔ La définition de l'intérêt public a été renforcée et l'on comprend désormais clairement que les considérations relatives à la main-d'œuvre font partie du mandat des organismes de réglementation de la santé en Ontario.

Ces exemples montrent clairement que la notion d'intérêt public n'est pas figée et qu'au contraire, elle évolue avec le temps. Au fur et à mesure que notre compréhension du « public » s'élargit, notre compréhension de ce que pourrait être l'intérêt public s'élargit également. Certains organismes de réglementation parlent désormais des « intérêts des publics » lorsqu'ils abordent ce sujet, afin de tenir compte des différences entre les divers secteurs de la société.

Plutôt que de se voir imposer de nouvelles compréhensions de l'intérêt public, de nombreux organismes de réglementation réfléchissent de manière proactive à ce que l'intérêt public signifie pour eux. Ce faisant, ils examinent à la fois les effets de leur profession sur le public et les risques qu'ils tentent d'atténuer, ainsi que le public qu'ils servent et la manière dont les attentes et les intérêts de ce dernier peuvent évoluer.

Il peut s'agir de répertorier et de classer les risques : sécurité physique, intérêts économiques, protection de l'environnement, sécurité culturelle, psychologique et émotionnelle. Il peut également s'agir d'interroger le public par le biais de sondages d'opinion, de groupes de discussion ou de commentaires de la part des clients ou usagers de la profession.

La définition de l'intérêt public et la modification des activités réglementaires pour servir un intérêt public changeant sont désormais fréquemment considérées comme faisant partie du mandat d'un organisme de réglementation.